



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 6 JUILLET 1878.

Voir après les Shérifs de Trois-Rivières, deux nominations.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 4 juillet 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer les personnes dont les noms suivent commissaires pour la décision sommaire des petites causes, savoir :

Pour la paroisse de Sainte-Marie, comté de Beauce :—George Carrier, Jean Jalbert, père, André Lacroix, France Bilodeau, Richard Lehaux, Joseph Turmelle, Elzéar Desruisseaux, écuyers, de la dite paroisse de Sainte-Marie de la Beauce. Ancienne commission révoquée.

Pour la paroisse de Saint-André d'Argenteuil :—Charles Wales, Richard Nelson McGregor, John Burwash, Robert Simpson, William Harrington, Thomas Lamb, Ferdinand Dorion, Martin Wonless, écuyers, de la dite paroisse de Saint-André d'Argenteuil. Ancienne commission révoquée.

Pour la paroisse de Saint-Joseph de Chambly :—Samuel Thomas Willett, Charles Gédéon Scheffer, Joseph Courtemanche, Louis Ouimet, John Watts, Pierre Amable Jodoin et Dosithée Huot, écuyers, de la dite paroisse de Saint-Joseph de Chambly. Ancienne commission révoquée. 5051

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 6th JULY, 1878.

See after the Sheriffs of Three Rivers, two nominations.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 4th July, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint the following persons to be commissioners for the summary trial of small causes, to wit :

For the parish of Sainte-Marie, county of Beauce :—George Carrier, Jean Jalbert, senior, André Lacroix, France Bilodeau, Richard Lehaux, Joseph Turmelle, Elzéar Desruisseaux, esquires, for the said parish of Sainte-Marie de la Beauce. Former commission revoked.

For the parish of Saint-André of Argenteuil :—Charles Wales, Richard Nelson McGregor, John Burwash, Robert Simpson, William Harrington, Thomas Lamb, Ferdinand Dorion, Martin Wonless, esquires, of the said parish of Saint-André of Argenteuil. Former commission revoked.

For the parish of Saint-Joseph of Chambly :—Samuel Thomas Willett, Charles Gédéon Scheffer, Joseph Courtemanche, Louis Ouimet, John Watts, Pierre Amable Jodoin and Dosithée Huot, esquires, of the said parish of Saint-Joseph of Chambly. Former commission revoked. 5052

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à LA LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 16 mars 1878.

2095

Avis Divers.

SOMMAIRE des dépenses électorales de G. Amyot, écuyer, 1878.

Personnelles.	
Télégraphie.....	\$ 25 40
Papeterie, etc.....	6 35
Chars, vapeurs, etc.....	34 65
Voiture et pension.....	145 55
Divers.....	4 75

\$216 70

Par le soussigné, agent.

Impression de brochures, etc.....	\$186 75
Orateurs.....	50 00
Compte de voitures, postages, télégrammes, pension, louage de maison, copie, de liste électorale, etc.....	59 60

Total.....\$513 05

Je, soussigné, certifie que l'extrait ci-haut est un extrait correct de l'état des dépenses électorales de G. Amyot, écuyer, à l'élection de 1878, tel qu'il appert par le compte détaillé des dépenses personnelles et autres à la dite élection.

Sainte-Croix, 28 juin 1878.

(Signé) LS. LEMAY,

Vraie copie,
J. FILTEAU, Agent.
Officier-Rapporteur. 4949

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages, and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Québec, 16th March, 1878.

2096

Miscellaneous Notices.

SUMMARY of the electoral expenses of G. Amyot, esquire, 1878.

Personal.	
Telegrams.....	\$ 25 00
Stationary, &c.....	6 35
Cars, (rail road), &c.....	34 65
Vehicle and boarding.....	145 55
Miscellaneous.....	4 75

\$216 70

By the undersigned, agent.

Printing of pamphlets.....	\$186 75
Speakers.....	50 00
Account for vehicle, postages, telegrams, boarding, lease of house, copy of electoral lists, &c.....	59 60

Total.....\$513 05

I, the undersigned, certified that the above extract his a correct extract of the statement of electoral expenses of G. Amyot, esquire, at the election of 1878, has it appears by detailed account of personal and other expenses at the said election.

Sainte Croix, 28th June, 1878.

(Signed), LS. LEMAY,

True copy,
J. FILTEAU, Agent.
Returning Officer. 4950

EXTRAIT des dépenses d'élection du candidat Narcisse Blais, écuyer, à l'élection générale du premier jour de mai 1878, pour le district électoral de Bagot, certifiées par Jos. Théberge, écuyer, agent du dit candidat :

Dépenses pour charretiers.....	\$ 73 50
“ “ copies de listes.....	7 30
“ “ chambres de comités.....	10 00
Postage.....	5 25
Frais de voyage et pension à autre que le candidat.....	104 25
Chambres de comités, transport et voyages.....	23 00
Chambres de comités et pension.....	20 00
Télégrammes.....	7 72
Pension.....	20 30
Pension, frais de voyages et chambres de comités.....	52 00
Impressions.....	39 50

Total.....\$363 82
Pour véritable,

J. C. BACHAND,
4925 Officier-Rapporteur à la dite élection.

ACTE ELECTORAL DE QUEBEC 1875.

ETAT détaillé des dépenses faites pour le candidat l'Honorable Henri Gustave Joly, à l'élection pour le district électoral de Lotbinière, faits le 1er mai 1878.

Pour impressions faites dans les journaux, savoir : l'Éclair, l'Événement et le Morning Chronicle.....	\$207 50
Pour transport et pension des personnes employées à l'élection et messagers.....	110 00

\$317 50

(Signé) F. PARROT,
Agent pour l'élection de l'Hon. H. G. Joly.

Vraie copie,
J. FILTEAU,
Officier-Rapporteur.
Sainte-Croix, 26 juin 1878. 4919

ACTE ELECTORAL DE QUÉBEC.

ETAT des dépenses encourues par le candidat David Monette, pour l'élection de 1878, dans le comté de Laprairie.

1. Payé pour dépenses personnelles et frais de voyage dans le comté.....	\$10 00
2. Pour loyer d'une salle et pension des orateurs.....	15 00
3. Pour frais de transport des orateurs.....	6 00
4. Pour un copiste.....	3 50
5. Pour copies de listes électorales.....	7 00

Total.....\$41 50

Donné à Saint-Philippe, ce 26 juin 1878.

DOSITHEE ROBERT,
Agent.
(Certifié), DAVID MONETTE,
4963 Candidat.

ETAT de toutes les dépenses du candidat Pierre Boutin, l'un des candidats pour le district électoral de Bellechasse, pour l'élection d'un membre à l'Assemblée Législative de la province de Québec.

Mars et avril 1878.

Michel Pellier, pour pension du représentant de P. Boutin, écr., et pour le mener avec sa voiture, de Mailloux à Saint-Magloire.....	\$2 50
Louis Turgeon, de Mailloux, pour avoir conduit P. Boutin, écr., de Mailloux à Saint-Magloire.....	2 00
Copies des listes électorales.....	10 00
Impressions à l'Éclair.....	6 00
Pension du candidat P. Boutin, écr., et soins donnés à son cheval dans les différentes paroisses du comté.....	80 00

4973

\$99 50

EXTRACT from the election expenses of Narcisse Blais, esquire, a candidate at the general election of the first day of May, 1878, for the electoral district of Bagot, certified by Jos. Théberge, esquire, agent of the said candidate :

Expenses for carters.....	\$73 50
“ “ copies of lists.....	7 30
“ “ Committees rooms.....	10 00
Postages.....	5 25
Expenses for travel and boarding of parties other than the candidate.....	104 25
Committees rooms, transport and travelling.....	23 00
Committees rooms and boarding.....	20 00
Telegrams.....	7 72
Boarding.....	20 30
Boarding, travelling charges and committees rooms.....	52 00
Printing.....	39 50

Total.....\$363 82
Certified correct,

J. C. BACHAND,
4926 Returning Officer at the said election.

QUEBEC ELECTION ACT 1875.

DETAILED statement of expenses incurred for the Honorable Henri Gustave Joly, a candidate at the election for the electoral district of Lotbinière, held on the first of May, 1878.

For printing in the following newspapers, namely : <i>Éclair</i> , <i>Événement</i> and <i>Morning Chronicle</i>	\$207 50
Conveyance and board of parties employed for the election and messengers.....	110 00

\$317 50

(Signed), F. PARROT,
Election agent for the Hon. H. G. Joly.

True copy,
J. FILTEAU,
Returning Officer.
Sainte Croix, 26th June, 1878. 4920

QUEBEC ELECTION ACT.

STATEMENT of expenses incurred by David Monette, a candidate for the election of 1878, in the county of Laprairie.

1. Paid for personal and travelling expenses in the county.....	\$10 00
2. For lease of hall and board of speakers.....	15 00
3. For conveyance of speakers.....	6 00
4. For copying clerk.....	3 50
5. For copies of election lists.....	7 00

Total.....\$41 50

Given at Saint Philippe, this 26th June, 1878.

DOSITHEE ROBERT,
Agent.
(Certified), DAVID MONETTE,
4964 Candidate.

STATEMENT of the expenses of Pierre Boutin, one of the candidates for the electoral district of Bellechasse, for the election of a member of the Legislative Assembly of the province of Québec.

March and April, 1878.

Michel Pellier for boarding the representative of P. Boutin, esquire, and conveying him in his vehicle from Mailloux to Saint-Magloire.....	\$ 2 50
Louis Turgeon, of Mailloux, for conveying P. Boutin, esquire, from Mailloux to Saint-Magloire.....	2 00
Copies of election lists.....	10 00
Printing in <i>l'Éclair</i>	6 00
Board of the candidate P. Boutin, esquire, and taking care of his horse in the different parishes in the county.....	80 00

4974

\$99 50

ETAT de toutes les dépenses d'élection encourues par G. R. S. de Beaujeu, écrl., ou en son nom, à l'élection d'un membre de l'Assemblée Législative de cette province, pour le comté de Soulanges, le premier mai dernier (1878).

Payé à William Fournier, Saint-Zotique, hôtelier, pour pension et annonces.....	\$ 1 25
Charles Biron, pour usage de sa voiture, (Saint-Zotique)	15 00
Arthur Asselin, Saint-Zotique, hôtelier, pour pension et usage de sa voiture.....	17 00
Camille Lalonde, Saint-Télesphore, marchand, pour érection d'une plateforme.	4 50
Leon Daoust, hôtelier, Saint-Polycarpe, pour pension.....	1 00
Etienne Merleau, Saint-Polycarpe, pour annonces.....	0 75
P. J. Prieur, Coteau Station, pour usage de sa voiture.....	7 50
J. Bte. Juchereau, Saint-Télesphore, pour usage de sa voiture et réparations.....	10 00
Antoine Lalonde, Cèdres, pour usage de son cheval.....	3 00
J. R. Waters, Cèdres, hôtelier, pour louage de voiture et pension.....	14 25
Benjamin Bessener, Saint-Ignace, pour louage de chevaux.....	6 00
Alexandre Fillion, Saint-Ignace, pour annonces	0 50
John Fullum, hôtelier, Coteau Landing, pour pension.....	0 75
Dépenses personnelles du candidat en télégrammes, frais de voyages, réparations de voiture et pension ainsi que pour Joseph Stevens.....	10 35
Olivier Deloges, pour usage de son cheval.	1 00
Total.....	\$92 85

Montréal, 25 juin 1878.

Fait et certifié par moi,
(Signé),

E. C. MONK,
Agent.

Il est à remarquer que dans ce compte le montant du compte de Fullum, les \$10.35 de dépenses personnelles à la somme de \$1.00 payée à Olivier Deloges ont été payées par le candidat lui-même.
25 juin 1878.

(Signé), G. R. DE BEAUJEU.

Vrai extrait de l'état détaillé de ce compte.

4939 L. H. MASSON,
Officier Rapporteur.

ETAT des dépenses faites pour le candidat Nicodème Audet, à l'élection pour le district électoral de Dorchester, faite le 1er mai 1878.

A M. Lannan, et frais de voyage.....	\$ 35 00
" G. Roy, " "	40 00
Listes électorales.....	30 00
Maisons de comités, secrétaires de comités, papeterie, etc., etc :	
Saint-Anselme	54 34
Sainte-Claire	71 21
" Hénédine.....	24 00
" Marguerite.....	20 00
Saint-Bernard.....	23 75
" Malachie.....	130 00
Standon	50 00
Sainte-Germaine	60 00
Saint-Edouard.....	80 00
Cranbourne	40 00
Charretiers et frais de voyages.....	39 75
Total.....	\$698 55

(Signé), OCT. BAILLARGEON,
" PIERRE LACASSE,
Agents.

Certifié pour véritable, ce 2e juillet 1878.

4961 J. E. ROULEAU,
Officier Rapporteur.

STATEMENT of election expenses incurred by or on behalf of G. R. S. de Beaujeu, esquire, at the election of a member at the Legislative Assembly of this province, for the county of Soulanges, the 1st May last 1878.

To William Fournier, Saint Zotique, hotel keeper, for boarding and advertisements. \$	1 25
To Charles Biron, for the use of his vehicle (Saint Zotique).....	15 00
To Arthur Asselin, Saint Zotique, hotel keeper, for boarding and the use of his vehicle.....	17 00
To Camille Lalonde, merchant, Saint Télesphore, for the erection of a plateforme.	4 50
To Leon Daoust, hotel keeper, Saint Polycarpe, for boarding.....	1 00
To Etienne Merleau, Saint Polycarpe, for advertisements.....	0 75
To P. J. Prieur, Coteau Station, for the use of his vehicle.....	7 50
To J. Bte Juchereau, Saint Télesphore, for the use of his vehicle and repairs...	10 00
To Antoine Lalonde, Cèdres, for the use of his horse.....	3 00
To J. R. Watters, Cèdres, hotel keeper, for the use of his vehicle and boarding.....	14 25
To Benjamin Bessener, Saint Ignace, for the use of horses.....	6 00
To Alexandre Fillion, Saint Ignace, for advertisements.....	0 50
To John Fullum, hotel keeper, Coteau Landing, for boarding.....	0 75
Personal expenses of the candidate, consisting of telegrams, travelling charges, reparations of vehicle and boarding also for Joseph Stevens.....	10 35
To Olivier Deloges, for the use of his horse.	1 00
Total.....	\$92 85

Montreal, 25th June, 1878.

Certified correct,
(Signed),

E. C. MONK,
Agent.

The undersigned declare that the amount of the account of Fullum, the \$10.35 for personal expenses, and the amount of \$1.00 paid to Olivier Deloges has been paid by the candidate himself.
25th June, 1878.

(Signed), G. R. DE BEAUJEU.

True extract from the detailed statement of this account.

4940 L. H. MASSON,
Returning Officer.

STATEMENT of expenses incurred by Nicodème Audet, a candidate at the election for the electoral district of Dorchester, held on the 1st of Mai, 1878.

To Mr. Lannan, travelling expenses.....	\$ 35 00
" G. Roy, " "	40 00
Election lists	30 00
Committee rooms, secretaries, paper, &c :	
Saint Anselme.....	54 34
Sainte Claire.....	71 21
" Hénédine.....	24 00
" Marguerite.....	20 00
Saint Bernard.....	23 75
" Malachie.....	130 00
Standon	50 00
Sainte Germaine.....	60 00
Saint Edouard.....	80 00
Cranbourne	40 00
Carters and travelling charges.....	39 75
Total.....	\$698 55

(Signed), OCT. BAILLARGEON,
" PIERRE LACASSE,
Agents.

Certified correct, this 2nd July, 1878.

4962 J. E. ROULEAU,
Returning Officer.

Expenses de Wm. Duckett, candidat pour l'élection du comté de Roulanges.

Dépenses personnelles, voyages et pensions	\$ 3 90
Dépenses pour orateurs, frais de voyage et pension	8 75
Dépenses pour husting pour assemblée le jour de la présentation	4 50
Dépenses pour dépêches télégraphiques	4 39
	<u>\$21 54</u>

Côteau Landing, 25 juin 1878.

(Signé),

STEPHEN JAMES DIT CARRIÈRE,
Agent.

Vraie extrait de l'état détaillé de ce compte.

4941

L. H. MASSON,
Officier Rapporteur.

EXTRAIT de l'état des dépenses personnelles faites par Henry Lowell, écuyer, comme candidat à l'Assemblée Législative de Québec, et par son agent Orin M. Moulton, écuyer, à la dernière élection qui a eu lieu dans le district électoral de Stanstead, à savoir :

Dépenses personnelles du candidat, frais de voyages et comptes d'hôtel	\$ 31 00
Impressions et copies	91 70
Télégrammes	35 00
Chambres de comité	2 00

Total..... \$159 70

C. A. RICHARDSON,

Régistrateur et Officier-Rapporteur.

Stanstead Plain, 26 juin 1878. 5013

EXTRAIT de l'état détaillé des dépenses de Robert G. Meikle, écuyer, candidat pour le district électoral d'Argenteuil, à l'élection du 1er mai 1878, fourni à l'officier-rapporteur et publié par lui en vertu de la section 285 de l'acte électoral de Québec de 1878.

Payé pour impressions, annonces, loyer de chambres, pour assemblée, voitures louées pour les orateurs, télégrammes, etc., etc..... \$228 82

(Signé), DAVID RAITT,
Agent.

Certifié correct,

THOMAS BARROW,
Officier-rapporteur.

Lachute, 25 juin 1878. 4985

DÉPENSES d'élection du Dr Louis Duhamel, député élu pour le district électoral du comté d'Ottawa.

Impressions faites par l'Ottawa Citizen	\$15 00
" " Aylmer Times	1 50
Copies des listes électorales (Hull)	60 00
Chevaux loués	40 00
Fret pour chevaux et voiture sur les chars	10 00
Frais de voyages avec chevaux et dépenses personnelles	423 00
Pour télégrammes	7 05
	<u>\$556 55</u>

DR. LOUIS DUHAMEL,

W. WASHBURN,
Officier-rapporteur. 4957

EXTRAIT vrai et correct du compte fourni par Charles Edouard Houde, écuyer, de ses dépenses de l'élection du premier de mai dernier, pour le district électoral de Nicolet.

1.—Dépenses personnelles	\$ 50 00
2.—Pour impressions	127 00

Total..... \$177 00

Bécancourt, 28 juin 1878.

5047

J. A. BLONDIN,
Officier-rapporteur.

Expenses of Wm. Duckett, a candidate at the election for the county of Roulanges.

Personal expenses, travelling and board,...	\$ 3 90
Expenses for speakers, travelling expenses and board,.....	8 75
Expenses for husting on nomination day...	4 50
Paid for telegrams.....	4 39
	<u>\$21 54</u>

Coteau Landing, 25th June, 1878.

(Signed),

STEPHEN JAMES DIT CARRIÈRE,
Agent.

True extract from the detailed statement of account.

4942

L. H. MASSON,
Returning Officer.

EXTRACT from the statement of personal expenses incurred by Henry Lovell, esquire, as candidate for the Legislative Assembly of Quebec, and by his agent Orin M. Moulton, esquire, at the last election which took place in the electoral district of Stanstead, to wit :

For candidates personal expenses, in travelling and hotel bills.....	\$ 31 00
For printing and copying.....	91 70
" telegraphing.....	35 00
" committee rooms.....	2 00

Total..... \$159 70

C. R. RICHARDSON,

Reg. and Returning Officer.

Stanstead Plain, 26th June, 1878. 5014

EXTRACT from detailed statement of expenses of Robert G. Meikle, esquire, a candidate for the electoral district of Argenteuil, as the election of 1st May, 1878, furnished to the returning officer and published by him in accordance with section 285 Quebec election act 1878.

Paid for printing, advertising, rent of room for meetings, cab hire of speakers, telegraph account, &c, &c..... \$228 82

(Signed), DAVID RAITT,
Agent.

Certified correct,

THOMAS BARROW,
Returning officer.

Lachute, 25th June, 1878. 4986

ELECTION expenses of Dr. Louis Duhamel, returned deputy for the electoral district of the county of Ottawa.

Printing by the Ottawa Citizen.....	\$15 00
" " Aylmer Times.....	1 50
Copies electoral list, (Hull).....	60 00
Horse hire.....	40 00
Freight of horse and buggy in cars.....	10 00

Traveling expenses with horses and personal expenses.....	423 00
For telegrams.....	7 05
	<u>\$556 55</u>

DR. LOUIS DUHAMEL.

W. WASHBURN,
Returning officer. 4958

TRUE and correct extract of the account deposited and furnished by Charles Edouard Houde, esquire, of his expenses in the election of the first of May last, for the electoral district of Nicolet.

1.—Personal expenses.....	\$ 50 00
2.—For printing.....	127 00

Total..... \$177 00

Bécancourt, 28th June, 1878.

5048

J. A. BLONDIN,
Returning Officer.

EXTRAIT de l'état des dépenses personnelles faites par John Thornton, écuyer, comme candidat à l'Assemblée Législative de Québec, par son agent John J. Fiske, écuyer, à la dernière élection qui a eu lieu dans le district électoral de Stanstead, à savoir :

Dépenses personnelles du candidat.....	\$ 16 04
Payé à F. Newman, pour impression.....	40 00
" C. A. Fox, pour télégrammes.....	15 20
" P. Bruillett.....	4 50
" Bradford & Cie., pour impression.	7 25
" L. R. Robinson, pour impression....	28 24
" H. C. Cabana, pour impression....	30 00

Total..... \$141 23

C. A. RICHARDSON,

Régistrateur et Officier-Rapporteur.
Stanstead Plain, 2 juillet 1878. 5011

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }
Dame Eliza Isabella Witcher, du village de Waterville, dans le district de Saint-François, épouse de Thomas Reid Paige, du même lieu, hôtelier, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

et

Thomas Reid Paige, de Waterville susdit, hôtelier,
Défendeur ;
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause le dix-septième jour de juin courant.

IVES, BROWN & MERRY,

Procureurs de la Demanderesse.
[Sherbrooke, 17 juin 1878. 4759-2

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

The Lachine Floating Boat House Company.

' Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication de cet avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après mentionnées, pour obtenir des Lettres-Patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte, constituant elles et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie, à être créée en corps politique et incorporé sous le nom de "The Lachine Floating Boat House Company," en vertu des dispositions du dit acte.

L'objet pour lequel l'incorporation de la dite compagnie est demandée, est d'ériger et maintenir une bâtisse ou des bâtisses devant servir de maison de bains et hangard à bateaux et pour fins littéraires, et de louer des bateaux de toutes sortes, et de faire les affaires ordinaires d'un club.

L'endroit en cette province où les opérations de la dite compagnie seront poursuivies se trouve à ou près de la ville de Lachine, et son principal bureau d'affaires sera dans la ville de Lachine.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de trois mille piastres, divisé en trois cents actions, de dix piastres chacune.

Les noms, résidences et professions de chacun des requérants sont comme suit :

Thomas Amos Dawes, brasseur, Andrew Jos. Dawes, brasseur, tous deux de la dite ville de Lachine, Henry Esson Murray, marchand, William Heber Rintoul, marchand, John Lawrence Lewis, marchand, Darcy Boulton Heath, gentilhomme, Arthur Ross, courtier, Hew Dalrymple Whitney, secrétaire, et John Ogden Wilgress, gentilhomme, tous de la cité de Montréal, qui seront les premiers directeurs de la dite Compagnie, tous résidents en Canada, et sont sujets de Sa Majesté par naissance ou naturalisation.

(Signé,) M. M. TAIT,

Procureur des Requérants.
Montréal, 13 juin 1878. 4603 4

EXTRACT from the statement of personal expenses incurred by John Thornton, esquire, as candidate for the Legislative Assembly of Quebec, and by his agent John J. Fiske, esquire, at this last election which took place in the electoral district of Stanstead, to wit :

For candidates personal expenses.....	\$ 16 04
Paid F. Newman, printing.....	40 00
" C. A. Fox, telegrams.....	15 20
" P. Bruillett.....	4 50
" Bradford & Co., printing.....	7 25
" L. R. Robinson, printing.....	28 24
" H. C. Cabana, printing.....	30 00

Total..... \$141 23

C. A. RICHARDSON,

Reg. and Ret.-Officer.
Stanstead Plain, 2nd July, 1878. 5012

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }
Dame Eliza Isabella Witcher, of the village of Waterville, in the district of Saint Francis, wife of Thomas Reid Paige, of the same place, hotel keeper, duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

and

Thomas Reid Paige, of Waterville aforesaid, hotel keeper,
Defendant.
An action en séparation de corps et de biens has been instituted in this cause the seventeenth day of June instant.

IVES, BROWN & MERRY,

Attorneys for Plaintiff.
Sherbrooke, 17th June, 1878. 4760

THE JOINT STOCK COMPANIE'S INCORPORATION ACT.

The Lachine Floating Boat House Company.

Notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieut.-Governor in council, by the persons hereinafter mentioned, for Letters Patent under the great seal, granting them a charter constituting them, and such other persons as may become shareholders in the company, to be thereby created a body corporate and politic by the name of "The Lachine Floating Boat House Company," under the provisions of the said act.

The object for which the incorporation of the said company is sought is, to erect and maintain a building or buildings to be used as a bath-house and boath-house and for literary purposes, and to lease and hire boats of all descriptions, and carry on the ordinary business of a club.

The place within this province where the operations of the said company will be carried on is at or near the town of Lachine, and its chief place of business will be the town of Lachine.

The amount of the capital stock of the said company will be three thousand dollars divided into three hundred shares of ten dollars each.

The name in full, and the address and calling of each of the applicants is as follows :

Thomas Amos Dawes, brewer, Andrew Jos. Dawes, brewer, both of the said town of Lachine, and Henry Esson Murray, merchant, William Heber Rintoul, merchant, John Lawrence Lewis, merchant, Darcy Boulton Heath, gentleman, Arthur Ross, broker, Hew Dalrymple Whitney, secretary, and John Ogden Wilgress, gentleman, all of the city of Montreal, who are to be the first directors of said Company, and all of whom are resident in Canada, and are subjects of Her Majesty by birth or naturalization.

(Signed,) M. M. TAIT,

Attorney for applicants.
Montreal, 13th June, 1878. 4604

Canada,
Province of Québec, }
District of Montréal. } *Cour Supérieure,*

Dame Marianne Dier, de la cité et du district de Montréal, épouse de William Elijah Bessey, du même lieu, médecin, et bien et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit William Elijah Bessey, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause.

HUTCHINSON & WALKER,
Procureurs de la demanderesse.

Montréal, 29 mai 1878. 4731 3

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court,*

Dame Marianne Dier, of the city and district of Montreal, wife of William Elijah Bessey, of the same place, physician, and duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said William Elijah Bessey, Defendant.

An action for separation of property has been this day instituted in this cause.

HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 29th May, 1878. 4732

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Ovide Bouchard, failli.

Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, mardi, le trentième jour de juillet courant, à onze heures a. m., pour considérer l'acte de composition et décharge du failli, le cautionnement et les garanties hypothécaires qui y sont mentionnés.

J. AUGER,
Syndic.
5043
Québec, 5 juillet 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Clendinneng et John Brown, comme associés, faisant affaires ensemble comme marchand de poêles et commerçants, dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de Clendinneng & Cie., faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-septième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

DUNCAN McFARLANE,
Syndic.
4991
Daté au No. 240, rue Saint-Jacques,
Montréal, 3 juillet 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Potter, failli.

Les créanciers du dit failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de juillet courant, à trois heures de l'après-midi, pour sanctionner la vente de la succession en bloc, et pour prendre en considération le consentement à la décharge du failli, déposé entre mes mains en cette affaire.

EDWARD EVANS,
Syndic.
5023
Montréal, 2 juillet 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de André Fontaine, du village de Waterloo, dans le district de Bedford, hôtelier, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à l'hôtel du failli, dans le village de Waterloo, dans le district de Bedford, jeudi, le dix-huitième jour de juillet prochain, (1878), à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

P. COWAN,
Syndic officiel.
5003
Bureau du Shérif,
Palais de Justice,
Sweetsburgh, 28 juin 1878.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Ovide Bouchard, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, in Quebec, on Tuesday, the thirtieth day of July instant, at eleven o'clock a. m., to consider the Insolvents deed of composition and discharge, the surety mortgage therein mentioned.

J. AUGER,
Assignee.
5044
Quebec, 5th July, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Clendinneng and John Brown, as co-partners carrying on business together as stove merchants and traders, in the city of Montreal, under the name, firm and style of Clendinneng & Co., Insolvents.

A dividend sheet has been prepared upon to objection until the seventeenth day of July, after which dividend will be paid.

DUNCAN McFARLANE,
Assignee.
4992
Dated at No. 240, Saint James street,
Montreal, 3rd July, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry Potter, an Insolvent.

The creditors of the said Insolvent are hereby notified to meet at my office, Western Chambers, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty third day of July instant, at three o'clock in the afternoon, to sanction the sale of the estate en bloc, and to take into consideration the consent to the Insolvent's discharge filed with me in this matter.

EDWARD EVANS,
Assignee.
5024
Montreal, 2nd July, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of André Fontaine, of the village of Waterloo, in the district of Bedford, hotel keeper, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this matter, and the creditors are notified to meet at the hotel of the insolvent, in the village of Waterloo, in the district of Bedford, on Thursday, the eighteenth day of July next, (1878), at the hour of one of the clock of the afternoon; to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,
Official assignee.
5004
Sheriff's Office,
Court House,
Sweetsburgh, 28th June, 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles U. Pearson, de Buckingham, comté et district d'Ottawa, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir dans mon bureau, à Hull, le dix-septième jour de juillet courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

D. C. SIMON,
Syndic.
4993

Hull, 3 juillet 1878.

Un acte réglant la vente des biens des compagnies d'assurance maritime et contre le feu, incorporées, en faillite,

et

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada, faillie.

Avis est par le présent donné que, mardi, le seizième jour de juillet A. D. 1878, à onze heures de l'avant-midi, une assemblée des créanciers de la susdite compagnie sera tenue au bureau des sous-signés syndics conjoints, numéro 182, rue Saint-Jacques, Montréal, pour prendre en considération, et si les créanciers jugent à propos d'autoriser d'assurer de nouveau les risques de la dite compagnie, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

PHILIP G. ROSS,
WM. T. FISK,
G. H. DUMESNIL,
Syndics conjoints.
4945

Montréal, 26 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de The Beaver Stamping Company, faillie.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-troisième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.
5025

Montréal, 3 juillet 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Sutherland et Fleming et A. C. Sutherland, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire, et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-troisième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.
5027

Montréal, 3 juillet 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel Paxton, des cité et district de Montréal, fabricant de chaussures, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 115, rue Saint-François-Xavier, Montréal, jeudi, le dix-huitième jour de juillet courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic officiel.

Bureau d'Alex. Moffat,
112, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 2 juillet 1878. 4965

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles U. Pearson, of Buckingham, county and district of Ottawa, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in Hull, on the seventeenth day of July instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

D. C. SIMON,
Assignee.
4994

Hull, 3rd July, 1878.

An act to make provision for the winding up of insolvent incorporated Fire or Marine Insurance Companies,

and

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of The Canada Agricultural Insurance Company, Insolvents.

Notice is hereby given that on Tuesday, the sixteenth day of July A. D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, a meeting of the creditors of the above named insolvent company, will be held at the office of the undersigned, joint assignees, number 182, Saint James street, Montreal, to take into consideration, and if the creditors shall so decide, authorize the re-insurance of the outstanding risks of the said insolvent company, and for the general ordering of the estate and affairs thereof.

PHILIP G. ROSS,
WM. T. FISK,
G. H. DUMESNIL,
Joint assignees.
4946

Montreal, 26th June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of The Beaver Stamping Company, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared in this matter open to objection until Tuesday, the twenty third day of July instant, after which day dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.
5026

Montreal, 3rd July, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Sutherland & Fleming and A. C. Sutherland, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, open to objection until Tuesday, the twenty third day of July instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.
5028

Montreal, 3rd July, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Samuel Paxton, of the city and district of Montreal, boot and shoe manufacturer, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 115, Saint François Xavier street, in Montreal, on Thursday, the eighteenth day of July instant, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Official assignee.

Office of Alex. Moffat,
112, Saint François Xavier street.
Montreal, 2nd July, 1878. 4965

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Provinces of Québec, }
District de Trois-Rivières. } *Cour Supérieure,*

Dans l'affaire de Wilfrid Alexandre Gagnon, marchand, de la cité des Trois-Rivières, failli.
Le dix neuvième jour de septembre prochain, le failli soussigné fera application à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.
WILFRID ALEXANDRE GAGNON,
Par HOULD & OLIVIER,
ses procureurs *ad litem.*
Trois-Rivières, 1er juillet 1878. 4943

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Alex. Rough, failli.
Des bordereaux des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALEX McFEE,
Syndic.
Montréal, 2 juillet 1878. 4955

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Narcisse Payant, hôtelier et commerçant, de la paroisse Saint-Jean Chrysostôme, district de Beauharnois, failli.
Je, soussigné, Elie L. Normandin, syndic officiel, pour le district judiciaire de Beauharnois, résidant à Saint-Louis de Gonzague, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont requis de le faire devant moi sous un mois.

E. L. NORMANDIN,
Syndic.
Saint-Louis de Gonzague, 24 juin 1878. 4923

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Ouimet, contracteur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 15, Place d'Armes, Montréal, mercredi, le dix-septième jour de juillet, A. D. 1878, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour la considération des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.
15, Place d'Armes,
Montréal, 3 juillet 1878. 4913

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Solomon Benedict, failli.
Je, soussigné, A. Bourgeau, d'Aylmer, ai été appointé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

A. BOURGÉAU,
Syndic.
Aylmer, 1er juillet 1878. 4977

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Bélanger Frères, de Sherbrooke, faillis.

Je, soussigné, J. A. Archambault, de la cité de Sherbrooke, syndic officiel, pour le district de Saint-François, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains d'ici à un mois.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic.
Sherbrooke, 28 juin 1878. 4975

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Canada, }
Provinces of Québec, }
District of Three Rivers. } *Superior Court,*

In the matter of Wilfrid Alexandre Gagnon, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.
On the nineteenth day of September next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.
WILFRID ALEXANDRE GAGNON,
By HOULD & OLIVIER,
His attorneys *ad litem.*
Three Rivers, 1st July, 1878. 4944

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alex Rough, an Insolvent.
Dividend sheets has been prepared open to objection until the twenty second day of July instant, after which dividends will be paid.

ALEX McFEE,
Assignee.
Montreal, 2nd July, 1878. 4956

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Narcisse Payant, hotel keeper and trader, of the parish of Saint-Jean Chrysostôme, district of Beauharnois, an Insolvent.
I, the undersigned, Elie L. Normandin, official assignee, for the judicial district of Beauharnois, residing at Saint-Louis de Gonzague, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

E. L. NORMANDIN,
Assignee.
Saint-Louis de Gonzague, 24th June, 1878. 4924

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Moïse Ouimet, contractor and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.
A writ of attachment having issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of July, A. D. 1878, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and to settle the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.
15, Place d'Armes,
Montreal, 3rd July, 1878. 4914

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Solomon Benedict, an Insolvent.
I, the undersigned, A. Bourgeau, of Aylmer, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. BOURGÉAU,
Assignee.
Aylmer, 1st July, 1878. 4978

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Belanger Bros., of Sherbrooke, Insolvents.

I, the undersigned, J. A. Archambault, of the city of Sherbrooke, official assignee, for the district of Saint Francis, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

J. A. ARCHAMBAULT,
Assignee.
Sherbrooke, 28th June, 1878. 4976

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John H. McLaughlin, commerçant, de Montréal, failli.

Le failli ayant déposé entre mes mains un acte de composition et de décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, telle que requise par la loi. Les créanciers du susdit failli sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le quinzième jour de juillet 1878, à onze heures a. m., pour prendre le dit acte en considération. Les conditions du dit acte sont que le failli promet de payer à ses créanciers une composition de quinze centins dans la piastre, en un paiement, à quatre mois du sixième jour de juin courant, avec garantie.

ROBERT W. OLIVER,
Syndic.

Bureau d'Oliver et Miller,
No. 43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 27 juin 1878. 4909

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon Hamel, de la paroisse de Saint-Antoine de la Baie du Febvre, cultivateur et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans la paroisse de Saint-François du Lac, le dix-huitième jour du mois de juillet prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

V. GLADU,
Syndic.

Saint-François du Lac, 23 juin 1878. 4947

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Michel Lefebvre, manufacturier et commerçant, de la paroisse de Montréal, ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le onzième jour de juillet, A. D. 1878, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 21 juin 1878. 4901

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wilfrid S. Danis, commerçant, de la ville de Salaberry de Valleyfield, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire sujet à contestation jusqu'au dix-septième jour de juillet prochain, 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

E. L. NORMANDIN,
Syndic.

Saint-Louis de Gonzague,
24 juin 1878. 4921

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Ephraïm J. Wheeler, commerçant, de Saint-Jean, P. Q., failli.

Je, soussigné, Wm. Coote, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

WM. COOTE,
Syndic.

Saint-Jean, P. Q., 26 juin 1878. 4907

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John H. McLaughlin, of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent having deposited with me a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majority in numbers and value of his creditors as required by law. The creditors of the above named insolvent are hereby notified to meet in my office, No. 43, Saint-François Xavier street, Montreal, on Monday, the fifteenth day of July, 1878, at eleven o'clock a. m., to take such deed into consideration. The terms of said deed are the insolvent's promise to pay his creditors a composition of fifteen cents in the dollar, in one payment, at four months from the sixth day of June instant, secured.

ROBERT W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver and Miller,
No. 43, Saint François Xavier street,
Montreal, 27th June, 1878. 4910

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Napoléon Hamel, of the parish of Saint-Antoine de La Baie du Febvre, farmer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the parish of Saint-François du Lac, on the eighteenth day of July next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

V. GLADU,
Assignee.

Saint-François du Lac, 28th June, 1878. 4948

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Michel Lefebvre, manufacturer and trader, of the parish of Montreal, having his principal place of business in the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the eleventh day of July, A. D. 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit and for, the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 21st June, 1878. 4902

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Wilfrid S. Danis, trader, of Salaberry de Valleyfield, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the seventeenth day of July next, 1878, after which day dividend will be paid.

E. L. NORMANDIN,
Assignee.

Saint Louis de Gonzague,
24th June, 1878. 4922

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Ephraïm J. Wheeler, trader, of Saint Johns, P. Q., an Insolvent.

I, the undersigned, Wm. Coote, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

WM. COOTE,
Assignee.

Saint John, P. Q., 26th June, 1878. 4908

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Shallow & Co., de Montréal, failli.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Montréal, mardi, le seizième jour de juillet courant, à onze heures de l'avant-midi, pour approuver la vente de la succession en bloc.

GEO. BURY,
Syndic.

Bureau : Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers,
Montréal, 4 juillet 1878. 4903

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Félix Girard, commerçant, de Saint-Sébastien, P. Q., failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, rue Saint-Jacques, Saint-Jean, P. Q., mardi, le seizième jour de juillet prochain, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. COOTE,
Syndic officiel.
4953

Saint-Jean, P. Q., 28 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

J. H. May & Co., de la cité de Montréal, marchands et commerçants, Demandeurs; The Oil Cabinet & Novelty Company, de la cité de Montréal, Défendresse.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, samedi, le treizième jour de juillet 1878, à onze heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 24 juin 1878. 4899

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Benjamin Hutchins, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-septième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOMAS DARLING,
Syndic.
4951

Montréal, 28 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Perry, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.
4917

Montréal, 27 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Potter, de Montréal, failli.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.
4915

Montréal, 27 juin 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Shallow & Co., of Montreal, an Insolvent.

The creditors are notified to meet at my office, in Montreal, on Tuesday, the sixteenth day of July instant, at eleven o'clock in the forenoon, to sanction the sale of the estate *en bloc*.

GEO. BURY,
Assignee.

Office: Bury & McIntosh,
Molson's Bank Chambers.
Montreal, 4th July, 1878. 4904

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Félix Girard, trader, of Saint Sébastien, P. Q., an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, Saint James street, Saint Johns, P. Q., on Tuesday the sixteenth day of July proximo, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. COOTE,
Official assignee.
4954

Saint Johns, P. Q., 28th June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

J. H. May & Co., of the city of Montreal, merchants and traders, Plaintiff's; The Oil Cabinet & Novelty Company, of the city of Montreal, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, on Saturday, the thirteenth day of July, 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 24th June, 1878. 4900

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Benjamin Hutchins, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the seventeenth day of July next, after which dividend will be paid.

THOMAS DARLING,
Assignee.
4952

Montreal, 28th June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Alfred Perry, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,
Official assignee.
4918

Montreal 27th June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Henry Potter, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,
Official assignee.
4916

Montreal, 27th June, 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1876 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Peter Richard Charles Hoey, épicer, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 15, Place d'Armes, Montréal, jeudi, le dix-huitième jour de juillet A. D. 1878, à onze heures de l'avant midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour la considération des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.
4911

Montréal, 3 juillet 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de C. H. Barrette, de Danville, P. Q., failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le seizième jour de juillet 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
4895

Montréal, 27 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dubuque et Frère, de l'Ange-Gardien, faillis.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques
Montréal, 21 juin 1878. 4897

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Woods & Cie., marchands de chaussures, de la cité de Montréal, commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quinzième jour de juillet prochain, 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
4893

Montréal, 25 juin 1878.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières }

Dans l'affaire de Moïse Chandonnet, commerçant, de la paroisse Saint-Pierre les Becquets, failli ; et Adolphe Odilon Houle, syndic.

Le huitième jour de juillet prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

MOÏSE CHANDONNET,
Par DUMONT & DUPONT,
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 3 juin 1878. 4311 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

In re :—Joseph Madore Gélinas et Zéphirin Madore Gélinas, tant individuellement que comme associés, faillis ; et Casimire Gélinas, syndic.

Le huitième jour de juillet prochain, les faillis et le syndic s'adresseront à la dite cour pour leur décharge.

GERVAIS & GÉRIN,
Procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 29 mai 1878. 4203 6

INSOLVENT ACT OF 1876 AND AMENDMENTS.

In the matter of Peter Richard Charles Hoey, grocer, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on Thursday, the eighteenth day of July, A. D. 1878, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and to settle the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.
4912

Montreal, 3rd July, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of C. H. Barrette, of Danville, P. Q., an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the sixteenth day of July, 1878, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
4896

Montreal, 27th June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Dubuque et Frère, of l'Ange-Gardien, Insolvents.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,
Montreal, 21st June, 1878. 4898

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Woods & Co., dealer in boots and shoes, of the city of Montreal, traders, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared and is open to objection until Monday, the fifteenth day of July, 1878, after which dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
4894

Montreal, 25th June, 1878.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Moïse Chandonnet, trader, of the parish of Saint Pierre les Becquets, an Insolvent ; and Adolphe Odilon Houle, assignee.

On the eighth day of July next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

MOÏSE CHANDONNET,
By DUMONT & DUPONT,
His attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 3rd June, 1878. 4312

INSOLVENT ACT OF 1875.
Province of Quebec, }
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

In re :—Joseph Madore Gélinas and Zéphirin Madore Gélinas, as well individually as partners, Insolvents ; and Casimire Gélinas, assignee.

On the eighth day of July next, the insolvents and assignee will apply to the said court for their discharge.

GERVAIS & GERIN,
Attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 29th May, 1878. 4204

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Brin & Fils, marchands-tailleurs, de la cité de Saint-Hyacinthe, faillis.

Une assemblée des créanciers des faillis ci-dessus nommés aura lieu en mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le quinzième jour de juillet prochain, à dix heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge signé dans cette affaire, et dont les termes et conditions sont le paiement de vingt-cinq centins courant dans la piastre, payable comptant.

M. E. BERNIER,
Syndic.
4773 2

Saint-Hyacinthe, 25 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frank M. Carpenter, pharmacien, de Waterloo, Québec, failli.

Le failli a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge signé et exécuté suivant la loi, offrant de payer quinze centins dans la \$, comme suit : sept centins et demie, six mois après la date de la ratification du dit acte de composition par les créanciers, et la balance à douze mois de la dite date avec l'intérêt de huit par cent, le dit failli devant donner ses billets endossés tel que convenu pour chaque paiement de composition. En conséquence une assemblée des créanciers du dit failli se tiendra à mon bureau, à Waterloo susdit, mardi, le seizième jour de juillet prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le dit acte de composition.

THOS. BRASSARD,
Syndic.
4771 2

Waterloo, Qué., 25 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edward Bennett, marchand de bois, du canton de Bury, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Block Odell, cité de Sherbrooke, vendredi, le douzième jour de juillet prochain, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 26 juin 1878. 4871 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Patrick Grace, failli.

Une assemblée des créanciers du susdit failli aura lieu en mon bureau, dans Aylmer, le dix-septième jour de juillet prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge aux taux de vingt-cinq centins dans la piastre, payable à six et douze mois au moyen de billets endossés.

A. BOURGEOU,
Syndic.
4849 2

Aylmer, 25 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Tees Frères, commerçants, des cité et district de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé sur les produits de la vente des immeubles situés dans les cantons de Bromé et Durham, et sera sujet à contestation jusqu'à mardi, le seizième jour de juillet prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
Syndics et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 26 juin 1878.

4841 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Brin & Son, merchant tailors, of the city of Saint Hyacinthe, Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the fifteenth day of July next, at ten o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge signed in this matter, the terms and conditions of which are the payment of twenty five cents in the dollar, payable cash.

M. E. BERNIER,
Assignee.
4774

Saint Hyacinthe, 25th June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Frank M. Carpenter, druggist, of Waterloo, Quebec, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge signed and executed according to law, offering to pay fifteen cents on the \$, as follows : seven and half cents six months after the date of the ratification of the said deed of composition by the creditors, and the balance twelve months after the said date with interest at eight per cent, the said insolvent giving his promissory notes endorsed as agreed for each composition payment. Therefore a meeting of the creditors of the said insolvent will be held at my office, in Waterloo, on Tuesday, the sixteenth day of July now next, at ten of the clock in the forenoon, to take into consideration the said deed of composition.

THOS. BRASSARD,
Assignee.
4772

Waterloo, Que., 25th June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Edward Bennett, of the township of Bury, lumberman, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Odells Block, city of Sherbrooke, on Friday, the twelfth day of July next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 26th June, 1878. 4872

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Patrick Grace, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the said insolvent will be held at my office, in Aylmer, on the seventeenth day of July next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge at the rate of twenty five cents in the dollar, payable at six and twelve months by endorsed notes.

A. BOURGEOU,
Assignee.
4850

Aylmer, 25th June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Tees Brothers, of the city and district of Montreal, traders, Insolvents.

A first and final dividend sheet of the proceeds of the sale of immovables situated in the townships of Bromé and Durham, has been prepared open to objection until Tuesday, the sixteenth day of July next, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Assignees and accountants,
353, Notre Dame street,
Montreal, 26th June, 1878.

4843

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Damase Roy, en sa qualité de curateur à la succession de feu Louis Catellier, en son vivant, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende sur les propriétés a été préparé et est sujet à objection jusqu'au dix-neuvième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 26 juin 1878. 4823 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Boyd, épicier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le quinzième jour de juillet prochain A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

No. 59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 26 juin 1878. 4845 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wm. H. Barber, de Montréal, failli.

Un deuxième et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions au bureau de Evans & Riddell, No. 22, rue Saint-Jean, jusqu'à mardi, le seizième jour de juillet prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 26 juin 1878. 4833 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ovide Toupin, de Nicolet, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-cinquième jour de juillet prochain, après lequel les dividendes seront payés.

J. B. O. DUMONT,
Syndic.

Trois-Rivières, 26 juin 1878. 4811 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Albert W. Pope, Demandeur; vs. Albert Haseltine, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 21 juin 1878. 4867 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

James McKenzie, Demandeur; vs. John McKenzie, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 21 juin, 1878. 4863 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Sampson, Bros., faillis.

Un premier bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au quinzième jour de juillet prochain, après lequel les dividendes seront payés.

J. AUGER,
Syndic.

Québec, 28 juin 1878. 4877 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Damase Roy, in his quality of curator to the estate of the late Louis Catellier, in his lifetime, of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, subject to objection until nineteenth day of July next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 26th June, 1878. 4824

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Boyd, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection until Monday, the fifteenth day of July next, A. D. 1878, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

No. 59, Saint François Xavier street,
Montreal, 26th June, 1878. 4846

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Wm. H. Barber, of Montreal, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared open to objection at the office of Evans & Riddell, No. 22, Saint John street, until Tuesday, the sixteenth day of July next, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 26th June, 1878. 4834

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Ovide Toupin, of Nicolet, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objections until the twenty fifth day of July next, after which dividends will be paid.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three Rivers, 26th June, 1878. 4812

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Albert W. Pope, Plaintiff; vs. Albert Haseltine, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 21st June, 1878. 4868

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

James McKenzie, Plaintiff; vs. John McKenzie, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 21st June, 1878. 4864

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Sampson, Bros., Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the fifteenth day of July next, after which dividends will be paid.

J. AUGER,
Assignee.

Quebec, 28th June, 1878. 4878

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Albert W. Pope, Demandeur; contre Isaac N. Pinkham, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.
J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.
4859 2

Sherbrooke, 21 juin 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Smith, commerçant, des cite et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le seizième jour de juillet prochain, après lequel le dividende sera payé.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
Syndics et comptables,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 26 juin 1878. 4839 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Adolphe Steenoken, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, samedi, le treizième jour de juillet prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Bureau d'Evans & Riddell,
Montréal, 26 juin 1878. 4831

Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Mont-*
District de Montréal. } *réal.*
No. 383.

Dans l'instance le Maire, les Echevins et les Citoyens de la cité de Montréal, requérante en expropriation sur la rue Saint-Joseph.

et

La succession de feu l'Honorable Charles Wilson, en son vivant, Sénateur de la Puissance du Canada. Partie ex-propriée.

et

Thomas Wilson, marchand de fer, Dame Ann Tracy, veuve du dit Honorable Charles Wilson, Alexandre Lacoste, écuyer, avocat, John Lewis Cassidy, marchand, et Joseph Simard, écuyer, notaire, tous de la cité de Montréal, en leur qualité d'exécuteurs et fidei commissaires de la succession de feu l'Honorable Charles Wilson, Indemnitaires.

Avis public est par le présent donné que les requérants ont déposé au greffe de cette cour la somme de treize mille six cent soixante et six piastres et soixante et quatre centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit: "Un lot de terre, avec une partie de batisse sus-érigée, borné du côté nord-est par la rue McGill, du côté sud-est par la rue Saint Joseph, du côté sud-ouest par la propriété d'Owen McGarvey, du côté nord-ouest par le restant de la propriété du dit Honorable Charles Wilson, tel que requis pour l'élargissement de la rue Saint-Joseph."

Et sur la requête des dits Indemnitaires il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Albert W. Pope, Plaintiff; against Isaac N. Pinkham, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.
J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.
4860

Sherbrooke, 21st June, 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Smith, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until Tuesday, the sixteenth day of July next, after which dividend will be paid.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 26th June, 1878. 4840

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Adolphe Steenoken, of the city of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this matter, and the creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Saturday, the thirteenth day of July next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Office of Evans & Riddell,
Montreal, 26th June, 1878. 4832

Rules of Court.

Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal*
District of Montreal. }
No. 383.

In the matter of the Mayor, Aldermen and Citizens of the city of Montreal, petitioners in expropriation in Saint-Joseph street.

and

The estate of the late Honorable Charles Wilson, in his lifetime, Senator of the Dominion of Canada. Ex-propriated party.

and

Thomas Wilson, hardware merchant, Dame Anne Tracy, widow of the said Honorable Charles Wilson, Alexander Lacoste, esquire, advocate, John Lewis Cassidy, merchant, and Joseph Simard, esquire, notary, all of the city of Montreal, in their capacity of executor and fiduciary legatees of the estate of said late Honorable Charles Wilson, *Indemnitaires*.

Public notice is hereby given that the petitioners have deposited in the office of the protonotary of the said court, the sum of thirteen thousand six hundred and sixty six dollars and sixty four cents, being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by said petitioner, by forced expropriation, namely: "A piece of land, with part of a building thereon, bounded on the north east side by McGill street, on the south east by Saint Joseph street, on the south west side by the property of Owen McGarvey, and on the north west side by the remainder of the property of the Honorable Charles Wilson, as required for the widening of Saint Joseph street."

And upon the petition of the said *indemnitaire*, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to

au greffe de la dite Cour Supérieure, à Montréal, sous un mois, à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 26 juin 1878.

4851 2

signify their oppositions and file the same in the office of the prothonotary of the said Superior Court, at Montreal, within one month, from the date of the first insertion of said notice, on default whereof proceedings will be had without respect to any rights they may have.

GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.

Prothonotary's Office,
Montreal, 26th June, 1878.

4852

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de La Compagnie de Gaz de Sorel, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, dans la Province de Québec, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à succession du susdit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Deux lots et un quart de lot de terre contigus, formant ensemble une étendue de terre située en la ville de Sorel, dans le comté de Richelieu; bornée d'un côté par la propriété appartenant au gouvernement du Canada, du côté opposé par une autre propriété étant un lot de ville No. 466, en front par la rue Sainte-Elizabeth, et à l'autre extrémité par la propriété appartenant ou louée à James Morgan, contenant en tout 19932 pieds en superficie, plus ou moins—ensemble avec les bâties sus-érigées employées comme usine à gaz et dépendances, ainsi qu'un gazomètre, deux choses pour purifier avec ce qui a rapport condensers, place pour mesurer, cornues, une force hydraulique, régulateur, etc., etc.

Pour être vendus à l'Hôtel Piché, à Sorel, MARDI, le DIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

26, rue Saint François Xavier.

Montréal, 26 juin 1878.

4843

[Première publication, 28 juin 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John McBurney et David McBurney, tous deux des cité et district de Montréal, commerçants, faisant affaires en société, en la dite cité, sous les nom et raison de J. & D. McBurney, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-dessus mentionné sera vendu aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of the Sorel Gas Company, a body politic and corporate having its place of business at the town of Sorel, in the district of Richelieu, in the Province of Quebec, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Two and one quarter lots of land adjoining each other making together a piece or parcel of land situate in the town of Sorel, in the county of Richelieu; bounded on one side by property belonging to the government of Canada, on the opposite side by other property being town lot No. 466, on the front by Saint Elizabeth street, and on the other extremity by property belonging or leased to James Morgan, containing in the whole 19932 feet superficial, more or less— together with the buildings thereon erected used for gas works and outhouses, along with one gas holder, two purifiers with connections condensers, station meter, retorts, hydraulic main, governor, &c., &c.

To be sold at Piché's Hotel, at Sorel, on TUESDAY, the TENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

26, Saint François Xavier street,

Montreal, 26th June, 1878.

4844

[First published, 28th June, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John McBurney and David McBurney, both of the city and district of Montreal, traders, carrying on business in co-partnership, in the said city, under name style and firm of J. & D. McBurney, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or ether*

d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain lot de terre sis et situé dans le faubourg Sainte-Marie de Montréal susdit, contenant soixante (60) pieds de largeur en front par quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins—avec une maison en briques à deux étages et autres bâtisses sus-érigées; borné en front par la rue Montcalm, en arrière par David Rae, d'un côté partie par un lot de terre appartenant à la veuve Masson et partie par Joseph Dufresne, et de l'autre côté par la propriété appartenant à B. Cross. La dite propriété et premisses sont maintenant connus et désignées aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques de Montréal, comme lot numéro trois cent soixante et huit (368), et supposé contenir cinq mille trois cent soixante pieds de terre en superficie, maintenant bornée au sud-est par les lots 366 et 367, au nord-ouest par le lot numéro 369, et en arrière par les lots 376 et 377, sur les dits plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques susdit—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la Real Estate Exchange, coin des rues Place d'Armes et Notre-Dame, Montréal. MERCREDI, le SEPTIÈME jour d'AOUT 1878.

A. J. WHITTON,
Syndic.

[Première publication, 6 juillet 1878.] 4987

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Goodhue, cultivateur, hôtelier, de la cité des Trois-Rivières, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession du dit failli seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées au bureau du soussigné, dans la cité de Trois-Rivières, No. 30, rue du Fleuve, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain située en la cité de Trois-Rivières, étant un lot de grève et en eau profonde, mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds sur le fleuve Saint-Laurent, deux cents pieds sur la rue du Bord de l'eau, soixante-seize pieds sur la ligne du sud-ouest, et soixante et dix-huit pieds sur la ligne qui le divise du No. 729, contenant en superficie quatorze mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds, mesure française, équivalant à seize mille huit cent soixante et deux pieds, mesure anglaise; borné au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, au nord-ouest par la rue du Bord de l'eau, au sud-ouest par la grève et les eaux du fleuve Saint-Laurent, et au nord-est par le No. 729, avec un hôtel connu sous le nom de "British American Hotel" ses dépendances et un quai; le dit terrain étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Trois-Rivières, sous le No. 728 sept cent vingt-huit.

2. Un autre terrain situé dans la dite cité de Trois Rivières, contenant mille deux cents pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur; de la

oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot of land situate and being in the Sainte Mary's suburbs, of Montreal aforesaid, containing sixty (60) feet in breadth in front by eighty feet in depth, more or less—with a two story brick house and other buildings thereon erected; bounded in front by Montcalm street, in rear by David Rae, on one side partly by a lot of land belonging to widow Masson and partly by Joseph Dufresne, and on the other side by property belonging to B. Cross. The said property and premises are now known and designated on the official plan and in the book of reference of the Saint James ward of Montreal, as lot number three hundred and sixty eight (No. 368), and said therein to contain five thousand three hundred and sixty feet of land in superficies, now bounded to the south east by the lots 366 and 367, on the north west by the lot 369, and in the rear by the lots 376 and 377, on the said official plan and book of reference of Saint James ward aforesaid—with all and every the members and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the Real Estate Exchange, corner of Place d'Armes and Notre Dame streets, Montreal, on WEDNESDAY, the SEVENTH day of AUGUST, 1878.

A. J. WHITTON,
Assignee.

[First published, 6th July, 1878.] 4988

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Goodhue, farmer, hotel keeper, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Three Rivers, No. 30, Water street, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the city of Three Rivers, being a beach lot and in deep water, measuring one hundred and eighty four feet on the river Saint Lawrence, two hundred feet on the Water street, seventy six feet on the south west line, and seventy eight feet on the division line between the said lot and the No. 729, containing fourteen thousand seven hundred and eighty four feet, french measure, in superficies, equal to sixteen thousand and seventy two feet, english measure; bounded on the south east by the river Saint-Lawrence, on the north west by the river side street (*rue du bord de l'eau*), on the south west by the beach and the Saint Lawrence river, and on the north east by No. 729—with a hotel, known as the "British American Hotel", its dependencies and a wharf; the said lot being known and designated on the official plan and in the book of reference of the city of Three Rivers, by No. 728 number seven hundred and twenty eight.

2. Another lot of land situate in the said city of Three Rivers, containing one thousand two hundred feet in front on one hundred and twenty

mille trois cent trente pieds de largeur allant en rétrécissant de manière à n'avoir que mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds de large au bout de cent quarante pieds, formant en superficie trois cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-dix pieds, mesure française, équivalent à trois cent soixante-quatorze mille pieds, mesure anglaise; borné en front au nord-est par le chemin Sainte-Marguerite et le No 280, en profondeur au sud-ouest par les Nos. 198, 199, 278 et les rues Bureau et Balcu, d'un côté au nord-ouest par la rue Shortis, et de l'autre côté au sud-est par les Nos. 280, 281 et la rue Saint Roch; le dit terrain étant cultivé comme jardin et est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité des Trois-Rivières, sous le No. 279 deux cent soixante et dix-neuf.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Trois Rivières, MARDI, le DIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

W. T. RICKABY,
Syndic
5009

Trois-Rivières, 3 juillet 1878.
[Première publication, 6 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Campbell Bryson, de la cité de Montréal, marchand de cuir, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, étant le lot No. 1260, aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal; borné en front par la rue Cathcart—avec une maison de pierre taillée, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu à la Real Estate Exchange, coin des rues Notre-Dame et Place d'Armes, en la cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

26, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 3 juillet 1878. 5029
[Première publication, 6 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George L. Perry, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être dépo-

feet in depth; from thence one thousand three hundred and thirty feet in width, going narrowing in order to have one thousand two hundred and ninety seven feet in width at the depth of one hundred and forty feet, forming three hundred and twenty seven thousand eight hundred and ninety feet, french measure, in superficies, equal to three hundred and seventy four thousand feet, english measure; bounded in front on the north east by the Sainte Marguerite road and the No. 280, in depth on the south west by the numbers 198, 199, 278 and Bureau and Balcu streets, on one side to the north west by Shortis street, and on the other side to the south east by Nos. 280, 281 and Saint Roch street; the said ground being cultivated as a garden and is known and designated on the official plan and in the book of reference of the city of Three Rivers, by the number 279, two hundred and seventy nine.

To be sold at the court house, in the city of Three Rivers, on TUESDAY, the TENTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

W. T. RICKABY,
Assignee.
5010

Three Rivers, 3rd July, 1878.
[First published, 6th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Campbell Bryson, of the city of Montreal, dealer in leather, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described and belonging to the estate of the insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A lot of land situate and being in the city of Montreal, parish of Notre Dame, district of Montreal, being lot No. 1260, on the official plan and in the book of reference for Saint Antoine ward, of the said city of Montreal; bounded in front by Cathcart street—with a cut stone house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the Real Estate Exchange, corner Notre Dame street and Place d'Armes, in the city of Montreal, on MONDAY, the TWELFTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

26, Saint François Xavier street,
Montreal, 3rd July, 1878. 5530
[First published, 6th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of George L. Perry, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the unmentioned immovables belonging to the estate of the aforesaid insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civile procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the

sées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre sis et situé dans l'île de Montréal, dans la paroisse du Sault-au-Récollet, de figure irrégulière, et mesurant six arpents en superficie et tel qu'il est maintenant enclos; borné en front partie par le chemin de la Reine et partie par les représentants de François Beaulieu et Joseph Picard, en arrière et d'un côté par la rivière des Prairies, et de l'autre côté par les représentants du dit François Beaulieu, avec une petite île à l'embouchure du canal conduisant au moulin sur lequel lot est érigé un moulin à farine, un moulin à carder, un moulin à fouler—avec toutes les appartenances et pouvoir d'eau, et les machines qui s'y trouvent attachées et en dépendant, avec deux maisons sus-érigées. Le dit lot étant connu et désigné sous les numéros deux cent quatre-vingt-six et cinq cent quatre, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet, sujet aux droits suivants :

1. Un terrain contenant quatre-vingt pieds de largeur sur trois cent quatre-vingt-six pieds de longueur, mesure anglaise, formant une superficie de quatre-vingt-trois perches, mesure française marqué sur le plan de location et livre de renvoi, du Chemin de Fer de Colonisation du Nord de Montréal, comme numéro trente-deux (32), division numéro un (1), à être pris partie du numéro cadastral deux cent quatre-vingt-six (286), et partie du numéro cinq cent quatre, de la paroisse du Sault-au-Récollet, district de Montréal, exproprié par le Gouvernement Provincial de la Province de Québec, en vertu des dispositions provisoires de l'acte des chemins de fer de 1869.

2. Sujet aux droits et privilèges du bail de Narcisse Antoine Lajeunesse, passé devant J. E. O. Labadie, notaire public, en date du treize février mil huit cent soixante et treize, pour le terme de dix années consécutives, à commencer du premier jour de mars mil huit cent soixante et treize, au taux de huit cents piastres par an, payable par quartier et exigible d'avance.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse du Sault-au-Récollet, dans le district de Montréal, MARDI, le NEUVIEME jour de JUILLET A. D. 1878, à MIDI.

ALPHONSE DOUTRE,

Montréal, 6 juin 1878.

Syndic.

4441 3

[Première publication, 8 juin 1878.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Henderson, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot ou morceau de terre sis et situé dans cette partie du fief Saint-Augustin, dans la paroisse

fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of ground situate lying and being in the Island of Montreal, in the parish of Sault au Recollet, of an irregular figure, and measuring six arpents in superficies and as it is now enclosed; bounded in front partly by the Queen's highway and partly by the representatives of François Beaulieu and Joseph Picard, in rear and on one side by the river des Prairies, and on the other side by the representatives of the said François Beaulieu, with a small island at the mouth of the canal leading to the mill, on which lot are erected a flour mill, a carding mill, a fulling mill—with all appurtenances and water power, and machinery thereto attached and depending therefrom, together with two dwelling houses thereon erected. The said lot being known and distinguished as numbers two hundred and eighty six and five hundred and four, of the official plan and book of reference of the parish of Sault au Recollet, subject to the following reserves :

1. A lot measuring eighty feet in width by three hundred and eighty six feet in length, english measure, forming a superficies of eighty three perches, french measure, marked on the location plan and on the book of reference of the Montreal Northern Colonization Railway, as number thirty two (32), division number one (1), to be taken partly from the cadastral number two hundred and eighty six (286), and partly from number five hundred and four, of the parish of Sault au Recollet, district of Montreal, expropriated by the Provincial Government of the Province of Quebec under the provisions of the railway act of 1869.

2. Subject to the rights and privileges of the lease of Antoine Lajeunesse, executed before J. E. O. Labadie, notary public, dated the thirteenth day of February, one thousand eight hundred and seventy three, for the term of ten consecutive years, commencing from the first day of March, one thousand eight hundred and seventy three, for eight hundred dollars a year, payable quarterly in advance.

To be sold at the church door of the parish of Sault au Recollet, in the district of Montreal, on TUESDAY, the NINTH day of JULY, A. D. 1878, at the hour of TWELVE (noon) of the clock.

ALPHONSE DOUTRE,

Assignee.

Montreal, 6th June, 1878.

4442

[First published, 8th June, 1878.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Henderson, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable belonging to the estate of the said insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to w; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot or parcel of land situate and being in that part of the fief Saint Augustin, in the parish of

de Montréal, du côté sud-est du chemin qui conduit de Montréal à Lachine, étant numéro trois (No. 3), montré sur un plan de la dite partie du fief ci-dessus fait par H. H. Macfarlane, arpenteur, en date du vingt-deuxième jour de septembre dix-huit cent cinquante-cinq, et déposé avec les minutes de Mtre. J. C. Griffin, notaire public, la même date; le dit lot étant borné en front par le chemin qui conduit à Lachine, en arrière par le lot numéro douze (No. 12), d'un côté par le lot numéro deux (No. 2), et de l'autre côté par une rue, contenant un demi arpent de terre en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise—avec une bâtisse en briques contenant cinq logements et tous les droits acquis à la dite propriété.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 26, rue Saint-François-Xavier, Montréal, LUNDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AOUT 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

Montréal, 19 juin 1878. 4703 2
[Première publication, 22 juin 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William P. Bartley et Pascal Amesse, tous deux de la cité de Montréal, dans le district de Montréal et province de Québec, manufacturiers et commerçants, y faisant affaires ensemble comme tels en société sous les nom et raison de W. P. Bartley & Cie., faillis.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après mentionné sera vendu aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente. à savoir :

Un certain lot de terre sis et situé sur la rue Saint-Patrice, en la dite cité de Montréal, et connu et désigné comme lot numéro six cent neuf, aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, et contenant quarante-neuf pieds de largeur et cent huit pieds de profondeur, le tout mesure française, plus ou moins; borné en front par la rue Saint-Patrice susdite, en arrière par les représentants de feu J. B. Auger, du côté nord-est par David Dillon, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot de cadastre numéro six cent huit—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau du syndic soussigné, MARDI, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,
Syndic.

115, rue Saint-François-Xavier, 4699 2
Montréal, 19 juin 1878.
[Première publication, 22 juin 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Daignault, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du susdit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes

Montreal, on the south east side of the road leading from Montreal to Lachine, being number three (No. 3), shewn upon a figured plan of the said part of the above fief drawn by H. H. Macfarlane, sworn surveyor, dated the twenty second day of September eighteen hundred and fifty five, and fyled with the minutes of Mtre. J. C. Griffin, notary public, on the same date; said lot being bounded in front by the road leading to Lachine, in rear by lot number twelve (No. 12), on one side by lot number two (No. 2), and on the other side by a street, containing a half arpent of ground in extent, more or less, without warranty as to precise measurement—with a brick building, containing five tenement dwellings thereon, and all the rights acquired to the said property.

To be sold within the office of the assignee, No. 26, Saint François Xavier street, Montreal, on MONDAY, the TWENTY SIXTH day of AUGUST 1878, at ELEVEN o'clock forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

Montreal, 19th June, 1878. 4701
[First published, 22nd June, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William P. Bartley and Pascal Amesse, both of the city of Montreal, in the district of Montreal and province of Quebec, manufacturers and traders, there carrying or business together as such in co-partnership under the name style and firm of W. P. Bartley & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables properties, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions afin de conserver may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :*

A certain lot of land situate and being in Saint Patrick street, in the said city of Montreal, and known and distinguished as lot number six hundred and nine, on the official plan and in the book of reference of the Sainte Ann's ward, of the said city of Montreal, and containing forty nine feet in width and one hundred and eight feet in depth, the whole french measure, and more or less; bounded in front by Saint Patrick street aforesaid, in rear by the representatives of the late J. B. Auger, on the north east side by David Dillon, and on the other side to the south west by cadastral lot number six hundred and eight—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned assignee, on TUESDAY, the THIRD day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,
Assignee.

115, Saint François Xavier street. 4700
Montreal, 19th June, 1878.
[First published, 22nd June, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Moïse Daignault, trader, in the city of Montreal, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described and belonging to the estate of the aforesaid insolvent will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All

personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre sis et situés en la paroisse de Saint-Joseph de la Rivière des Prairies, dans le comté d'Hochelega; connu et désigné sous les numéros cent quatre-vingt et deux cent soixante et neuf (180 et 269), du plan de subdivision du lot numéro cent quarante et un (141), aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite paroisse, contenant chaque lot cinquante pieds de front sur cent neuf pieds de profondeur.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-SEPTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURES,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.

Montréal, 22 mai 1878.

[Première publication, 25 mai 1878.]

4027 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. Ernest Leblanc, de Saint-Jacques de l'Achigan, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après désigné appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé dans le village de la paroisse de Saint-Jacques de l'Achigan, contenant quarante cinq pieds de front sur un demi arpent de profondeur, plus ou moins. Le plus ou le moins devant être au profit ou à la perte de l'acquéreur; prenant en front au chemin de la Reine, en profondeur à Léon Piquette, à trois pieds de sa grange, tenant d'un côté à Madame veuve Ludger Marion, et de l'autre côté au milieu du passage entre le dit failli et le dit Léon Piquette—avec une maison, hangard, écurie et autres bâtisses dessus construites. Le passage est mitoyen entre le dit failli et le dit Léon Piquette, pour, par eux et leurs représentants, y passer, soit à pied soit en voiture mais à la charge par eux de faire à douze pieds de leur maison, chacun une barrière pour entrer dans leurs cours respectives.

Pour être vendu sur les lieux, dans le village de Saint-Jacques de l'Achigan, MARDI, le TRENTEIEME jour de JUILLET A. D. 1878, à MIDI.

JOHN TAYLOR, ET
A. MAGNAN,
Syndics conjoints.

Bureau de Taylor & Duff,
—Syndics et comptables,
No. 353, rue Notre-Dame.

Montréal, 22 mai 1878.

[Première publication, 25 mai 1878.]

4045 3

persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two lots of land lying and being in the parish of Saint Joseph de la Rivière des Prairies, in the county of Hochelega, known and designated by numbers one hundred and eighty and two hundred and sixty nine (180 and 269), of the subdivision plan of lot number one hundred and forty one (141), of the official plan and book of reference for the said parish, measuring each lot fifty feet in front by one hundred and nine feet in depth.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on SATURDAY, the TWENTY SEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURES,
Assignee.

No. 11, Cote Place d'Armes,

Montreal, 22nd May, 1878.

[First published, 25th May, 1878.]

4028

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
ING ACTS.

In the matter of J. Ernest Leblanc, of Saint Jacques de l'Achigan, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter described, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot situate in the village of the parish of Saint Jacques de l'Achigan, containing forty five feet in front by one half acre in depth, more or less. The more or less may be to the benefit or the loss of the buyer; bounded in front to the Queen's road, in depth to Leon Piquette, at three feet of his barn, joining on one side to Mrs. widow Ludger Marion, and on the other side to the middle of the passage between the said insolvent and the said Leon Piquette—with a house, shed, stable and other buildings thereon erected. This passage is common between the said insolvent and the said Leon Piquette, for, by them or, by their representatives, to pass, on foot or in vehicle, but to the charge of each party to make at twelve feet of their house, each one a field gate to enter in their relative yards.

To be sold on the premises, in the village of Saint Jacques de l'Achigan, on TUESDAY, the THIRTIETH day of JULY A. D. 1878, at the hour of TWELVE o'clock noon.

JOHN TAYLOR AND
A. MAGNAN,
Joint assignees.

Office of Taylor & Duff,
Assignees and accountants,
No. 353, Notre Dame street,

Montreal, 22nd May, 1878.

[First published, 25th May, 1878.]

4046

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de Samuel J. Rolfe, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. La moitié indivise et droits, titres et intérêts du failli, dans et sur la moitié nord-est du lot vingt-cinq, dans le cinquième rang du township de Stoke, contenant cent acres, plus ou moins, la moitié nord-est de la demie sud-ouest du lot numéro vingt-huit, dans le cinquième rang de Stoke, contenant cinquante-acres, plus ou moins; cette partie du lot vingt-huit, dans le onzième rang du township d'Eaton, situé au côté nord de la rivière Saint-François, et incluant cette partie des Isles dans la rivière Saint-François, incluses dans le dit lot vingt-huit, rang onze d'Eaton; aussi cette partie du lot numéro vingt, dans le cinquième rang de Stoke, adjoignant la ligne d'Ascot et d'Eaton, le terrain dans Eaton contenant quarante acres, et celui dans Stoke quarante et un acres, plus ou moins, le tout incluant toute la "Cumming Farm" ainsi appelée, enfin un morceau de terre irrégulier, partie du lot vingt-huit, dans le premier rang d'Ascot; borné vers l'est par la ligne de division d'Ascot et d'Eaton, nord-ouest par le grand chemin et sud-ouest par le ruisseau, contenant un acre et demi de terre en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre.

2. La moitié nord-ouest de la moitié sud-ouest du lot numéro vingt, dans le huitième rang de Stoke, contenant cinquante acres, plus ou moins.

Pour être vendus en la cité de Sherbrooke, au palais de justice, au lieu assigné pour les affaires de faillite, le VINGT ET UNIÈME jour d'AOUT prochain (1878), à ONZE heures a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 juin 1878.

4549 2

[Première publication, 15 juin 1878.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LES
ACTES QUI LES AMENDENT.

Dans l'affaire de J. C. H. Craig, de la cité des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, commerçants, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Les lots de terre suivants, situés sur le chemin Sainte-Marguerite, et portant les numéros 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, sur le plan et au livre de renvoi officiels du cadastre d'enrégis-

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING
ACTS.

In the matter of Samuel J. Rolfe, an Insolvent. **P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The undivided half rights and interests of the insolvent, in and to and out of the north easterly half of lot number twenty five, in the fifth range of the township of Stoke, containing one hundred acres, more or less, the north east half of the south west half of lot number twenty eight, in the fifth range of Stoke aforesaid, containing fifty acres, more or less, that part of lot number twenty eight, in the eleventh range of the township of Eaton, lying and being on the north side of the river Saint Francis, and including also those parts of the Islands in said river included in said lot twenty eight, in the eleventh range of Eaton; also that part of lot twenty eight, in the fifth range of Stoke, adjoining the township line of Ascot and Eaton, the land in Eaton containing forty acres, and that in Stoke, forty one acres, more or less, the whole being intended to include the whole of the "Cumming Farm," and lastly a small irregular piece part of lot number twenty eight, in the first range of Ascot; bounded east by the line dividing Ascot and Eaton, north west by the Queen's highway, and south west by a brook, containing one acre and a half—with all the buildings and improvements on said lots of land.

2. The north west half of the south west half of lot number twenty, in the eighth range of Stoke, containing fifty acres, more or less.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room reserved for proceedings in insolvency, on the TWENTY FIRST day of AUGUST next, (1878), at ELEVEN o'clock a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,

Official assignee.

Sherbrooke, 10th June, 1878.

4550

[First published, 15th June, 1878.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND
AMENDING ACTS.

In the matter of J. C. H. Craig, of the city of Three Rivers, in the district of Three Rivers, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The following lots of land situate on the Sainte Marguerite road, being numbers 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, on the official plan and in the book of reference to the registration cadastre

trement, pour la cité des Trois-Rivières; chacun des dits lots contenant cinquante pieds de front sur cent vingt de profondeur—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte du palais de justice, de la cité des Trois-Rivières, MARDI, le VINGT-IEME jour d'AOUT A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie, Perrault & Seath,
Montréal, 12 juin 1878. 4563 2
[Première publication, 15 juin 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Rollo Middlemiss, ci-devant des cité et district de Montréal, dans la Province de Québec, agent financier général et maintenant absent de la dite province, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Cinquante lots de terre étant les subdivisions de cette certaine terre, sis et situés au Côteau Saint-Pierre, dans la ci-devant paroisse de Montréal, maintenant la paroisse de Notre-Dame de Grâce, connus et désignés sous le numéro cent soixante et huit (168), aux plan et livre de renvoi officiels pour la municipalité de la paroisse de Montréal. Les dits cinquante lots étant connus et désignés sur le plan de subdivision du dit lot numéro cent soixante et huit comme lots numéros un à cinquante (1 à 50), inclusivement.

Pour être vendus au bureau du soussigné, numéro 182, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour d'AOUT 1878, à DIX heures de l'avant-midi.

THOS. DARLING,
Syndic.

Montréal, 19 juin 1878. 4695 2
[Première publication, 27 Juin, 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert A. Wales, du canton de Dunham, dans le district de Bedford, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Toute cette étendue de terre sise et située dans le dit canton de Dunham, connue et désignée comme la moitié est de la moitié est du lot numéro six, dans le deuxième rang du dit canton de Dun-

for the city of Three Rivers; each of the said lots measuring fifty feet in front by one hundred and twenty feet in depth—without buildings.

To be sold at the court house door, in the city of Three Rivers, on TUESDAY, the TWENTY-TH day of AUGUST, A. D. 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie, Perrault & Seath,
Montreal, 12th June, 1878. 4564
[First published, 15th June, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Rollo Middlemiss, heretofore of the city and district of Montreal, in the province of Québec, financial and general agent, and now absent from the said province, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Fifty lots of land being subdivisions of that certain land or farm, situate and being at Côteau Saint Pierre, in the heretofore parish of Montreal, now the parish of Notre Dame de Grâce, known and designated as number one hundred and sixty eight (168), on the official plan and in the book of reference of the municipality of the parish of Montreal. The said fifty lots being known and designated on the subdivision plan of the said lot number one hundred and sixty eight as lots numbers one to fifty (1 to 50), inclusive.

To be sold at the office of the undersigned, number 182, Saint James street, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of AUGUST, 1878, at TEN o'clock in the forenoon.

THOS. DARLING,
Assignee.

Montreal, 19th June, 1878. 4696
[First published, 22nd June, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Robert A. Wales, of the township of Dunham, in the district of Bedford, trader, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable belonging to the estate of the aforesaid insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

All that certain lot tract or parcel of land situated lying and being in the said township of Dunham, known and distinguished as the east half of the east half of lot number six, in the

ham, contenant cinquante et un acres, plus ou moins.

Pour être vendue au palais de justice, à Sweetsburg, dans le district de Bedford, VENDREDI, le VINGT-TROISIEME jour d'AOUT prochain A. D. 1878, à ONZE heures a. m.

ROBERT W. OLIVER,
Syndic.

Bureau d'Oliver & Miller,
43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 19 juin 1878. 4691 2
[Première publication, 22 juin 1878.]

Licitations.

Canada,
Province de Québec, } LICITATION.
District d'Ottawa. }

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Aylmer, dans le district d'Ottawa, en la dite province de Québec, le quatorzième jour de février mil huit cent soixante et dix-huit, dans une cause dans laquelle John McGillivray, écuyer, du township de Lochaber, dans le comté d'Ottawa, dans le district d'Ottawa, dans la province de Québec, est Demandeur; et James Cochrane, du Gore de Lochaber, tonnellier et marchand, est Défendeur, savoir: la dite cause portant le numéro (numéroté) "535" dans les archives de dossiers de la dite cour, à Aylmer susdit, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir:

1. La moitié nord-est du lot numéro un, dans le premier rang des lots dans le "Gore" de Lochaber, dans le district d'Ottawa, contenant environ cent et onze "acres" de terrain.

2. Le lot irrégulier en forme numéro deux, dans le premier rang des lots dans le Gore de Lochaber susdit, contenant cent quarante-deux "acres" de terre—avec une maison et une grange y construites.

3. Lot numéro deux, dans le second rang des lots dans le Gore de Lochaber, contenant deux cents acres de terre.

4. Le lot irrégulier numéro trois, dans le second rang des lots dans le dit Gore de Lochaber, contenant environ cent trente-neuf acres de terre.

5. La moitié nord-est du lot numéro un, dans le troisième rang du Gore de Lochaber susdit, contenant environ cent acres de terre.

6. Le lot numéro deux, dans le troisième rang du Gore de Lochaber susdit, contenant deux cents acres de terre.

7. Le lot numéro trois, dans le troisième rang des lots dans le Gore de Lochaber susdit, contenant deux cents acres de terre.

8. Le lot irrégulier numéro quatre, dans le troisième rang des lots dans le Gore de Lochaber susdit, contenant environ cent vingt acres de terre.

Les dits plusieurs lots et moitié lots de terre contenant en tous environ douze cents acres de terre, et de plus la quantité ordinaire accordée pour des chemins—avec une maison et deux granges y érigées.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le DIX-NEUVIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, ou aussitôt après que soit possible, cour tenante, dans la salle d'audience de la Cour Supérieure, dans le village d'Aylmer susdit, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour,

second range of the said township of Dunham, containing fifty one acres, be the same, more or less.

To be sold at the court house, at Sweetsburg, in the district of Bedford, on FRIDAY, the TWENTY THIRD day of AUGUST next, A. D. 1878, at ELEVEN o'clock a. m.

ROBERT W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
43, Saint François Xavier street.
Montreal, 19th June, 1878. 4692
First published, 22nd June, 1878.]

Licitations.

Canada,
Province of Quebec, } LICITATION.
District of Ottawa. }

Public notice is hereby given that under and virtue of a judgment of the superior court, sitting at Aylmer, in the district of Ottawa, in the said province of Quebec, on the fourteenth day of February, one thousand eight hundred and seventy eight, in a cause in which John McGillivray, esquire, of the township of Lochaber, in the county of Ottawa, in the district of Ottawa, in the province of Quebec, is Plaintiff; and James Cochrane, of the Gore of Lochaber, in the said township of Lochaber, cooper and trader, is Defendant, to wit: said cause bearing the number "535" amongst the records of the said court, at Aylmer aforesaid, ordering the licitation of certain immoveables described as follows, to wit:

1. The north east half of lot number one, in the first range of lots in the Gore of Lochaber, in the district of Ottawa, containing about one hundred and eleven acres of land.

2. The irregular lot number two, in the said first range of lots in the Gore of Lochaber aforesaid, containing one hundred and forty two acres of land—together with a dwelling house and barn thereon erected.

3. Lot number two, in the second range of lots in the Gore of Lochaber, containing about two hundred acres of land.

4. The irregular lot number three, in the said second range of lots in the said Gore of Lochaber, containing about one hundred and thirty nine acres of land.

5. The north east half of lot number one, in the third range of the Gore Lochaber aforesaid, containing about one hundred acres of land.

6. Lot number two, in the said third range, of the Gore aforesaid, containing two hundred acres of land.

7. Lot number three, in the said third range, of the Gore of Lochaber aforesaid, containing two hundred acres of land.

8. The irregular lot number four, in the said third range of lots in the Gore of Lochaber aforesaid, containing about one hundred and twenty acres of land.

The said several lots and half lots of land containing together about twelve hundred acres of land, and the usual allowance for highways—with a dwelling house and two barns thereon erected.

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the NINETEENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon, or as soon thereafter as may be possible, sitting the court, in the court room of the court house in the said village of Aylmer, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the protonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges, or to withdraw, to be made to the said licitation must be filed in the office of

à Aylmer susdit, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la dite vente et adjudication ; et toute opposition afin de conserver, devra être déposée dans les six jours après l'adjudication ; et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elle seront forecloses du droit de le faire.

MALCOLM McLEOD,
Procureur du Demandeur.

Aylmer, 2 juillet 1878. 4959
[Première publication, 6 juillet 1878.]

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.

LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Montréal, le dix-huitième jour de mars mil huit cent soixante et dix-huit, dans une cause dans laquelle Etienne Lalande dit Latreille, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le district de Montréal, bourgeois, est Demandeur, et Jean-Baptiste Jules Prevost, de la paroisse de Saint-Polycarpe, dans le district de Montréal, écuyer, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice aux enfants mineurs issus du mariage de feu Edouard Zéphirin Boudreau et de Dame Charlotte McIntosh, est Défendeur, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

Un emplacement sis et situé au sud de la Rivière à Delisle, paroisse de Saint-Polycarpe, en la seigneurie de la Nouvelle Longueuil, faisant partie de la terre désigné numéro cinquante-six ; tenant en front au chemin de front des terres du sud de la Rivière à Delisle, en arrière au terrain de Donald McDonald ou ses représentants, joignant d'un côté au chemin de descente de la concession Sainte-Catherine, et d'autre côté à Victor Dufour dit Latour—avec une maison et autres bâtiments y érigés.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le ONZIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, cour tenante, en la salle d'audience de la cour de la dite cité de Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler, afin de charges ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposé au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposé dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions prescrites par les présentes, elles seront forecloses du droit de le faire.

OUIMET & ST. PIERRE,
Avocats du Demandeur.

Montréal, 2 mai 1878. 3593 2
[Première publication, 4 mai 1878.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les

the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the said sale and adjudication ; and oppositions for payment must be filed within six days next after the adjudication and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

MALCOLM McLEOD,
Attorney for Plaintiff.

Aylmer, 2nd July, 1878. 4960
[First published, 6th July, 1878.]

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Montreal, in the district of Montreal, on the eighteenth day of March, one thousand eight hundred and seventy eight, in a cause in which Etienne Lalande dit Latreille, of the parish of Saint Polycarpe, in the district of Montreal, gentleman, is Plaintiff, and Jean Baptiste Jules Prevost, of the parish of Saint Polycarpe, in the district of Montreal, esquire, in his capacity of tutor specially elected in justice to the minors issued of the marriage of late Edouard Zéphirin Boudreau and Dame Charlotte McIntosh, is Defendant, ordering the licitation of a certain immovable described as follows, to wit :

An emplacement situate and being to the south of the Rivière à Delisle, in the parish of Saint Polycarpe, in the seigniorie of La Nouvelle Longueuil, forming part of the farm designated (distinguished) as number fifty six ; bounded in front by the main road or *chemin de front* of the lands or farms lying to the south of La Rivière à Delisle, in rear by the lands of Donald McDonald or representatives, joining on one side *au chemin de descente* of the concession Sainte Catherine, and on the other side of Victor Dufour dit Latour—with a house and other buildings thereon erected.

The property above described will be put to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the ELEVENTH day of SEPTEMBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in the said city of Montreal, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation must be filed in the office of the prothonotary of the court fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and any opposition for payment must be filed within the six days next after the adjudication and failing the parties, to file such oppositions within the delay thereby limited, they will be foreclosed from so doing.

OUIMET & ST. PIERRE,
Attorneys for Plaintiff,

Montreal, 2nd May, 1878. 3594
[First published, 4th May, 1878.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in cases of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the

cas de *Vendition Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Richmond—District de Saint-François.

Arthabaska, à savoir : } **L**ORIN GORDON, Demandeur; contre } JOSEPH H. McLEAN, Défendeur.

Une terre étant la moitié nord-est de la moitié nord-ouest du lot numéro dix-sept, dans le septième rang du canton de Tingwick, contenant cinquante acres en superficie—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le ONZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 4 mars 1878. 1975 3
[Première publication, 9 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } **A**MABLE GAUMONT et ux., Demandeurs; contre } GUILLAUME MERCIER, Défendeur.

1. L'arpent et demi sud-ouest en front sur toute la profondeur de la moitié du côté nord-est de l'immeuble suivant, savoir: Une terre sise et située dans le huitième rang du township de Somerset-Sud, dans la dite paroisse de Saint-Calixte, faisant partie sud-ouest du lot numéro quatorze, et partie du lot A, du dit rang, contenant en total sept arpents, plus ou moins de front, sur la profondeur des dits lots; bornée par le nord au septième rang, et par le sud au neuvième rang de Somerset-Sud; joignant par le nord-est à Louis Dubois, et par le sud-ouest à Hubert Guertin—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La juste moitié du côté nord-est d'une terre sise et située dans le huitième rang du township de Somerset-Sud, dans la dite paroisse de Saint-Calixte, faisant partie sud-ouest du lot de terre numéro quatorze, et partie du lot A du dit rang, contenant en total sept arpents plus ou moins de front sur la profondeur des dits lots; bornée par le nord au septième rang, et par le sud au neuvième rang de Somerset-Sud, joignant par le nord-est à Louis Dubois, et par le sud-ouest à Hubert Guertin—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 5 mars 1878. 1977 3
[Première publication, 9 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Arthabaska, à savoir : } **L**A COMPAGNIE DES TERRES DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE, Demanderesse; contre } LA COMPAGNIE DES MOULINS A VAPEUR DE PIERREVILLE, Défenderesse.

Dans le canton de Wickham.

1. Le lot numéro quatre, dans le septième rang.
2. Le lot numéro deux, dans le huitième rang.
3. La moitié nord-est du lot numéro trois, dans le huitième rang.
4. Le lot numéro quatre, dans le huitième rang.
5. Le lot numéro neuf, dans le huitième rang.
6. Le lot numéro dix, dans le dixième rang.

undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Richmond—District of Saint Francis.

Arthabaska, to wit : } **L**ORIN GORDON, Plaintiff; against } JOSEPH H. McLEAN, Defendant.

A land being the north east half of the north west half of lot number seventeen, in the seventh range of the township of Tingwick, containing fifty acres in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the ELEVENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of July next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 4th March, 1878. 1976
[First published, 9th March, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } **A**MABLE GAUMONT et ux., Plaintiffs; against } GUILLAUME MERCIER, Defendant.

1. The south west front arpent and a half by the whole depth of the half on north east side of the following lot, to wit: A land situate and being in the eighth range of township Somerset South, in the said parish of Saint Calixte, forming south west part of lot number fourteen, and part of lot A, in the said range, containing in all seven arpents, more or less, in front, by the depth of the said lots; bounded on the north by the seventh range, on the south by the ninth range of Somerset South, on the north east by Louis Dubois, and on the south west by Hubert Guertin—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The exact half north east side of a land situate in the eighth range of the township of Somerset South, in the said parish of Saint Calixte, forming the south west part of lot number fourteen, and part of lot A, of the said range, containing in all seven arpents, more or less in front by the depth of the said lots; bounded on the north by the seventh range, on the south by the ninth range of Somerset South, on the north east by Louis Dubois, and on the south west by Hubert Guertin—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Megantic, at Inverness, on the TENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

CHAS. J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 5th March, 1878. 1978
[First published, 9th March, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montréal.

Arthabaska, to wit : } **T**HE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY, Plaintiff; against } LA COMPAGNIE DES MOULINS A VAPEUR DE PIERREVILLE STEAM MILLS COMPANY, Defendant.

In the township of Wickham.

1. Lot number four, in the seventh range.
2. Lot number two, in the eighth range.
3. The north east half of lot number three, in the eighth range.
4. Lot number four, in the eighth range.
5. Lot number nine, in the eighth range.
6. Lot number ten, in the tenth range.

7. Le lot numéro onze, dans le dixième rang.
 8. Le lot numéro sept, dans le onzième rang.
 9. Le lot numéro dix, dans le onzième rang.
 10. Le lot numéro cinq, dans le douzième rang.
 11. Le lot numéro huit, dans le douzième rang.
- Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le DOUZIEME jour de JUILLET prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 5 mars 1878. 1973 3
[Première publication, 9 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } DAME SARAH JANE
No. 158. } WADLEIGH, Demanderesse ; contre LOUIS DUREAU, Défendeur.

1. Une terre étant la moitié sud-ouest de la moitié sud-est du lot numéro dix, dans le cinquième rang du canton de Kingsey.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le DOUZIEME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 5 mars 1878. 1969 3
[Première publication, 9 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } DAME SARAH JANE
No. 157. } DWADLEIGH, Demanderesse ; contre JOSEPH THIBODEAULT, Défendeur.

Une terre étant le quart sud-est du lot numéro douze, du huitième rang du canton de Kingsey, contenant cinquante acres en superficies—circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le DOUZIEME jour de JUILLET prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 5 mars 1878. 1967 3
[Première publication, 9 mars 1878.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour de Circuit—Québec.

Beauce, à savoir : } GEORGE DEMERS, Demandeur ; contre SOULANGE LAVERDIERE, veuve de feu Fabien Talbot, Défenderesse.

7. Lot number eleven, in the tenth range.
 8. Lot number seven, in the eleventh range.
 9. Lot number ten, in the eleventh range.
 10. Lot number five, in the twelfth range.
 11. Lot number eight, in the twelfth range.
- To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWELFTH day of JULY next, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the eighth day of August next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 5th March, 1878. 1974
[First published, 9th March, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } DAME SARAH JANE
No. 158. } WADLEIGH, Plaintiff ; against LOUIS DUREAU, Defendant.

1. A land being the south west half of the south east half of lot number ten, in the fifth range of the township of Kingsey.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWELFTH day of JULY next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 5th March, 1878. 1970
[First published, 9th March, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } DAME SARAH JANE
No. 157. } DWADLEIGH, Plaintiff ; against JOSEPH THIBODEAULT, Defendant.

A land being the south east quarter of lot number twelve, in the eighth range of the township of Kingsey, containing fifty acres in superficies—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWELFTH day of JULY next, at ONE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,
Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 5th March, 1878. 1968
[First published, 9th March, 1878.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Circuit Court—Québec.

Beauce, to wit : } GEORGE DEMERS, Plaintiff No. 4291. } against SOULANGE LAVERDIERE, widow of the late Fabien Talbot, Defendant.

1. Une terre de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, située en la dite paroisse de Sainte-Marie, en le dit comté de Beauce, en la concession de Saint-Elzéar Nord; prenant par le nord-est au chemin Royal du lieu, et courant sud-ouest la dite profondeur, joignant au sud Louis Hébert dit Victor et au nord Pierre Lacasse—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Deux arpents de terre de front sur vingt-cinq de profondeur, situés en la dite paroisse Sainte-Marie, en la concession Saint-Elzéar Nord; prenant par le sud-ouest au chemin Royal du lieu, et courant nord-est la dite profondeur, joignant au sud François Parent, et au nord Pierre Marcoux—circonstances et dépendances.

3. Une terre de trois arpents de front sur dix-sept à vingt arpents de profondeur, située en la dite paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, en la concession Saint-Elzéar Nord; prenant par le nord est au chemin Royal du lieu, et courant sud-ouest la dite profondeur, joignant au sud Thomas Parent et au nord Joseph Lepage—avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, le SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de novembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 2 juillet 1878. 5063
[Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } JOSEPH MATHIEU,
No. 1369 A. D. 1878. } Demandeur; contre
DAVID BOUCHER, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-François, en la concession Sainte-Catherine, nord-ouest, en le comté de Beauce, contenant trois arpents de terre de front sur vingt et un arpents de profondeur; bornée en front au fronteau de la dite concession, en arrière à un arpent de la rivière Le Bras, tenant d'un côté au nord-est à la terre de Jérôme Rancour ou représentant, et de l'autre côté au sud-ouest à celle de Joseph Giroux—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Beauce, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de novembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 3 juillet 1878. 5065
Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir: } GODEFROY ST. PIERRE,
No. 1281 A. D. 1878. } Demandeur; contre
JOS. BOLDUC et al., Défendeurs.

Immeuble de Joseph Bolduc, père.

Un lopin de terre situé en la dite paroisse de Saint-Georges, en le premier rang de la seigneurie d'Aubert Gallion, contenant un arpent de front sur dix arpents de profondeur; bornée en front par la rivière Chaudière, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au sud-est par Pierre Boulet ou ses représentants, et de l'autre côté au nord-ouest par Pierre Veilleux—avec en outre les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Georges, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-

1. A land, three arpents in front by twenty five arpents in depth, situate in the said parish of Sainte Marie, in the said county of Beauce, in the Saint Elzéar concession North; bounded in the north east by the Queen's road of the place, and running south west to the said depth; bounded on the south by Louis Hebert dit Victor, and on the north by Pierre Lacasse—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Two arpents of land in front by twenty five in depth, situate in the said parish of Sainte Marie, in the Saint Elzéar concession North; bounded on the south west by the Queen's road of the place, and running north east the said depth; bounded on the south by François Parent, and on the north by Pierre Marcoux—circumstances and dependencies.

3. A land of three arpents in front by seventeen to twenty arpents in depth, situate in the said parish of Sainte Marie de la Beauce, in the Saint Elzéar concession North; bounded on the north east by the Queen's road of the place, and running south west to the said depth; bounded on the south by Thomas Parent, and on the north by Joseph Lepage—with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the said parish of Sainte Marie de la Beauce, on the SEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the thirtieth day of November next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 2nd July, 1878. 5064
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } JOSEPH MATHIEU,
No. 1369. A. D. 1878. } Plaintiff; against
DAVID BOUCHER, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Saint-François, in the Sainte Catherine concession, north west, in the county of Beauce, measuring three arpents of land in front by twenty one arpents in depth; bounded in front by the front line of the said concession, in rear by one arpent from the river "Le Bras," on one side to the north east by the property of Jérôme Rancour or representative, and on the other side to the south west by Joseph Giroux's,—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint François de la Beauce, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty fifth day of November next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 3rd July, 1878. 5066
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit: } GODEFROY ST. PIERRE,
No. 1281, A. D. 1878. } Plaintiff; against JOSEPH BOLDUC et al., Defendants.

Immovable property belonging to Joseph Bolduc, senior.

A lot of land situate in the said parish of Saint George, in the first range of the seigniorie of Aubert Gallion, measuring one arpent in front by ten arpents in depth; bounded in front by the river Chaudière, in rear by the end of the said depth, on one side to the south east by Pierre Boulet or representatives, and on the other side to the north west by Pierre Veilleux—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the door of the parochial church of Saint Georges, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon,

midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de novembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 3 juillet 1878. 5061
[Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **A** BRAHAM BOLDUC et
No. 1328 A. D. 1869. } **A** SOPHIE MARCOUX,
son épouse, Demandeurs; contre JEAN QUI-
RION, Défendeur, savoir :

Une terre de deux arpents de front, plus ou moins, sur quarante arpents de profondeur, située en la paroisse de Saint-Georges, au premier rang de la seigneurie Sainte-Barbe la Famine; bornée en front au chemin du Roi, en arrière au bout de la dite profondeur, d'un côté au nord-ouest à Joseph Gilbert, et d'autre côté au sud-est à David Rodrigue ou leurs représentants—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la charge par l'acquéreur de payer à l'avenir et à compter du jour de la vente, toute la rente due à Dame Sophie Marcoux, Demanderesse, entrée au long en un acte de donation consenti par elle la dite Sophie Marcoux à Pierre Poulin, passé devant M^{re}. J. O. Labranche, notaire, le deuxième jour de juillet mil huit cent cinquante-cinq, et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, le huit octobre mil huit cent cinquante-sept, sous le numéro 278. Et sujette à toutes les charges et conditions de la dite donation envers la dite donatrice seulement.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-George de la Beauce, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de septembre prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph de la Beauce, 27 avril 1878. 3541 2
[Première publication, 4 mai 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Québec.

Beauce, à savoir : } **F**RANÇOIS BOURGET,
No. 320. } **F**écuyer, Demandeur; contre
OLIVIER GILBERT, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Sainte-Germaine du Lac Etchemin, township de Ware, contenant cent un acres en superficie, étant le lot numéro trente et un, dans le troisième rang du dit township de Ware—circonstances et dépendances

2. Les droits et prétentions du dit défendeur dans la possession et propriété d'un circuit de terre situé en la même paroisse et même rang, étant le lot B, contenant vingt-six acres en superficie, et situé au bout du lot numéro trente-quatre—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénédine, le VINGT-SIXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 20 mars 1878. 2467 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des

The said writ returnable the fifteenth day of November next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 3rd July, 1878. 5062
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **A** BRAHAM BOLDUC
No. 1328, A. D. 1869. } **A** and SOPHIE MAR-
COUX, his wife, both Plaintiffs; against JEAN
QUIRION, Defendant, to wit :

A land of two arpents in front, more or less, by forty arpents in depth, situate in the parish of Saint Georges, in the first range of the seigniorie Sainte Barbe de la Famine; bounded in front by the King's highway, in rear by the end of the said depth, on one side to the north west by Joseph Gilbert, and on the other side to the south east by David Rodrigue or their representatives—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold subject to the charge upon the purchaser of paying in future from and after the day of the sale, all the rent due to Dame Sophie Marcoux, Plaintiff, entered at full length in a deed of gift executed by her the said Sophie Marcoux to Pierre Poulin, passed before M^{re}. J. O. Labranche, notary, on the second day of July, one thousand eight hundred and fifty five, and filed in the registry office for the county of Beauce, on the eighth day of October one thousand eight hundred and fifty seven, under number 278. And further subject to all the charges and conditions of the said donation towards the said donatrix only.

To be sold at the door of the parish church of Saint Georges de la Beauce, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eleventh day of September next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 27th April, 1878. 3542
[First published, 4th May, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Québec.

Beauce, to wit : } **F**RANÇOIS BOURGET, esqui-
No. 320. } **F**re, Plaintiff; against OLI-
VIER GILBERT, Defendant.

1. A land situate in the parish of Sainte Germaine du Lac Etchemin, township of Ware, containing one hundred and one acres in superficies, being lot number thirty one, in the third range of the township of Ware—circumstances and dependencies.

2. The rights and pretensions of the said defendant to the possession and ownership of a circuit of land situate in the same parish and range, being lot B, containing twenty six acres in superficies, and situated at the end of lot number thirty four—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Dorchester, in the parish of Sainte Hénédine, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of August next.

T. J. TASCHEREAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Joseph, Beauce, 20th March, 1878. 2468
[First published, 23rd March, 1878.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Regis

réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } JEAN-BAPTISTE DAI-
No. 542. } GNEAU, Demandeur ;
contre EDOUARD PROVOST, Défendeur.

Un morceau de terre faisant partie du numéro cent soixante-trois (163), dans le quatrième rang du township de Havelock, dans le comté de Huntingdon, contenant un acre et trois quarts de largeur sur vingt-deux acres de longueur; borné en front par le chemin public, en profondeur par le cinquième rang, du côté est par la veuve et les héritiers de feu Timothy Flinnigan, et du côté ouest par une partie du même numéro, à Pierre Provost—avec une maison, une écurie et autres bâtisses dessus construites. A la charge de payer au premier de février de chaque année aux représentants de feu William Connolly, une rente foncière et perpétuelle de dix centins par chaque acre en superficie du dit morceau de terre.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le TREIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 2 juillet 1878. Shérif.
[Première publication, 6 juillet 1878.] 4927

ALIAS FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CONS-
Nos. 486 et 1948. } TRUCTION METRO-
POLITAINE, Demanderesse ; contre CHARLES
PITRE dit LAJAMBE et autres, Défendeurs, par
reprise d'instance.

1. Une terre de deux arpents et demi de largeur sur quarante-huit arpents de longueur, plus ou moins, faisant partie des numéros dix-huit et dix-neuf, d'Annstown, dans la paroisse de Saint-Clément, dans le comté de Beauharnois; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par la propriété de Nicolas Marchand ou ses représentants, du côté nord-est par la propriété d'Octave D'Acoust, et du côté sud-ouest par celle de Joseph Goyette—avec une maison en pierre et dépendances dessus érigées.

2. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Clément, de deux arpents de largeur sur environ dix-sept arpents de profondeur; bornée en front par le chemin Saint-Zéphirin, en profondeur par les héritiers Wilson, du côté nord-est par la propriété ci-après désignée, et du côté sud-ouest par les représentants Faubert.

3. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Clément, de deux arpents de largeur sur environ trente-deux arpents de longueur; bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, en profondeur par le chemin Saint-Zéphirin, du côté nord-est par Louis Brachaud, et du côté sud-ouest partie par les héritiers Wilson et partie par la propriété ci-dessus désignée—avec une maison en pierre, grange, écurie et autres bâtisses dessus construites.

4. Une terre située dans la concession de Saint-Zéphirin, dans la dite paroisse Saint-Clément, contenant deux arpents de largeur sur vingt-huit arpents de longueur; bornée en front par le chemin Saint-Zéphirin, en profondeur par la terre d'Antoine Boyer, d'un côté par la propriété de Benjamin Lanthier, et d'autre côté par celle de Nicolas Boyer—sans bâtisses.

trar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } JEAN BAPTISTE DAI-
No. 542. } GNEAU, Plaintiff ;
against EDOUARD PROVOST, Defendant.

A piece of land forming part of number one hundred and sixty three (163), in the fourth range of the township of Havelock, in the county of Huntingdon, measuring one acre and three quarters in width by twenty two acres in length; bounded in front by the public road, in rear by the fifth range, on the east side by the widow and heirs of the late Timothy Flinnigan, and on the west side by a part of the same number, belonging to Pierre Provost—with a house, shed and outbuildings thereon erected. Subject to the charge of paying on the first day of February of every year to the representatives of the late William Connolly, a perpetual ground rent of ten cents for each superficial acre of the said piece of land.

To be sold in the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the THIRTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the ninth day of December next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 2nd July, 1878. Sheriff.
[First published, 6th July, 1878.] 4928

ALIAS FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } THE METROPOLITAN
Nos. 486 and 1948. } BUILDING SOCIETY,
Plaintiff; against CHARLES PITRE dit LA-
JAMBE and others, Defendants, in continuance of
suit.

1. A land two arpents and a half in width by forty eight arpents in length, more or less, forming part of lots numbers eighteen and nineteen, of Annstown, in the parish of Saint Clement, in the county of Beauharnois; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the property of Nicolas Marchand or representatives, on the north east side by the property of Octave D'Acoust, and on the south west side by Joseph Goyette's—with a stone house and dependencies thereon erected.

2. A land situate in the said parish of Saint Clement, containing two arpents in width by about seventeen arpents in depth; bounded in front by the Saint Zéphirin road, in rear by the heirs Wilson, on the north east side by the property hereinafter described, and on the south west side by the representatives Faubert.

3. A land situate at the said parish of Saint Clément, containing two arpents in width by about thirty two arpents in length; bounded in front by the river Saint Lawrence, in rear by the Saint Zéphirin road, on the north east by Louis Brachaud, and on the south west partly by the heirs Wilson and partly by the property hereinabove described—with a stone house, a barn, shed and outbuildings thereon erected.

4. A land situate in the Saint Zéphirin concession, in the said parish of Saint Clement, measuring two arpents in width by twenty eight arpents in length; bounded in front by the Saint Zéphirin road, in rear by Antoine Boyer's property, on one side by Benjamin Lanthier's property, and on the other side by Nicolas Boyer's—without buildings.

Les lots en troisième et quatrième lieu ci-dessus décrits, sujets aux réserves, charges et obligations suivantes en faveur de Pierre Pitre dit Lajambe, rentier, de la dite paroisse de Saint-Clément, et son épouse, savoir :

1. La jouissance durant leur vie de la moitié sud-ouest de la maison comprenant deux appartements, et la jouissance en commun avec l'adjudicataire des cuisines, grenier, cave et laiterie, d'aller et venir dans les autres bâtiments et sur les dites terres, et y loger les animaux qu'ils auront en jouissance.

2. De fournir et payer aux dits Pierre Pitre et son épouse, tous les ans de leur vie, la rente et pension viagère suivante, livrable par quartiers de trois en trois mois d'avance, savoir : trente minots de bon blé froment loyal et marchand réduit en farine et rendu dans leur grenier, deux cochons gras de bon engrais pesant chacun deux cent livres, compris la panne, trois minots et demi de pois cuisant pour la soupe, un minot et demi de sel, trente livres de bon bœuf frais, une livre de poivre, douze pots de bon rhum des Isles, une livre et demi de bon thé vert, cinquante livres de bon sucre d'érable ou bonne cassonade, vingt livres de bon tabac à fumer pour le dit Pierre Pitre, vingt-cinq livres de bon savon ; de fournir de pièces et faire raccommoder les dits Pierre Pitre et son épouse à leur besoin, leur payer la somme de cent soixante livres, au cours, en un seul paiement au premier de novembre chaque année pour leur entretien et habillement, de leur faire faire leurs hardes, entretenir leur lit de draps et couvertures convenablement et décemment, leur fournir vingt livres de bonne chandelles, une bonne vache laitière, nourrie hiver et été par l'adjudicataire, livrable chaque année au premier de mai et remise au premier novembre pour l'hivernement dont les écrouts appartiendront à l'adjudicataire, laquelle vache sera remplacée par le dit adjudicataire en cas de mort, vieillesse ou infirmité, de leur fournir tout le bois nécessaire pour leur ordinaire, les chauffer et cuir leur pain et tenir leurs chambres chaudes en saison, et dans le cas où les dits Pierre Pitre et son épouse iraient demeurer ailleurs dans la dite paroisse, de leur fournir vingt-cinq cordes de bois soit de frêne, épinette, fresne ou orme bûché et fendu d'avance et rendu à leur porte, de leur fournir et de payer une fille pour les servir quand la dite Dame Pitre ne pourra pas aisément le faire ou qu'elle le demandera ; en cas de maladie avoir bien soin des dits Pierre Pitre et son épouse, leur fournir les douceurs nécessaires et les remèdes et médicaments requis avec les secours du prêtre et du médecin-chirurgien, que le dit adjudicataire payera, leur fournir un bon cheval attelé sur la voiture la plus propre et convenable aux saisons pour aller à leurs affaires, à l'église et à leurs visites, lequel cheval sera hiverné et paccagé en bon état par le dit adjudicataire et de leur fournir et payer leur place dans un banc à l'église leur vie durant.

Arrivant le décès des dits Pierre Pitre et son épouse, de les faire inhumer dans le cimetière de leur paroisse, avec à chacun un service le corps présent s'il est possible ou à sa mémoire du coût de six piastres, pareil service au bout de l'an, et de leur faire dire à chacun vingt-cinq messes basses au bout d'un mois de leur décès et chacun vingt-cinq messes à la fin de l'année de leur décès pour le repos de leur âme.

Arrivant le décès de l'un des dits Pierre Pitre et son épouse, la dite rente ou pension viagère diminuera de moitié excepté la vache, le cheval attelé et voiture, le bois, la chandelle et les services d'une fille, et au décès du dernier sera totalement éteinte.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clément, le SEPTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX

The lots thirdly and fourthly above described, subject to the following reservations, charges and obligations in favor of Pierre Pitre dit Lajambe, rentier, of the parish of Saint Clement, and his wife, to wit :

1. The enjoyment during their lifetime of the south west half of the house comprising two apartments, and the enjoyment in common with the purchaser of the kitchen, garret, cellar and dairy, to go and come in and out of the other buildings and on the said lands, and to lodge therein the cattle which they may use.

2. To furnish and pay to the said Pierre Pitre and his wife, during every year of their lifetime, the following life rent deliverable by quarters of three months in advance, to wit : thirty bushels of good wheat of good quality and merchantable ground to flour and to be delivered in their granary, two fat pigs well fed weighing two hundred pounds each, including the lard, three bushels and a half of peas for soup, a bushel and a half of salt, thirty pounds of good fresh beef, one pound of pepper, twelve pots of good Jamaica rum, one pound and a half of good green tea, fifty pounds of good maple sugar or good brown sugar, twenty pounds of good smoking tobacco for the said Pierre Pitre, twenty five pounds of good soap ; to furnish the stuff and repairs the clothes of the said Pierre Pitre and his wife when needed, to pay them the sum of one hundred and sixty livres, *ancien cours*, in one single payment on the first of November of every year to keep and clothe them, to have their clothes made, to provide them with sheets and bed covers suitably and decently, to give them twenty pounds of good candles, one good milk cow kept winter and summer by the purchaser, to be delivered every year on the first of May and returned on the first of November for wintering, the calves to be the property of the purchaser ; which said cow shall be replaced by the purchaser when she may become too old or infirm or die, to furnish them all the wood necessary for their ordinary use to warm them and bake their bread and to heat their rooms in winter ; and in the event of the said Pierre Pitre and his wife going to reside outside of the said parish, to furnish them twenty five cords of wood either tamarac, spruce, ash or elm, chopped and split and piled in advance at their door, to pay for a girl to wait upon them when the said Dame Pitre will not be able to do so herself easily or when she may require it, in case of sickness to take good care of the said Pierre Pitre and his wife, to bestow attendance upon them and furnish them with suitable remedies, also the assistance of a priest and the services of a physician to be paid by the purchaser, to provide them with a good horse harnessed to a vehicle suited to the different seasons of the year to attend to their business to go to church and pay their visits, which horse will be wintered and pastured in good condition by the said purchaser, and to pay for and provide them place in a pew at the church during their lifetime.

Upon the death of the said Pierre Pitre and his wife, to have each of them buried in their parish cemetery, with a service for each in presence of the body if possible, or *in memoriam* to cost six dollars, also a similar service upon the anniversary, to have twenty five low masses said for each of them at the end of one month from their death, and twenty five masses each at the end of a year from their death for the repose of their soul.

Upon the death of either the said Pierre Pitre or his wife, the said life rent shall be diminished by one half, except as regards the cow, harnessed horse and vehicle, the wood, candles, services of a girl, and upon the death of the other party the said rent shall wholly cease.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Clement, on the SEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the fore-

heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 26 juin 1878. Shérif.
[Première publication, 6 juillet 1878.] 4891

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } **PETER PAUL CAS-**
No. 543. } **TELLO**, Demandeur ;
contre **FRANÇOIS VALLEE**, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans la ville de Salaberry, contenant quarante-cinq pieds de largeur sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Lasnier, en profondeur par le dit défendeur, du côté sud-ouest par la rue Kelly, et du côté nord-est par Jean-Baptiste LaRocque—avec une maison, une écurie et une laiterie dessus construites.

2. Un emplacement situé dans la ville de Salaberry, contenant quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front par la rue Ellice, en profondeur par l'emplacement ci-dessus désigné, du côté nord-est par Siméon Benoit, et du côté sud-ouest par la rue Kelly—avec une maison, un shed et une écurie dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Cécile, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le second jour de décembre prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 2 juillet 1878. Shérif.
[Première publication, 6 juillet 1878.] 4989

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } **JAMES GOUNDRY**,
No. 796. } Demandeur ; contre
DUNCAN CAMERON McDONNELL, Défendeur.

Le moulin connu comme le moulin à farine de Dewittville, avec ses machines et dépendances, ensemble hangars, four à chaux, dalles, étales, résidence du meunier, aussi le moulin à gruau, moulin à orge, moulin à carder, moulin à fouler et autres bâtisses, machines et circonstances y appartenant, tel que le tout est maintenant, avec toute la propriété y appartenant sur le côté sud-est de la rivière Chateauguay, et sur lesquels les dits moulins et bâtisses sont construits. La dite étendue de terre étant connue comme partie du lot numéro trois, dans le quatrième rang du canton d'Hinchinbrooke, et étant située près de Dewittville, dans le comté de Huntingdon, dans le dit district, dite province, contenant environ un acre et demi en superficie, plus ou moins, et comprise dans les bornes suivantes, savoir : borné au nord-est par la propriété de Hugh Cameron, au sud-est par le chemin de la Reine qui conduit à Huntingdon, au sud-ouest par la propriété de James McArthur, et au nord-ouest par le milieu de la dite rivière Chateauguay—avec aussi la juste moitié nord-est de l'écluse, privilège et droit à l'eau, tel qu'actuellement possédée par le dit défendeur.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le quatrième jour de septembre prochain.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 16 mars 1878. Shérif.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2389 3

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } **GEORGÉ PELLETIER**,
No. 1259. } Demandeur ; contre
GEORGE HARLAND, Défendeur.

La partie sud des lots numéros dix-sept et dix-huit, dans le troisième rang des lots situés dans les cantons d'Hinchinbrooke et Elgin, dans le comté de Huntingdon, contenant environ trois cents acres de terre, plus ou moins, tel qu'enclos dans

noon. Said writ returnable on the ninth day of December next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 26th June, 1878. Sheriff.
[First published, 6th July, 1878.] 4892

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } **PETER PAUL CASTEL-**
No. 543. } **LO**, Plaintiff ; against
FRANÇOIS VALLEE, Defendant.

1. An emplacement situate in the town of Salaberry, containing forty five feet in front by ninety feet in depth, more or less ; bounded in front to Lasnier street, in rear by the said defendant, on the south west side by Kelly street, on the north east side by Jean-Baptiste LaRocque—with one house, a stable and dairy thereon erected.

2. An emplacement situate in the town of Salaberry, containing forty five feet in front by ninety feet in depth, more or less ; bounded in front by Ellice street, in rear to the emplacement above designated, on the north east side by Siméon Benoit, and on the south west side by Kelly street—with a house, shed and stable thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Cécile, on the EIGHTEENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of December next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 2nd July, 1878. Sheriff.
[First published, 6th July, 1878.] 4990

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } **JAMES GOUNDRY**
No. 796. } Plaintiff ; against
DUNCAN CAMERON McDONNELL, Defendant.

The mill known as the Dewittville grist mill, with its machinery and dependencies, together with sheds, kiln, flumes, stables, miller's residence, also the oat meal mill, barley mill, carding mill, fulling mill and other buildings, machinery and appurtenances thereto belonging, as the whole now stands together, with all the property thereto belonging on the south east side of the river Chateauguay, and upon which said mills and buildings are erected. The said piece of land being known as part of lot number three, in the fourth range of the township of Hinchinbrooke, and being situate near Dewittville, in the county of Huntingdon, in the said district and province, containing about one acre and a half in superficies, more or less, and in the following boundary, viz : bounded on the north east side by the property of Hugh Cameron, on the south east side by the Queen's highway leading to Huntingdon, on the south west side by the property of James McArthur, and on the north west side by the middle or centre of said river Chateauguay—with also the just north east half of the dam, water privilege and right of water attached thereto, as actually used enjoyed and possessed by said defendant.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the THIRD day of AUGUST next, at TWELVE o'clock noon. Said writ returnable on the fourth day of September next.

L. HAINAULT,
Beauharnois, 16th March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2390

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit : } **GEORGÉ PELLETIER**,
No. 1259. } Plaintiff ; against
GEORGE HARLAND, Defendant.

The southerly portion of lots numbers seventeen and eighteen, in the third range of lots in the townships of Hinchinbrooke and Elgin, in the county of Huntingdon, containing about three hundred acres of land, more or less, as enclosed in the

les bornes suivantes : au nord par la propriété de William Gardner, étant une partie des dits lots, au sud par la ligne du deuxième rang, à l'ouest par partie du lot numéro seize du dit troisième rang, appartenant aux représentants de feu Alexander et John McIntosh, et à l'est par le lot numéro dix-neuf du dit troisième rang, appartenant à David Sandiland—avec une maison en pierre, trois granges, étables et autres bâtisses sus-érigées, à l'exception d'environ un acre et demi d'iceux possédés par David Sandiland, et avec la servitude en faveur d'Andrew Somerville, écuyer, ses héritiers et ayant cause de tous droits et privilèges de cette partie d'un canal et d'une écluse qui conduit l'eau de la rivière Chateauguay, dans la rivière Hinchinbrooke, à travers le dit immeuble.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, le TROISIÈME jour d'AOUT prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'août prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 16 mars 1878. Shérif.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2391 3

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } JOHN G. COWIE, Deman-
No. 2179. } leur ; contre les terres et
tenements de THOMAS JOHNSON, Défendeur.

Un certain morceau de terre sis et situé dans le canton de Granby et district de Bedford, connu et désigné comme la moitié sud du lot numéro un, dans le neuvième rang des lots du dit canton, contenant environ cent acres en superficie, plus ou moins—ensemble avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Aussi un autre certain morceau de terre connu et désigné comme le quart nord-ouest du dit lot numéro un, dans le dit neuvième rang, contenant environ cinquante acres en superficie—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, JEUDI, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 8 mars 1878. 2359 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } DAME ELEONOR SAVA-
No. 2018. } GE et al., Demandeurs ;
contre les terres et tenements de STANISLAS

5

following bonds : to the north by the property of William Gardner, being a portion of the said lots, on the south by the line of the second range, on the west by part of lot number sixteen of the said third range, belonging to the representatives of the late Alexander and John McIntosh, and on the east by lot number nineteen of said third range, belonging to David Sandiland—with a stone house, three barns, stables and other buildings thereon erected, with the exception of about one acre and a half thereof possessed by David Sandiland, and with the servitude in favor of Andrew Somerville, esquire, his heirs and assigns of the full right use and privilege of that part of a certain canal and dam thereto attached which conveys water from the river Chateauguay, into the river Hinchinbrooke, through the said immovable.

To be sold at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on the THIRD day of AUGUST next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ returnable on the thirtieth day of August next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 16th March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2392

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } JOHN G. COWIE, Plaintiff ;
No. 2179. } against the lands and tenements of THOMAS JOHNSON, Defendant.

A certain piece of land lying and situate in the township of Granby and district of Bedford, known and distinguished as the south half of lot number one, in the ninth range of lots of said township, containing about one hundred acres in superficies, more or less—together with all the buildings thereon.

Also another certain piece of land known and distinguished as the north west quarter of the said lot number one, in the said ninth range, containing about fifty acres in superficies—with all the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the FIRST day of AUGUST next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of August next.

P. COWAN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sweetsburgh, 8th March, 1878. 2660
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } DAME ELEONOR SAVAGE
No. 2018. } et al., Plaintiffs ; against
the lands and tenements of STANISLAS BRIL.

BRILLON, Défendeur, et Oren B. Kemp, écuyer, du village de Waterloo, dans le district de Bedford, agent des Terres de la Couronne, curateur dument nommé au délaissement en cette cause par Stanislas Brillon.

Cette certaine étendue de terre située dans le canton d'Ely, dans le comté de Shefford, district de Bedford, connue et désignée comme la moitié sud de la moitié sud du lot numéro onze, dans le cinquième rang du dit canton d'Ely, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec les améliorations faites.

Pour être vendue au bureau du régistreur pour le comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford et district de Bedford, JEUDI, le PREMIER jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

P. COWAN, Sheriff. Bureau du Shérif, Sherif. Sweetsburgh, 18 mars 1878. 2357 3 [Première publication, 23 mars 1878.]

LON, Defendant, and Oren B. Kemp, esquire, of the village of Waterloo, in the district of Bedford, Crown Lands agent, *curateur*, duly appointed to the *délaissement* in this cause by the said Stanislas Brillon.

That certain piece or parcel of land, situate in the township of Ely, in the county of Shefford, district of Bedford, known and distinguished as the south half of the south half of lot number eleven, in the fifth range of said township Ely, containing fifty acres of land, more or less—with the improvements thereon made.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the FIRST day of AUGUST next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of August next.

P. COWAN, Sheriff. Sheriff's Office, Sherif. Sweetsburgh, 18th March, 1878. 2358 [First published, 23rd March, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville. Canada, } PIERRE BONVOULOIR, Demandeur; vs. LOUIS LEFEBVRE, Défendeur. Province de Québec, } District d'Iberville, } No. 50.

Une terre située dans la paroisse de Sainte-Brigide, dans le district d'Iberville, de trois arpents et demie de front sur trente arpents de profondeur; bornée en front par le chemin de la Reine, en profondeur par les terres de la huitième concession, d'un côté par Louis Mailloux, et de l'autre côté par Pierre Arbec—avec les bâtisses dessus construites; à distraire de la dite terre un arpent de terre en superficie sur le coin nord-ouest—avec toutes les bâtisses dessus construites, appartenant au défendeur en cette cause.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de novembre prochain.

CHS. NOLIN, Sheriff. Bureau du Shérif, Sherif. Saint-Jean, 3 juillet 1878. 5011 [Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville. Canada, } MEDERIC CATUDAL, Demandeur; contre THOMAS McMANUS et JOHN McCLELLEN, Défendeurs. Province de Québec, } District d'Iberville, } No. 542.

Comme appartenant à Thomas McManus. Un lot de terre situé en la sixième concession, sur le domaine, paroisse de Saint-Bernard de La-

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville. Canada, } PIERRE BONVOULOIR, Plaintiff; vs. LOUIS LEFEBVRE, Defendant. Province of Quebec, } District of Iberville, } No. 50.

A farm situate in the parish of Sainte-Brigide, in the district of Iberville, of three arpents and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Queen's highway, in depth by the lands of the eighth concession, on one side by Louis Mailloux, and on the other side by Pierre Arbec—with all the buildings thereon erected, to be detached from said farm one arpent in superficies on the north west corner—with all the buildings thereon erected, belonging to the defendant in this cause.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Brigide, on the SEVENTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fifth day of November next.

CHS. NOLIN, Sheriff. Sheriff's Office, Sherif. Saint Johns, 3rd July, 1878. 5042 [First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville. Canada, } MEDERIC CATUDAL, Plaintiff; vs. THOMAS McMANUS and JOHN McCLELLEN, Defendants. Province of Quebec, } District of Iberville, } No. 542.

As belonging to Thomas McManus. A lot of land situate in the sixth concession, on the domaine, parish of Saint-Bernard de La-

colle, dans le district d'Iberville, connu au plan officiel et dans le livre de renvoi de la dite paroisse, sous le No. 584; borné en front vers l'est par le chemin public, en profondeur vers l'ouest par le No. 583, d'un côté au sud par un chemin public, et de l'autre côté au nord par le No. 585, contenant deux arpents de largeur sur deux arpents de profondeur formant quatre arpents en superficie—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de septembre prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 2 mai 1878. 3589 2
[Première publication, 4 mai 1878.]

Cour Supérieure—District d'Iberville.
Canada, } JOHN BLACK *et al.*,
Province de Québec, } Demandeurs; contre
District d'Iberville. } FRANÇOIS TREMBLAY,
No. 48. } Défendeur.

Un emplacement de forme irrégulière situé en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, connu au plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean, sous No. 955 A; borné en front vers le sud-est par le numéro 955, vers le nord-ouest par la rue Marchand, d'un côté au sud-ouest par la rue Saint-Jacques et le chemin de fer Montréal et Champlain, et de l'autre côté au nord-est par une rue, contenant cinq milles cinq cent cinquante-trois pieds en superficie—avec une maison, remise et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 20 mars 1878. 2383 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.
Cour Supérieure—District de Saint-Hyacinthe.
Canada, } PETER COMERFARD,
Province de Québec, } Demandeur; contre
District d'Iberville. } JOSEPH MENARD, Dé-
No. 99. } fendeur.

Un lopin de terre situé au coin, dans la paroisse de Sainte-Brigide, dans le district d'Iberville, du côté sud de la rivière du sud-ouest, d'environ trois quarts d'arpent en superficie; borné devant au chemin allant à la rivière, derrière le terrain de Luc Demers, fils, du côté sud-est le chemin conduisant au village au sud de la rivière, de l'autre côté la dite rivière du sud-ouest en donnant à ce terrain le nord-est pour frontière—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 20 mars 1878. 2385 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.

the district, known on the official plan and in the book of reference of said parish, under No. 584; bounded in front towards the east by a public road, in depth towards the west by No. 583, on one side to the south by a public road, and on the other side to the north by the No. 585, containing two arpents in width by two arpents in depth, forming four arpents in superficies—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Bernard de Lacolle, on the NINTH day of SEPTEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fourth day of September next.

CHS. NOLIN, Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 2nd May, 1878. 3590
[First published, 4th May, 1878.]

Superior Court—District of Iberville.
Canada, } JOHN BLACK *et al.*,
Province of Quebec, } Plaintiffs; against FRAN-
District of Iberville. } COIS TREMBLAY, Defen-
No. 48. } dant.

An emplacement of an irregular form situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, know on the official plan and in the book of reference of the town of Saint Johns, under No. 955 A; bounded in front towards the south east by the No. 955, towards the north west by Marchand street, on one side to the south west by Saint James street and the Montreal and Champlain railroad, and on the other side to the north east by a street, containing five thousand five hundred and fifty three feet in superficies—with a house, shed and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty seventh day of August next.

CHS. NOLIN, Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 20th March, 1878. 2384
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.
Superior Court—District of Saint Hyacinthe.
Canada, } PETER COMERFARD,
Province of Quebec, } Plaintiff; against JO-
District of Iberville. } SEPH MENARD, Defen-
No. 99. } dant.

A lot of land situate at the corner, in the parish of Sainte-Brigide, in the district of Iberville, on the south side of the south west river, of about three quarters of an arpent in superficies; bounded in front by the road going to the river, in rear by the land of Luc Demers, junior, on the south east side by the road leading to the village south of the river, on the other side by the said south west river giving to this land the north east for frontier—with one house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Brigide, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the fiteenth day of August next.

CHS. NOLIN, Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 20th March, 1878. 2386
[First published, 23rd March, 1878.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons

Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Ref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } LOUIS PHILIPPE
No. 204. } L CHALOU, avocat, de
Kamouraska, Demandeur; contre DAME MARIE
MAGUERITE LECLERC dit FRANCŒUR, du
lieu nommé Cap des Rosiers, veuve de feu Abraham
Pelletier, Défenderesse.

1. Un emplacement situé au premier rang de la paroisse de Saint-George de Cacouna, au village de Saint-George de Cacouna, contenant six perches de front sur un arpent de profondeur, plus ou moins; borné comme suit: au nord-ouest au terrain de l'Eglise Anglicane, représentant Honoré St. Jare, au sud-est au chemin de front du dit village, par le nord-est à la petite route qui conduit à la dite église Anglicane, et par le sud-ouest à Louis Dubé, fils—avec une maison à deux étages, et autres bâties dessus construites; sauf et excepté la petite maison du nommé Dosithée Bérubé, à être enlevée par ce dernier.

2. Un autre terrain située au même lieu, contenant un arpent de front sur environ trois arpents de profondeur; borné par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, par le sud-est à Xavier Larouche, Désir Larouche et Johnny Larouche, par le nord-est au terrain ci-après désigné, et par le sud-ouest à Joseph Roy dit Lauzier—sans bâties.

3. Un autre terrain ou emplacement situé au même lieu, de forme irrégulière, contenant un arpent de front à partir du fleuve Saint-Laurent, en montant sud est sur une profondeur d'environ deux arpents et demie, c'est-à-dire jusqu'au terrain de Jean Larouche, tailleur; et de là environ trois quarts d'arpent de front sur à peu près autant de profondeur, longeant l'emplacement du dit Jean Larouche, du côté sud-ouest tenant par le sud-est à Auguste Kérouack, joignant par le nord-est à Jean Chassé et à l'emplacement du dit Jean Larouche, et par le sud-ouest au terrain ci-dessus décrit en second lieu—avec une maison dessus construite.

Avec un droit de servitude et passage pour communiquer aux deux emplacements ci-dessus décrits en dernier lieu, appartenant à la dite Dame veuve Abraham Pelletier, depuis le chemin de front du dit village en courant nord-ouest sur les susdits terrains ou emplacements par un chemin de passage de quinze à vingt pieds de largeur qui se trouve réservé à la dite Dame veuve Abraham Pelletier, entre le dit Auguste Kérouack, au côté nord-est, et Hubert Larouche, au côté sud-ouest. Pour être vendus et réservés à l'usage des dits emplacements et pour communiquer sur iceux.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-George de Cacouna, en le dit village de Cacouna, le QUATRIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de septembre prochain.

JOS. THA. PARADIS,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Village de Kamouraska, 30 avril 1878. 3557 2
[Première publication, 4 mai 1878.]

having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } LOUIS PHILIPPE CHA-
No. 204. } LOU, advocate, of Ka-
mouraska, Plaintiff; against DAME MARIE MA-
GUERITE LECLERC dit FRANCŒUR, of the
place called Cap des Rosiers, widow of the late
Abraham Pelletier, Defendant.

1. A lot situate in the first range of the parish of Saint George de Cacouna, in the village of Saint George de Cacouna, measuring six perches in front by one arpent in depth, more or less; bounded as follows: on the north west by the Anglican Church property, representing Honoré St. Jare, on the south east by the front road of the said village, on the north east by the by-road leading to the said Anglican church, and on the south west by Louis Dubé, junior—with a two storey house and outbuildings thereon erected; sawing and excepting the small house of one Dosithée Bérubé, to be removed by the latter.

2. Another lot of land situate at the same place, measuring one arpent in front by about three arpents in depth; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by Xavier Larouche, Désiré Larouche and Johnny Larouche, on the north east by the lot hereinafter described, and on the south west by Joseph Roy dit Lauzier—no buildings.

3. Another lot situate at the same place, of irregular form, measuring one arpent in front starting from the river Saint Lawrence, going up to the south east by a depth of two arpents and a half, namely to the property of Jean Larouche, tailor, and from there three quarters of an arpent in front by nearly as much in depth, running along the line of the said Jean Larouche's property, on the south west side, on the south east by Auguste Kerouack, on the north east by Jean Chassé and the property of the said Jean Larouche, and on the south west by the property hereinafter secondly described—with a house thereon erected.

With a right of servitude and passage leading to the two lots lastly above described, belonging to the said widow Abraham Pelletier, from the front road of the said village running north west on the said two lands by a road or passage from fifteen to twenty feet in width, which is reserved to the said widow Abraham Pelletier, between the said Auguste Kerouack, on the north east side, and Hubert Larouche, on the south west side. To be sold and reserved for the use of the said lot and to communicate therewith.

To be sold at the church door of the parish of Saint George de Cacouna, in the said village of Cacouna, on the FOURTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of September next.

JOS. THA. PARADIS,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 30th April, 1878. 3558
[First published, 4th May, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **B**ERNARD BERNARD *et*
No. 992. } *al.*, Demandeurs; contre
PIERRE SAURIOL, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité; borné en front par la rue Panet, étant partie de la moitié du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt (1120), des plan et livre de renvoi officiels de la dite cité et dit quartier, de la contenance de trente-huit pieds de front sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise; borné devant par la rue susdite, en arrière par le reste du dit lot, laissé pour former moitié d'une rue de quarante pieds de large, d'un côté par le lot numéro onze cent vingt-trois (1123), du susdit plan, et d'autre côté par une rue de trente pieds de large, dont six pieds de large sont pris sur la largeur du numéro onze cent vingt (1120)—avec deux maisons en bois, à deux étages, lambrissées en briques, et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET courant, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère, risques, coûts et charges du dit Bernard Bernard, le premier adjudicataire. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 3 juillet 1878. [Première publication, 6 juillet 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **B**ERNARD BERNARD *et*
No. 981. } *al.*, Demandeurs; contre
ANTOINE FAVREAU, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, de la dite cité; borné en front par la rue Visitation, faisant partie de la moitié nord-ouest du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent trente (1130), sur le plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal et dit quartier, et partie de la moitié sud-est du lot de terre numéro onze cent trente-trois, du susdit plan, de la contenance de quarante quatre pieds de front sur cent pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front comme susdit, en arrière par le reste des dites moitiés de lots laissés pour former moitié d'une rue de quarante pieds de long, d'un côté par l'autre moitié du dit lot onze cent trente, et d'autre côté par l'autre moitié du dit lot onze cent trente-trois—avec une maison en bois à trois étages, lambrissée en briques, et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET courant, à DIX heures ET DEMI de l'avant-

[Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **B**ERNARD BERNARD *et al.*
No. 992. } Plaintiffs; against
SAURIOL, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in Sainte Mary's ward, of the said city; bounded in front by Panet street, and forming part of half of the lot known and designated as number eleven hundred and twenty (1120), of the official plan and book of reference for the said city and said ward, measuring thirty eight feet in front by one hundred feet in depth, english measure; bounded in front by the aforesaid street, in rear by the residue of the said lot, left to form half of a street forty feet wide, on one side by lot number eleven hundred and twenty three (1123), on the aforesaid plan, and on the other side by a street thirty feet wide, whereof six feet in width are taken off the width of number eleven hundred and twenty (1120)—with two storey wooden houses faced with brick, and others buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JULY instant, at TEN of the clock in the forenoon, at the *folle enchère*, risks, costs and charges of the said Bernard Bernard, the former *adjudicataire*. The said writ returnable on the fifteenth day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal 3rd July, 1878. [First published, 6th July, 1878.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **B**ERNARD BERNARD *et*
No. 981. } *al.*, Plaintiffs; against
ANTOINE FAVREAU, Defendant.

A land situate in the city of Montreal, in Sainte Mary's ward, of the said city; bounded in front to Visitation street, forming part of the north west half of the lot of ground known and designated as number eleven hundred and thirty (1130), on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal and said ward, and part of the south east half of the lot of ground number eleven hundred and thirty three, of the said plan, measuring forty four feet in front by hundred feet in depth, english measure; bounded in front as aforesaid, in rear by the residue of the said half lots reserved for a formation of half street of forty feet long, on one side by the other half of the said lot eleven hundred and thirty, and the other side by the other half of the said lot eleven hundred and thirty three—with a three storey wooden house, encased with brick, and others buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the TWENTY THIRD day of JULY instant, at the hour of HALF PAST TEN o'clock in the

midi, à la folle enchère et risques, frais et charges du dit Bernard Bernard, le ci-devant adjudicataire. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 3 juillet 1878. 5019
[Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } NARCISSE PERODEAU,
No. 1170. } Notaire, de la cité de
Montréal, Demandeur; contre LUC QUINTAL,
écuyer, médecin, *ès-qualité*, Défendeur.

Un terrain sis et situé en la cité de Montréal, quartier Sainte-Marie, paroisse Sainte-Bridgitte, district de Montréal, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro quatre-vingt-neuf (89)—avec une maison de briques et autres bâtisses dessus construites; le dit lot formant l'encoignure des rues Sainte-Marie et Salaberry.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 2 juillet 1878. 4971
[Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } PHILIAS MAINVILLE,
No. 3035. } Demandeur; contre
Dame AZELIE BROUILLET *et vir*, Défendeurs.

La juste moitié indivise d'un lot de terre situé dans la paroisse de Sainte-Brigitte, dans la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cent six (106), sur le plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal—avec la juste moitié indivise de deux maisons dont une en briques faisant front à la rue Sainte-Marie, et l'autre en pierre bâtie en arrière du dit lot de terre, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 2 juillet 1878. 4969
[Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH BESSETTE, De-
No. 1909. } mandeur; contre ADOL-
PHE P. RITCHOT, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal; borné en front par la rue Sainte-Catherine, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels des dits quartier et cité, sous le numéro sept cent trente et un, du dit plan—avec deux maisons en briques à une étage et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures ET DEMI de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de novembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 2 juillet 1878. 4967
[Première publication, 6 juillet 1878.]

forenoon, at the *folle enchère* and to the risks and charges of the said Bernard Bernard, the aforesaid *adjudicataire*. The said writ returnable on the fifteenth day of August next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 3rd July, 1878. 5020
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } NARCISSE PERODEAU,
No. 1170. } notary, of the city of
Montreal, Plaintiff; against LUC QUINTAL,
esquire, physician, *ès-qualité*, Defendant.

A lot situate and being in the city of Montreal, Saint Mary's ward, parish of Saint Bridgitte, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, as number eighty nine (89)—with a brick house and outbuildings thereon erected; said lot forming the corner of Saint Mary and Salaberry streets.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the nineteenth day of November next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 2nd July, 1878. 4972
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } PHILIAS MAINVILLE,
No. 3035. } Plaintiff; against Dame
AZELIE BROUILLET *et vir*, Defendants.

The exact undivided half of a lot of land situate in the parish of Sainte-Brigitte, in the city of Montreal, known and designated as number one hundred and six (106), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, in the city of Montreal,—with the exact undivided half of two houses one of them built of brick fronting on Saint Mary street, and the other of stone built in rear of the said lot of land, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of NOVEMBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 2nd July, 1878. 4970
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH BESSETTE,
No. 1909. } Plaintiff; against ADOL-
PHE P. RITCHOT, Defendant.

A lot of land situate and being in Saint James ward, of the city of Montreal; bounded in front by Saint Catherine street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward and city, as number seven hundred and thirty one, on the said plan—with two brick houses one storey high and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the SEVENTH day of NOVEMBER next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty second day of November next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 2nd July, 1878. 4968
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } PATRICK CANTWELL,
No. 856. } Demandeur; contre les
terres et tenements de WM. J. MADDEN, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal; borné en front par la rue Saint-Antoine, connu et désigné sur le plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro trente-huit (38), de la subdivision du numéro quatre cent soixante et six (466), du dit plan—avec une maison en pierre et en briques, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de novembre prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 4 juillet 1878. Shérif. 5069
[Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Court de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ANTOINE ALIAS HER-
No. 1038. } ACULE RACICOT, Dem-
mandeur; contre AUGUSTE LESPERANCE, Dé-
fendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu comme étant numéro mille trente-sept (1037), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie; tenant devant à la rue Sydenham—avec une maison en bois à deux étages encaissée de briques et autre bâtisses dessus y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier octobre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Montréal, 30 avril 1878. Député-Shérif. 3535 2
[Première publication, 4 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } WILLIAM WORKMAN
No. 1013. } et al., Demandeurs;
contre FRANÇOIS DUBOIS, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Antoine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier, comme lot numéro trente-sept (37), ayant front sur la rue Albert, contenant trente pieds de largeur par toute la profondeur qui peut être trouvée de la rue Albert à la propriété en arrière appartenant à la compagnie de chemin de fer Montréal et New-York—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Montréal, 30 avril 1878. Député-Shérif. 3539 2
[Première publication, 4 mai 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LE REVEREND CHAR-
No. 976. } LES CHETWOOD
HAMILTON, Demandeur; contre les terres et
tenements entre les mains de GEORGE H. KER-
NICK, curateur au délaissement fait par William
Walsh, Défendeur.

Ces lopins de terre situés dans le quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, connus et désignés au plan et livre de renvoi officiels du dit

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } PATRICK CANTWELL,
No. 856. } Plaintiff; against the lands
and tenements of WM. J. MADDEN, Defendant.

A lot of land situate in Saint Antoine ward, of the city of Montreal; bounded in front by Saint Antoine street, known and designated on the official plan and in the book of reference as number thirty eight (38), of the subdivision of number four hundred and sixty six (466), of the said plan—with a stone and brick house, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirteenth day of November next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 4th July, 1878. Sheriff. 5070
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } ANTOINE ALIAS HER-
No. 1038. } ACULE RACICOT, Plain-
tiff; against AUGUSTE LESPERANCE, De-
fendant.

A lot of land situate in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, known and designated as number one thousand and thirty seven (1037), on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward; bounded in front by Sydenham street—with a two storey wooden house faced with brick and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of SEPTEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of October next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Montréal, 30th April, 1878. Deputy Sheriff. 3536
(First published, 4th May, 1878.)

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } WILLIAM WORKMAN et
No. 1013. } al., Plaintiffs; against
FRANÇOIS DUBOIS, Defendant.

A lot of land or emplacement situate in the city of Montreal, in Saint Antoine ward, known and described on the official plan and book of reference for the said ward, as lot number thirty seven (37), and fronting Albert street, containing thirty feet in width by all the depth that may be found from Albert street to the property in rear belonging to the Montreal and New York Railroad Company—with all the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of SEPTEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of September next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Montréal, 30th April, 1878. Deputy Sheriff. 3540
[First published, 4th May, 1878.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE REVEREND CHAR-
No. 976. } LES CHETWOOD HA-
MILTON, Plaintiff; against the lands and tenements in the hands of GEORGE H. KERNICK, curator to the *délaissement* made by William Walsh, Defendant.

Those certain lots of land situated in the Saint Ann's ward of the said city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the

quartier, sous les numéros onze cent trente-deux, onze cent trente-trois, onze cent trente-quatre et onze cent trente-deux A, 1132, 1133, 1134 et 1132 A.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi, Le dit bref rapportable le quinzième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 20 mars 1878. 2381 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } SIR HUGH ALLAN *et al.*,
No. 1745. } Ses-qualité, Demandeurs ;
contre GEORGE YOUNG, Défendeur.

Premièrement.—Ce certain lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, en la cité de Montréal, comme lot numéro seize A (16 A) ; borné en front par la rue Saint-Lambert.

Deuxièmement.—Ce lot de terre connu et désigné comme partie du lot numéro huit cent soixante et quatre, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la dite cité de Montréal, et connu comme lot numéro onze, sur un plan de la propriété du dit défendeur, déposé au bureau de William Easton, N. P., par acte de dépôt, en date du deuxième jour de juin dix-huit cent soixante ; borné en front par la rue Cadieux, en arrière par la rue Hypolite—avec les bâtisses érigées sur le dit lot.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2353 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JESSE JOSEPH, Deman-
No. 1778. } deur ; contre DAME M.
E. HALL, *es-qualité, et al.*, Défendeurs.

Un lot de terre situé en la cité de Montréal, dans la paroisse de Notre-Dame, district de Montréal, dans le quartier ouest de la dite cité, connu et désigné comme numéro cinq (5), sur le plan de cadastre officiel du dit quartier ouest ; borné en front par la rue Port, en arrière par le lot numéro quatre (4), du dit plan officiel, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro six (6), du dit plan, de l'autre côté au sud-est par la rue de la Commune—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de septembre prochain.

M. H. SANBORN,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2351 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME LUCIE DU-
No. 371. } BREUIL ; Demande-
ressus ; contre ANTOINE DESROCHES, Défendeur.

Un emplacement situé dans le village de la Pointe-aux-Trembles, dans le comté d'Hochelaga, dans le district de Montréal, de la contenance de trente-quatre pieds de front sur soixante-et-dix pieds de profondeur, plus ou moins, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi

book of reference of the said ward, as number eleven hundred and thirty two, eleven hundred and thirty three, eleven hundred and thirty four and eleven hundred and thirty two A. 1132, 1133, 1134 and 1132 A.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montréal, 20th March, 1878. 2382
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } SIR HUGH ALLAN *et al.*,
No. 1745. } *Ses-qualité*, Plaintiffs ; against
GEORGE YOUNG, Defendant.

Firstly.—That certain lot of land known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the Saint Lawrence ward, in the city of Montréal, as lot number sixteen A (16 A) ; bounded in front by Saint Lawrence street.

Secondly.—That lot of land known and distinguished as a part of lot number eight hundred and sixty four, on the official plan and in the book of reference of the Saint Louis ward, of the said city of Montréal, and known as lot number eleven, on a plan of the property of the said defendant, deposited in the office of William Easton, N. P., by *acte de dépôt*, bearing date on the second day of June, eighteen hundred and sixty ; bounded in front by Cadieux street, in rear by Hypolite street—with the buildings on said lot erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of August next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montréal, 19th March, 1878. 2354
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } JESSE JOSEPH, Plaintiff ;
No. 1778. } against DAME M. E. HALL
es-qualité, et al., Defendants.

A lot of land situate in the city of Montréal, in the parish of Notre Dame, district of Montréal, in the west ward of said city, known and distinguished as number (5) five, on the official and cadastral plan of said west ward ; bounded in front by Port street, in rear by lot No. four (No. 4), of said official plan, on one side to the north west by lot number (6) six, of said plan, on the other side to south east by Common street—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of September next.

M. H. SANBORN,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montréal, 19th March, 1878. 2352
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME LUCIE DUBREUIL,
No. 371. } Plaintiff ; against AN-
TOINE DESROCHES, Defendant.

A lot situate in the village of Pointe aux Trembles, in the county of Hochelaga, in the district of Montréal, measuring thirty four feet in front by seventy feet in depth, more or less, known and designated on the official plan and in the book of reference for Pointe aux Trembles, as number one

de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, sous le numéro cent quarante-huit (148)—avec une maison en bois et dépendances dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2345 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } A U G U S T I N R O R E R T
No. 10885. } et al., Demandeurs ;
contre DAME ZOE ROUSSEAU, Défenderesse.

Deux emplacements situés en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Wolfe, étant connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous les numéros cent cinquante-trois et cent cinquante-quatre, de la subdivision du numéro neuf cent soixante et quatorze (153 et 154-974)—avec une maison en bois lambrissée en briques, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2349 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } A B A N Q U E J A C Q U E S
No. 71. } L C A R T I E R, Demande-
resse ; contre W I L L I A M R O D D E N, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Anne de la dite cité ; borné en front par la rue Anne, étant la moitié nord du dit lot, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier et dite cité, comme faisant partie du numéro seize cent quatre-ving-onze (1691)—avec deux maisons en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2343 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } D A M E V I T A L I N E L A M O N
No. 54. } T A G N E, es-qualité, De-
manderesse ; contre N I C H O L A S E T H I E R D I T
L A M A L I C E, Défendeur.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Visitation, étant la moitié nord du lot mille quatre-vingt-dix (1090), des plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, contenant la dite moitié de lot trente-six pieds de front sur cent pieds de profondeur, mesure française—avec une maison en bois et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'août prochain.

M. H. SANBORN,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 19 mars 1878. 2347 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

hundred and forty eight (148)—with a wooden house and dependencies thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Pointe aux Trembles, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of July next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2346
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } A U G U S T I N R O B E R T et al.,
No. 10885. } Plaintiffs ; against D A M E
Z O E R O U S S E A U, Defendant.

Two lots situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Wolfe street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward, as numbers one hundred and fifty three and one hundred and fifty four, of the subdivision of number nine hundred and seventy four (153 and 154-974)—with a wooden house faced with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of July next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2350
[First published, 23rd March, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } A B A N Q U E J A C Q U E S
No. 71. } L C A R T I E R, Plaintiff ;
against W I L L I A M R O D D E N, Defendant.

A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Sainte Ann's ward of the said city ; bounded in front by Anne street, being the north half of the said lot, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said ward and said city, as forming part of number sixteen hundred and ninety one (1691)—with two brick houses two storeys high, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JULY next, at the hour of TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2344
[First published, 23rd March, 1878.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } D A M E V I T A L I N E L A M O N
No. 54. } T A G N E, es-qualité, Plain-
tiff ; against N I C H O L A S E T H I E R D I T L A M A -
L I C E, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Visitation street, being the north half of lot number one thousand and ninety (1090), of the official plan and book of reference for the city of Montreal, said half lot measuring thirty six feet in front by one hundred feet in depth, french measure—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of August next.

M. H. SANBORN,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 19th March, 1878. 2348
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LA COMPAGNIE DE**
No. 415. } **PRET ET CREDIT**
FONCIER, Demanderesse; contre DAME LOUISE
COMTI, Défenderesse.

1. Un lot de terre situé au village du dit Coteau Saint-Louis, paroisse du Saint-Enfant Jésus, dans le district de Montréal, portant le numéro deux cent quatre-vingt-douze (292), sur le plan et livre de renvoi officiels du cadastre du dit village incorporé de la Côte Saint-Louis, contenant cinquante pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur; borné en front sur la rue des Tanneries—avec ensemble deux maisons dont une en pierre de taille à deux étages et une autre en bois, un hangard et autres bâtisses y érigées.

2. Un lot de terre situé au même lieu, portant le numéro deux cent quarante-deux (242), sur le plan et au livre de renvoi officiels du cadastre du dit village de la Côte Saint-Louis; borné en front par la rue des Tanneries, contenant trente pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur—avec une maison en bois à deux côtés, et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 19 mars 1878.
[Première publication, 23 mars 1878.]

M. H. SANBORN,
Député Shérif.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LA COMPAGNIE DE**
No. 415. } **PRET ET CREDIT FON-**
CIER, Plaintiff; against DAME LOUISE COMTI,
Defendant.

1. A lot of land situate in the village of the Coteau Saint Louis, parish of Le Saint Enfant Jesus, in the district of Montreal, being number two hundred and ninety two (292), on the official plan and in the book of reference to the cadastre of the said incorporated village of Cote Saint Louis, measuring fifty feet in front by one hundred and twenty feet in depth; bounded in front by the Tanneries street—with two houses one of which is built of cut stone and is two storeys high, and the other is built of wood, and hangard and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, being number two hundred and forty two (242), on the official plan and in the book of reference for the said village of the Cote Saint Louis; bounded in front by Tanneries street, measuring thirty feet in front by eighty feet in depth—with a wooden house divided into two dwellings and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of August next.

Sheriff's Office, Montreal, 19th March, 1878.
[First published, 23rd March, 1878.]

M. H. SANBORN,
Deputy Sheriff.

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIST PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun emps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 666. } **CITE DE QUEBEC; contre**
MARY ANN BORLAND, veuve de Robert
Cook, des cité et district de Québec, savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Michel, mesurant cinquante-quatre pieds de front sur quatre-vingt quinze pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front vers l'ouest à la dite rue Saint-Michel, en arrière vers l'est à John Coote, d'un côté vers le nord à Dame Robert Cook ou représentants, de l'autre côté vers le sud à Alexander Shaw—circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant la partie sud du (No. 4266), donné sur le plan du quartier Montcalm, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rap-

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 666. } **THE CITY OF QUEBEC; against**
MARY ANN BORLAND, widow of Robert
Cook, of the city and district of Québec, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Saint Michel street, measuring fifty four feet in front by ninety five feet in depth, more or less; bounded in front to the west by Saint Michel street aforesaid, in rear to the east by John Coote, on one side to the north by Mrs. Robert Cook or representatives, and on the other side to the south by Alexander Shaw—circumstances and dependancies.

This lot being the south part of lot (No. 4266), given upon the plan for Montcalm ward, of the city of Québec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ return-

portable le vingt-septième jour de novembre prochain.

Québec, 2 juillet 1878. *Shérif.*
[Première publication, 6 juillet 1878.] 4931

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1405. } **L CITE DE QUEBEC**; contre GABRIEL RANCOURT, des cité et district de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-François, mesurant quarante-deux pieds et huit pouces de front sur quarante-huit pieds et quatre pouces de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Saint-François, en arrière vers le nord à Louis Gagnon, d'un côté vers l'est à Joseph Savard, de l'autre côté vers l'ouest à Guillaume Lemieux—avec une maison en bois, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 515), donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de novembre prochain.

Québec, 28 juin 1878. *Shérif.*
[Première publication, 6 juillet 1878.] 4937

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1062. } **L CITE DE QUEBEC**; contre CECILE BOURGET, veuve de Joseph Lessard, des cité et district de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Saint-Jérôme, mesurant vingt et un pieds et dix pouces de front sur soixante et trois pieds et cinq pouces de profondeur, plus ou moins; borné en front vers l'ouest à la dite rue Saint-Jérôme, en arrière vers l'est à Isaïe Samson, d'un côté vers le nord à Frédéric Bolduc, de l'autre côté vers le sud à L. E. Dorion—avec ensemble un hangar dessus construit, circonstances et dépendances.

Le dit emplacement étant le (No. 1397), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de novembre prochain.

Québec, 28 juin 1878. *Shérif.*
[Première publication, 6 juillet 1878.] 4933

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 474. } **L CITE DE QUEBEC**; contre ADELAÏDE GAGNE, veuve de Charles Hébert, des cité et district de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Charest, mesurant vingt et un pieds et trois pouces de front sur cinquante-six pieds et quatre pouces de profondeur, plus ou moins; borné en front vers le sud à la dite rue Charest, en arrière vers le nord à Jean Drolet, d'un côté vers l'est à Narcisse Dubeau, de l'autre côté vers l'ouest à Josephé Martel—avec une maison en bois dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1134), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le ONZIEME jour de NOVEMBRE prochain.

able on the twenty seventh day of November next.

Québec, 2nd July, 1878. *Sheriff.*
[First published, 6th July, 1878.] 4932

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1405. } **THE CITY OF QUEBEC**; against GABRIEL RANCOURT, of the city and district of Quebec, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, on Saint Francis street, measuring forty two feet eight inches in front by forty eight feet four inches in depth, more or less; bounded in front to the south by Saint Francis street aforesaid, in rear to the north by Louis Gagnon, on one side to the east by Joseph Savard, and on the other side to the west by Guillaume Lemieux—with a wooden house, circumstances and dependencies.

The said lot being number (515), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of November next.

Québec, 28th June, 1878. *Sheriff.*
[First published, 6th July, 1878.] 4938

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 1062. } **THE CITY OF QUEBEC**; against CECILE BOURGET, widow of Joseph Lessard, of the city and district of Quebec, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Saint Jérôme street, measuring twenty one feet ten inches in front by sixty three feet three inches in depth, more or less; bounded in front to the west by Saint Jérôme street aforesaid, in rear to the east by Isaïe Samson, on one side to the north by Frédéric Bolduc, on the other side to the south by L. E. Dorion—with a hangar thereon erected, circumstances and dependencies.

Said lot being (No. 1397), given upon the plan for Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of November next.

Québec, 28th June, 1878. *Sheriff.*
[First published, 6th July, 1878.] 4934

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF**
No. 474. } **THE CITY OF QUEBEC**; against ADELAÏDE GAGNE, widow of Charles Hébert, of the city and district of Quebec, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Charest street, measuring twenty one feet three inches in front by fifty six feet four inches in depth, more or less; bounded in front to the south by Charest street aforesaid, in rear to the north by Jean Drolet, on one side to the east partly by Narcisse Dubeau, on the other side to the west by Josephé Martel—together with a wooden house thereon erected, circumstances and dependencies. The said emplacement being (No. 1134), given upon the plan for Jacques-Cartier ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the ELEVENTH day of NOVEMBER next, at

chain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de novembre prochain.

Québec, 28 juin 1878. Shérif.
[Première publication, 6 juillet 1878.] 4935

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } PIERRE GIROUX, de la
No. 2484. } paroisse de Saint-Jean
Chrysostôme, écuyer, ancien marchand, bourgeois ;
contre JULIEN DEMERS, de la paroisse de Saint-
Jean-Chrysostôme, cultivateur, à savoir :

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, contenant cinquante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, plus ou moins ; borné par devant au chemin public, par derrière à Julien Lambert, du côté sud à Edouard Toussaint, et du côté nord à Vital Bouchard—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean-Chrysostôme, le DIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour d'octobre prochain.

Québec, 29 avril 1878. Shérif.
[Première publication, 4 mai 1878.] 3531 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ELIX FORTIER, écuyer,
No. 498. } avocat, de la cité de Québec ;
contre THOMAS BOURBEAU, du même lieu, journalier, savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, contenant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, plus ou moins ; borné par devant au sud à la rue des Prairies, par derrière au nord à William Venner, d'un côté au nord-est à Dame veuve Godbout, représentant Charles Robert dit Gaulin, et de l'autre côté au sud-ouest au terrain ci-après désigné—ensemble avec la maison en brique à deux étages, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant partie du No. 1739, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un terrain ou partie d'emplacement situé en la dite paroisse de Saint-Roch de Québec, rue Des Prairies, contenant vingt pieds, plus ou moins, de front sur soixante pieds de profondeur (sauf et à distraire cependant un passage vendu à un nommé LeMaitre) ; borné par devant au sud à la dite rue Des Prairies, par derrière au nord à un nommé Bélanger, au nord-est à l'emplacement ci-dessus désigné, et au sud-ouest au dit Sieur LeMaitre—ensemble avec le hangar, circonstances et dépendances. Lequel terrain est partie du No. 1739, donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIEME jour de JUILLET courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

Québec, 20 mars 1878. Shérif.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2373 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } THOMAS LARIVIERE, de
No. 81. } la cité de Québec, bourgeois, rentier, contre LOUIS TELESPHORE CARON, de la paroisse Saint-Roch de Québec, charretier, à savoir :

Un emplacement situé dans la dite paroisse de Saint-Roch de Québec, sur le côté sud de la rue Notre-Dame des Anges, contenant quarante pieds de front sur cinquante-deux pieds de profondeur ; borné par devant au nord par la dite rue Notre-Dame des Anges, par derrière par François Tra-

TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of November next.

Québec, 28th June, 1878. Sheriff.
[First published, 6th July, 1878.] 4936

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } PIERRE GIROUX, of the
No. 2484. } parish of Saint Jean Chrysostome, esquire, formerly merchant and now gentleman, against JULIEN DEMERS, of the parish of Saint Jean Chrysostome, farmer, to wit :

A lot situate in the parish of Saint Jean Chrysostome, measuring fifty feet in front by ninety feet in depth, more or less ; bounded in front by the main road, in rear by Julien Lambert, on the south side by Edouard Toussaint, and on the north side by Vital Bouchard—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Chrysostome, on the TENTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of October next.

Québec, 29th April, 1878. Sheriff.
[First published, 4th May, 1878.] 3532

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } ELIX FORTIER, esquire,
No. 498. } advocate, of the city of Québec ;
against THOMAS BOURBEAU, of the same place, laborer, to wit :

1. An emplacement situate in the parish of Saint Roch de Québec, measuring forty feet in front by sixty feet in depth, more or less ; bounded in front to the south by Des Prairies street, in rear to the north by William Venner, on one side to the north east by Mrs. widow Godbout, representing Charles Robert dit Gaulin, and on the other side to the south west by the lot hereinafter described—together with the two story brick house, circumstances and dependencies. This lot being part of No. 1739, given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. An emplacement or part of lot situate in the said parish of Saint Roch de Québec, Des Prairies street, measuring twenty feet in front by sixty feet in depth, more or less, (reserving and excepting however a passage sold to one LeMaitre) ; bounded in front to the south by the said Des Prairies street, in rear to the north by one Bélanger, on the north east by the lot hereinabove described, and on the south west by the said LeMaitre—together with the hangar, circumstances and dependencies. This lot being part of number 1739, given upon the plan for Jacques Cartier ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

Québec, 20th March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2347

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THOMAS LARIVIERE, of the
No. 81. } city of Québec, gentleman, rentier, against LOUIS TELESPHORE CARON, of the parish of Saint Roch de Québec, carter, to wit :

A lot situate in the said parish of Saint Roch de Québec, on the south side of Notre Dame des Anges street, measuring forty feet in front by fifty two feet in depth ; bounded in front to the north by Notre Dame des Anges street aforesaid, in rear by François Traversy, on the east side by Celestin

versy, du côté est par Célestin L'Heureux, et du côté ouest par Ferdinand Portugais, représentant Louis Hupé—avec le hangar dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 1066), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier de la cité de Québec, et au livre de renvoi d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VIN T-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'aout prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 18 mars 1878. Snérif.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2377 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } BRIDGET MARY FITZ-
No. 1553. } GIBBON, de la ville de Lévis, épouse de Patrick Doran, du même lieu, arrimeur ; contre le dit PATRICK DORAN, à savoir :

Un emplacement de forme triangulaire, situé en la ville de Lévis, sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, mesurant cinquante-six pieds, plus ou moins, sur la dite rue Saint-Laurent, et se terminant en pointe, et ayant une profondeur de soixante pieds, plus ou moins, dans la ligne sud-ouest ; borné par devant au nord à la dite rue Saint-Laurent, par derrière et d'un côté au nord-est à Benjamin Huot dit St. Laurent, et d'autre côté au sud-ouest à Etienne Dussault—avec ensemble une maison neuve non finie, en bois, lambrissée en briques à feu, avec mansardes dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le TRENTEIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'aout prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 18 mars 1878. Shérif.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2379 3

FIERI FACIAS

Québec, à savoir : } LAZARE BEDARD, de la
No. 1097. } paroisse de Saint-Flavien, marchand ; contre MICHEL HOUDE, de la dite paroisse Saint-Flavien, cultivateur, à savoir :

Une terre située en la paroisse Saint Flavien, contenant trois arpents de front depuis le chemin central de la dite paroisse Saint-Flavien jusqu'au chemin de fer, et un arpent et demi depuis ce chemin jusqu'au bout de la profondeur de la dite terre qui est de cinquante-sept arpents et demi ; et borné au sud-ouest au susdit chemin central, au nord-est à George Smith, tenant du côté nord partie à Ambroise Marchand et partie à Olivier Sevigny, et du côté sud partie à Jean Baptiste Lagacé et partie à Francis Houde—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Flavien, le SEPTIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'aout prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 21 mars 1878. Sheriff.
[Première publication, 23 mars 1878.] 2461 3

Ventes par le Shérif—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-

L'Heureux, and on the west side by Ferdinand Portugais, representing Louis Hupé—with a hangar thereon erected, circumstances and dependencies. This lot being (number 1066), given upon the plan for Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY NINTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of August next.

C. ALLEYN,

Québec, 18th March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2379

FIERI FACIAS

Québec, to wit : } BRIDGET MARY FITZGIB-
No. 1553. } BON, of the town of Lévis, wife of Patrick Doran, of the same place, timber tower ; against the said PATRICK DORAN, to wit :

A lot of land of triangular outline, situate in the town of Lévis, on the south side of Saint Lawrence street, measuring fifty six feet, more or less, on Saint Lawrence street, ending in rear at a point, and being sixty feet, more or less, in depth, on the south west alignment ; bounded in front to the north by Saint Lawrence street above mentioned, in rear and on one side to the north east by Benjamin Huot *dit* Saint Laurent, and on the other side to the south west by Etienne Dussault—with an unfinished fire brick, faced wooden house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Notre Dame de la Victoire, on the THIRTIETH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of August next.

C. ALLEYN,

Québec, 18th March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2380

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } LAZARE BEDARD, of the
No. 1097. } parish of Saint Flavien, merchant ; against MICHEL HOUDE, of the said parish of Saint Flavien, farmer, to wit :

A land situate in the parish of Saint Flavien, measuring three arpents in front between the central road of the said parish of Saint Flavien and the railway, and one arpent and a half from the road to the end of the depth of the said land which is fifty seven arpents and a half ; bounded on the south west by the central road aforesaid, on the north east by George Smith, on the north side partly by Ambroise Marchand and partly by Olivier Sevigny, and on the south side partly by Jean Baptiste Lagacé and partly by François Houde—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Flavien, on the SEVENTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of August next.

C. ALLEYN,

Québec, 21st March, 1878. Sheriff.
[First published, 23rd March, 1878.] 2462

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of

ticle 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } HUBERT DROLET, Deman-
No. 2125. } HUBERT DROLET, Deman-
deur; contre HERCULE NEVEU, Défendeur.

Une portion de terre indivise à prendre dans une terre située en la paroisse de Saint-Bonaventure, dans le township d'Upton, faisant partie du lot numéro dix, des terres du quatrième rang du dit township, tenant d'un bout partie au terrain de la Fabrique de la dite paroisse, et partie au chemin de la Reine, de l'autre bout aux terres du cinquième rang du dit township, d'un côté au nord-est à Olivier Salois, et de l'autre côté au sud-ouest à Louis Forcier dit Gaucher—sans bâtisses.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Yamaska, en la paroisse de Saint-François du Lac, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de JUILLET courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour du mois d'août prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 3 juillet 1878. 4997
[Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } HUBERT BROUILLARD,
No. 11608. } HUBERT BROUILLARD,
Demandeur; contre ANTOINE LEBLANC, fils, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-David, district de Richelieu, concession Vivian, de un arpent et demi de front sur environ sept arpents de profondeur; tenant en front au chemin de la concession Vivian, en profondeur à Antoine Cotnoir, d'un côté au cordon des terres Sainte-Cécile, et d'autre côté à M. Dumesnil.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-David, district de Richelieu, dans la concession Sainte-Cécile, de deux arpents de front sur dix arpents, plus ou moins, de profondeur; tenant en front au chemin de la Reine, en profondeur aux terres de la concession Vivian, d'un côté à Octave Rival dit Bellerose, d'autre côté à la route Vivian—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendues à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David, le HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de novembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 3 juillet 1878. 4999
[Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } LEONARD GEORGE JAMES
No. 2191. } LEONARD GEORGE JAMES
contre JAMES STEWART KENNEDY, Défendeur.

1. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue Prince, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro onze cent quatorze (No. 1114), mesurant vingt pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur, contenant en superficie treize cent vingt pieds, mesure anglaise; tenant devant à la dite rue Prince, en profondeur à Zéphirin Gauthier, d'un côté à Charles Gill, écuyer, et

Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } HUBERT DROLET, Plaintiff;
No. 2125. } HUBERT DROLET, Plaintiff;
against HERCULE NEVEU, Defendant.

One undivided portion of land to be taken in the land situate in the parish of Saint-Bonaventure, in the township of Upton, forming part of lot number ten, of the lands of the fourth range of the said township; bounded on one end part to ground of La Fabrique of the said parish, and part to the Queen's road, at the other end to the lands of the fifth range of the said township, on the north east side to Olivier Salois, and on the other side to the south west to Louis Forcier dit Gaucher—without buildings.

To be sold at the registry office for the county of Yamaska, in the parish of Saint François du Lac, on the TWENTY FOURTH day of the month of July instant, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of the month of August next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 3rd July, 1878. 4998
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } HUBERT BROUILLARD,
No. 11608. } HUBERT BROUILLARD,
Plaintiff; against ANTOINE LEBLANC, jr., Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint David, district of Richelieu, Vivian concession, of one acre and a half in front by about seven acres in depth; bounded in front to the road of Vivian concession, in depth to Antoine Cotnoir, on one side to the line of the Sainte Cécile lands, and on the other side to Mr. Dumesnil.

2. A land situate in the parish of Saint David, district of Richelieu, in the concession of Sainte Cécile, of two acres in front by ten acres, more or less, in depth; bounded in front to the Queen's road, in depth to the lands of the Vivian concession, on one side to Octave Rival dit Bellerose, on the other side to the Vivian road—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint David, on the EIGHTH day of the month of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twelfth day of November next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 3rd July, 1878. 5000
[First published, 6th July, 1878.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } LEONARD GEORGE JAMES
No. 2191. } LEONARD GEORGE JAMES
against JAMES STEWART KENNEDY, Defendant.

1. A piece of ground situate in the town of Sorel, on Prince's street, known and designated as number eleven hundred and fourteen (No. 1114), on the official plan and in the book of reference for the town of Sorel, measuring twenty feet in front by sixty six feet in depth, containing in superficie thirteen hundred and twenty feet, english measure; bounded in front to the said Prince street, in depth to Zéphirin Gauthier, one one side to

d'autre côté à Adolphe Falbar ou représentants—avec une bâtisse en bois servant de boutique (work shop) y érigée, ensemble avec tous les droits existant à un passage qui se trouve entre le dit morceau de terre et la propriété de Charles Gill, écuyer, ci-dessus nommé, selon que tenu par le dit James Stewart Kennedy d'acquisition d'un nommé Michel Blette.

2. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue du Roi, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro mille quatre-vingt dix-neuf (No. 1099), mesurant soixante et douze pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur; tenant devant à la dite rue du Roi, en profondeur à Moïse Beauchemin, d'un côté à la rue Providentielle, d'autre côté à Cyrille Labelle et George Isidore Barthe—avec une maison en briques à trois étages dessus érigées et toutes et chacune, les circonstances et dépendances y appartenant.

3. Un morceau de terre sis et situé en la ville de Sorel, sur la rue du Roi, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Sorel, sous le numéro onze cent cinq (No. 1105), mesurant soixante et six pieds de front sur trois cent cinquante-trois pieds de profondeur, contenant en superficie vingt-trois mille deux cents quatre-vingt dix-neuf pieds, mesure anglaise; tenant devant à la dite rue du Roi, en profondeur à la rivière Richelieu, d'un côté à John Saxton, d'autre côté à Alfred Knight ou représentants—avec une maison en bois à trois étages, une autre grande bâtisse en bois dernièrement en usage comme manufacture de fuseaux, avec bouilloire, engin et autres machineries, à l'usage de la dite manufacture, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le NEUVIEME jour du mois de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de novembre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif.

Sorel, 4 juillet 1878.

[Première publication, 6 juillet 1878.]

Shérif.

5001

Charles Gill, esquire, and other side to Adolphe Falbar or representatives—with a wooden building, use as work shop, thereon erected, together with a privilege of a passage lying between the said lot of ground and the property of Charles Gill, esquire, above named, as kept by the said James Stewart Kennedy, acquisition from a named Michel Blette.

2. A piece of land situate in the town of Sorel, King street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number one thousand and ninety nine (No. 1099), measuring seventy two feet in front by sixty six feet in depth; bounded in front to the said King street, in depth to Moïse Beauchemin, on one side to the Providentielle street, on the other side to Cyrille Labelle and George Isidore Barthe—with a three stories brick house thereon erected, and altogether circumstances and dependencies.

3. A piece of land situate in the town of Sorel, on King street, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said town of Sorel, as number eleven hundred and five (No. 1105), measuring sixty six feet in front by three hundred and fifty three feet in depth, containing in superficie twenty three thousand and two hundred and ninety nine feet, english measure; bounded in front to the said King street, in depth to the river Richelieu, on one side to John Saxton, on the other side to Alfred Knight or representatives—with a three stories wooden house, an other great wood building lately using as spindle manufacture, with boiler, engine and others machineries for the use of the said manufacture, and other buildings thereon erected.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the NINTH day of the month of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of November next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office,

Sorel, 4th July, 1878.

[First published, 6th July, 1878.]

Sherrif.

5002

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposés au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Québec.

Saint-François, } ANTOINE CARRIER, à savoir: No. 2533. } écuyer, de la ville de Lévis, marchand, Demandeur; contre les terres et tenements de CYRILLE VALLEE, du canton de Wotton, dans le district de Saint-François, forgeron, Défendeur, à savoir:

Un emplacement ou lot de terre connu sous le numéro trois, des premier et deuxième rangs du village de Saint-Hypolite de Wotton, dans le comté de Wolfe, contenant deux acres de terre en superficie, plus ou moins—avec une maison et autres dépendances sus-érigées:

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—Québec.

Saint-François, } ANTOINE CARRIER, of to wit: No. 2533. } the town of Lévis, esquire, merchant, Plaintiff; against the lands and tenements of CYRILLE VALLEE, of the township of Wotton, in the district of Saint Francis, blacksmith, Defendant, to wit:

An emplacement or lot of land known as number three, of the first and second ranges, of the village of Saint-Hypolite de Wotton, in the county of Wolfe, containing two acres of land in superficies, more or less—with a house and other dependencies thereon erected.

Pour être vendu au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham-Sud, dans le dit district de Saint-François, le DOUZIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 2 juillet 1878.
[Première publication, 6 juillet 1878.]

G. F. BOWEN, Shérif.
4929

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.
Saint-François, à savoir: } CHARLES BROOKS,
No. 917. } de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de S. E. SMITH, de la cité de Sherbrooke susdite, Défendeur, à savoir:

Lots numéros trois, quatre, dix, treize, dans le bloc F, situé dans cette partie de la dite cité de Sherbrooke, appelée Sherbrooke Nord.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le seiziesme jour de septembre prochain.

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 26 avril 1878.
[Première publication, 4 mai 1878.]

G. F. BOWEN, Shérif.
3521 2

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district of Saint Francis, on the TWELFTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of November next.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 2nd July, 1878.
[First published, 6th July, 1878.]

G. F. BOWEN, Sheriff.
4930

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.
Saint Francis, to wit: } CHARLES BROOKS,
No. 917. } of the city of Sherbrooke in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of S. E. SMITH, of the city of Sherbrooke aforesaid, Defendant, to wit:

Lots numbers three, four, ten, thirteen, in block F, situate in that part of said city of Sherbrooke, called North Sherbrooke.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of September next.

Sheriff's Office, Sherbrooke, 26th April, 1878.
[First published, 4th May, 1878.]

G. F. BOWEN, Sheriff.
3522

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bre.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, à savoir: } JOHN WOOD et al.,
No. 1964. } Demandeurs; contre THOMAS LAUZON, Défendeur, à savoir:

1. Une terre située dans le premier rang du township d'Acton, étant la moitié ouest du lot numéro dix-neuf, contenant cent acres de terre en superficie; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au township de Roxton, à l'ouest au lot numéro vingt, et à l'est à la compagnie des terres de l'Amérique Britannique—avec une maison, grange, étable et autres dépendances.

2. Une autre terre située au même lieu, étant la moitié est de la moitié ouest du lot numéro vingt quatre, du dit rang, contenant cinquante acres de terre en superficie; tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au township de Roxton, du côté ouest au lot numéro vingt-cinq, et du côté est à l'autre moitié du dit lot à Mo se Lauzon.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, en la paroisse de Saint-Liboire, le HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI. Bref rapportable le vingtiesme jour de novembre prochain.

Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 25 juin 1878.
[Première publication, 6 juillet 1878.]

L. TACHÉ, Shérif.
4905

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.
Saint Hyacinthe, to wit: } JOHN WOOD et al.,
No. 1964. } Plaintiffs; against THOMAS LAUZON, Defendant, to wit:

1. A land situate in the first range of the township of Acton, being the west half of lot number nineteen, containing one hundred acres of land in superficies; joining in front the road of said range, in rear the township of Roxton, towards the west the lot number twenty, and towards the east The British American Land Company—with one house, barn, stable and other dependencies.

2. An other land situate at the same place, being the east half of the west half of lot number twenty four, of said range, containing fifty acres of land in superficies; joining in front the road of said range, in rear the township of Roxton, on the west side the lot number twenty five, and on the east side the other half of said lot to Mo se Lauzon.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, in the parish of Saint Liboire, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at NOON. Writ returnable the twentieth day of November next.

Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 25th June, 1878.
[First published, 6th July, 1878.]

L. TACHÉ, Sheriff.
4906

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.*Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.*

Saint-Hyacinthe, à savoir: } **JOSEPH PIERRE**
 No. 1997. } **DAMASE FILION**
ET DAME ADELAÏDE LAROSE, ès-qualité,
 Demandeurs; contre **OLIVIER GERVAIS**, Défendeur, à savoir:

Un terrain situé dans le vingtième rang du township d'Upton, paroisse de Saint-Ephrem; étant le tiers est du lot No. (49) quarante-neuf, contenant quatre-vingt-trois arpents de terre en superficie; tenant au nord-ouest à Etienne Bissonnet, et au sud-est au lot No. 48, appartenant à Delle. Cameron.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, à Saint-Liboire, le HUITIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Writ rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

L. TACHÉ.

Bureau du Shérif, Shérif.
 Saint-Hyacinthe, 3 juillet 1878. 5031
 [Première publication, 6 juillet 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.*Superior Court—Saint Hyacinthe.*

Saint Hyacinthe, to wit: } **JOSEPH PIERRE**
 No. 1997. } **DAMASE FILION**
AND MRS. ADELAÏDE LAROSE, ès-qualité, Plaintiffs; against **OLIVIER GERVAIS**, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the twentieth range of the township of Upton, parish of Saint Ephrem, being the east third part of lot number forty nine (49), containing eighty three arpents in superficies joining on the north west side, Etienne Bissonnet, on the south east the lot number 48, belonging to Miss Cameron.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, at Saint Liboire, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twentieth day of November next.

L. TACHÉ.

Sheriff's Office, Sheriff.
 Saint Hyacinthe, 3rd July, 1878. 5032
 [First published, 6th July, 1878.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HÉRITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.*Cour du Magistrat de District, pour le comté de Terrebonne, dans la ville de Terrebonne.*

Canada, } **JEAN-BAPTISTE**
 Province de Québec, } **BERNARDIN, Fils,**
 District de Terrebonne, } Demandeur; vs. **FRAN-**
 No. 117. } **ÇOIS GIBOULOUX,**
 père, et autres, Défendeurs.

Comme appartenant au dit défendeur, François Gibouloux, père.

Un emplacement situé sur la rue Saint-André, en la ville de Terrebonne, dans les comté et district de Terrebonne, contenant quarante-cinq pieds de front sur cent vingt-huit pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borne en front par la rue Saint-André, en profondeur par Joseph Despatie, d'un côté par Augustin Alarie, et de l'autre côté par François Allair, connu sous le numéro deux cent un, au plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Terrebonne—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pou être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Terrebonne, district de Terrebonne, **SAMEDI**, le **SEPTIÈME** jour de **SEPTEMBRE** prochain, à **MIDI**. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de septembre prochain (1878).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Sainte-Scholastique, 30 avril 1878. 3581-2
 [Première publication, 4 mai 1878.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.*District Magistrate's Court, for the County of Terrebonne, in the town of Terrebonne.*

Canada, } **JEAN BAPTISTE**
 Province of Québec, } **BERNARDIN, junior,**
 District of Terrebonne, } Plaintiff; vs. **FRA-ÇOIS**
 No. 117. } **GIBOULOUX, senior,** and
 others, Defendants.

As belonging to the said defendant, François Gibouloux, senior.

A lot situate on Saint André street, in the town of Terrebonne, in the county and district of Terrebonne, containing forty five feet in front by one hundred and twenty eight feet in depth, the whole more or less; bounded in front by Saint André street, in rear by Joseph Despatie, on one side by Augustin Alarie, and on the other side by François Allair, known as number two hundred and one, on the official plan and book of reference for the said town of Terrebonne—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Terrebonne, district of Terrebonne, on **SATURDAY**, the **SEVENTH** day of **SEPTEMBER** next, at **NOON**. Said writ returnable the fourteenth day of September next (1878).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Sainte-Scholastique, 30th April, 1878. 3582
 [First published, 4th May, 1878.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure. — District de Montréal.

Province de Québec, } LA COMPAGNIE
District de Terrebonne, } DE DEPOT ET DE
à savoir: No. 901. } PRET DU CANADA,
Demanderesse; vs. CHARLES S. BURROUGHS,
de la cité et district de Montréal, écuyer, avocat,
en sa qualité de tuteur dûment appointé aux en-
fants mineurs issus de son mariage avec feu Cyn-
thia Gilbert, son épouse, et EMILY FRANCES
BURROUGHS, Défendeurs.

Comme appartenant aux dits défendeurs, Char-
les S. Burroughs, es-qualité, et Emily Frances Bur-
roughs.

1. Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-
André, dans le comté d'Argenteuil, district de
Terrebonne, de un arpent de front sur un demi
arpent de profondeur, plus ou moins, joignant en
front, la rivière Ottawa, en arrière les représen-
tants de feu John Harrington, d'un côté François
Légaré, et de l'autre côté Louis Labelle—avec une
maison et autres bâtisses dessus construites.

2. Une certaine étendue de terre sur *Lane's*
Purchase, dans la paroisse de Saint-Jérusalem
d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, dans
la première concession du côté nord de la rivière
du Nord, connue comme lot numéro onze; bornée
en devant par la rivière du Nord, en arrière par
les terres de Chatham, d'un côté par George
Glives, et de l'autre côté par la succession de feu
Archibald Cameron, contenant soixante acres en
superficie, sans garantie de mesure précise, mais
telle superficie qui pourra se trouver dans les
limites susdites—avec une maison dessus érigée.

3. Un autre lot de terre connu comme lot
numéro neuf, situé dans la dite paroisse de Saint-
Jérusalem d'Argenteuil, dans les comté et district
susdits, au côté sud de la rivière du Nord, *Lane's*
Purchase, contenant environ cent seize arpents en
superficie, compris dans les limites suivantes:
borné en devant par la rivière du Nord, en arrière
par un nommé Chapman, d'un côté par le Révé-
rend Wm. Henry, de l'autre côté par les terres de
feu John Fraser. Avec la réserve néanmoins de
deux emplacements vendus à Alvah Burch et
Samuel Galloway—avec une maison et autres
bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu le lot en premier lieu décrit, à
la porte de l'Eglise Catholique Romaine de la pa-
roisse de Saint-André d'Argenteuil, district de
Terrebonne, VENDREDI, le SIXIEME jour de
SEPTEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-
midi; et les lots en second et troisième lieux dé-
crits, à la porte de l'Eglise "Free Church," à La-
chute, paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil,
dit district, le même jour, à UNE heure de l'après-
midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de
septembre prochain (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 30 avril 1878. 3579 2
[Première publication, 4 mai 1878.]

Ventes par le Shérif.—Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES et HERITAGES sous-mentionnés
ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux
respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes
personnes ayant à exercer à cet égard des réclama-
tions que le registraire n'est pas tenu de men-
tionner dans son certificat, en vertu de l'article 700
du code de procédure civile du Bas-Canada, sont
par le présent requises de les faire connaître sui-
vant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin
de distraire, afin de charge ou autres oppositions
à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Ex-
ponas*, doivent être déposées au bureau du soussi-

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—District of Montreal.

Province of Quebec, } THE TRUST AND
District of Terrebonne, } LOAN COMPANY
to wit: No. 901. } OF CANADA, Plaintiff;
vs. CHARLES S. BURROUGHS, of the city and
district of Montreal, esquire, advocate, in his
quality of tutor appointed in due course of law to
the minor children issue of his marriage with the
late Cynthia Gilbert, his wife, and EMILY FRAN-
CES BURROUGHS, Defendants.

As belonging to the said defendants Charles S.
Burroughs, es-qualité, and Emily Frances Bur-
roughs.

1. A lot of land situate in the parish of Saint
André, in the county of Argenteuil, district of
Terrebonne, of one arpent in front by one half
arpent in depth, more or less; bounded in front by
the Ottawa river, in rear by the representatives of
the late John Harrington, on one side by François
Légaré, and on the other side by Louis Labelle—
with a house and outbuildings thereon erected.

2. A certain extent of land situate on *Lane's*
Purchase, in the parish of Saint Jérusalem d'Ar-
genteuil, in the district of Terrebonne, in the
first concession on the north side of North river,
known as lot number eleven; bounded in front
by the North river, in rear by the lands of Chat-
ham, on one side by George Glives, and on the
other side by the estate of the late Archibald
Cameron, containing sixty acres in superficies,
without warranty as to precise measurement, but
with such superficial extent as may be found
within the above limits—with a house thereon
erected.

3. Another lot of land known as lot number
nine, situate in the said parish of Jerusalem d'Ar-
genteuil, in the said county and district, on the
south side of North river, *Lane's Purchase*, con-
taining about one hundred and sixteen arpents in
superficies, comprised within the following limits;
bounded in front by North river, in rear by one
Chapman, on one side by the Reverend Wm. Henry,
on the other side by the property of the late John
Fraser. Reserving however two lots sold to Alva
Burch and Samuel Galloway—with a house and
outbuildings thereon erected.

To be sold, the lot firstly above described, at the
Roman Catholic Church door of the parish of
Saint André d'Argenteuil, district of Terrebonne,
on FRIDAY, the SIXTH day of SEPTEMBER
next, at TEN o'clock in the forenoon; and lots
numbers two and three, at the Free Church door
at Lachute, parish of Saint Jérusalem d'Argenteuil,
district aforesaid, on the same day, at ONE o'clock
in the afternoon. Said writ returnable the ninth
day of September next, (1878.)

Z. ROUSSILLE,
Sheriff's Office, Shérif.
Sainte-Scholastique, 30th April, 1878. 3580
[First published, 4th May, 1878.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the Registrar is
not bound to include in his certificate, under ar-
ticle 700 of the Code of Civil Procedure of Lower
Canada, are hereby required to make them known
according to law. All oppositions *afin d'annu-
ler, afin de distraire, afin de charge*, or other
oppositions to the sale, except in cases of *Vendi-
tioni Exponas*, are required to be filed with the
undersigned, at his office, previous to the fifteen

gné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } ISAIE CARIGNAN, No. 137. } cultivateur, de la paroisse de la Visitation de Champlain, Demandeur; contre EDOUARD POTHIER, cultivateur, de la paroisse de Notre-Dame du Mont Carmel, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Notre-Dame du Mont Carmel, dans le rang double de Saint-Flavien, de la contenance de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur; la dite terre comprenant les dits deux rangs Saint-Flavien; bornée au sud aux terres du rang Saint-Félix, et au nord aux terres du rang Saint-Louis, joignant d'un côté au sud-est à un nommé Seigman, et de l'autre côté au sud-ouest au dit Seigman—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, le CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de septembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 30 avril 1878. 3543 2
[Première publication, 4 mai 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } BENONIE LAPLANTE, No. 480. } cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, et Dame Julie Proulx, son épouse, du même lieu, et dûment autorisée de son dit époux aux fins des présentes, Demandeurs; contre ABRAHAM DUBUC, de la paroisse Sainte-Monique, Défendeur, savoir:

Un lopin de terre situé dans la paroisse de Sainte-Monique, à la concession du nord-est, de forme irrégulière, et contenant environ six arpents et demi en superficie, plus ou moins, quelque soit la différence en plus ou moins: borné par le sud-ouest et par le sud à la branche nord-est de la Rivière Nicolet, par le nord-est par Narcisse Rousseau, et par le nord par le Défendeur représentant Pierre Beauchemin, icelui en culture, circonstances et dépendances. Le dit lot de terre étant partie du lot numéro deux cent vingt-deux, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour d'août prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 19 mars 1878. 2363 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } JEAN-BAPTISTE RENE No. 92. } RENE DUPONT,

écuyer, avocat, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur; contre CYPRIEN VEILLET, cultivateur, de la paroisse de Saint-Narcisse, OLIVIER DOSTALER, cultivateur, de la paroisse de Saint-Maurice, et PETRUS ODILON DESILETS, écuyer, rentier, de la cité des Trois-Rivières, Défendeurs solidairement, savoir:

Comme appartenant au dit Cyprien Veillette.

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, concession sud de la Rivière des Chûtes, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur; prenant son front à la Petite Rivière des Chûtes, et se terminant en pro-

days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ISAIE CARIGNAN, far- No. 137. } mer, of the parish of La Visitation de Champlain, Plaintiff; against EDOUARD POTHIER, farmer, of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Notre Dame du Mont Carmel, in the Saint Flavien, double range, measuring two arpents in front by forty arpents in depth; the said land comprising the two Saint Flavien ranges above mentioned; bounded on the south by the lands of the Saint Felix range, on the north by those of the Saint Louis range, on one side to the north east by one Seigman, and on the other side to the south west by the said Seigman—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame du Mont Carmel, on the FIFTH day of SEPTEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of September next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 30th April, 1878. 3544
[First published, 4th May, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } BENONIE LAPLANTE, No. 480. } farmer, of the parish of Sainte Monique, and Dame Julie Proulx, his wife, of the same place, duly authorized by her said husband for the purposes hereof, Plaintiffs; against ABRAHAM DUBUC, of the parish of Sainte Monique, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the parish of Sainte Monique, in the north east concession, of irregular outline, containing about six arpents and a half in superficies, more or less, whatever the excess or deficiency may be; bounded on the south west and south by the north east branch of the Nicolet river, on the north east by Narcisse Rousseau, and on the north by the Defendant representing Pierre Beauchemin, the said lot being under cultivation, circumstances and dependencies. Said lot being known and described as part of number two hundred and twenty two, on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte Monique.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Monique, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighth day of August next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 19th March, 1878. 2364
[First published, 23rd March, 1878.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } JEAN-BAPTISTE RENE No. 92. } DUPONT, esquire, advocate, of the city of Three Rivers, Plaintiff; against CYPRIEN VEILLET, farmer, of the parish of Saint Narcisse, OLIVIER DOSTALER, farmer, of the parish of Saint Maurice, and PETRUS ODILON DESILETS, esquire, renter, of the city of Three Rivers, Defendants jointly and severally (solidairement), to wit:

As belonging to the said Cyprien Veillette.
1. A land situate in the parish of Saint Narcisse, concession south of River des Chutes, of one arpent and a half in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Petite Rivière des Chutes, in rear by the division line of the

fondeur au cordon des terres de la Hétrière, joignant d'un côté au nord-est à Hubert Veillet, et de l'autre côté au sud-ouest à la veuve Philippe Marceau—avec maison, grange et étables dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, concession sud de la rivière des Chûtes, de trois arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la rivière des Chûtes jusqu'au chemin du dit rang; et de là la dite terre prenant que deux arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le dit chemin à aller au cordon des terres de la Hétrière, joignant d'un côté au nord-est partie à François Hamelin ou ses représentants et partie à François Rousseau, et de l'autre côté au sud-ouest à Archange Cossette—avec une maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, concession sud de la rivière des Chûtes, d'un demi arpent de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre au chemin de front à aller aux terres de la Hétrière; prenant son front au dit chemin, et se terminant en profondeur aux terres de la Hétrière, joignant du côté nord-est à François Hamelin ou ses représentants, et de l'autre côté au sud-ouest à François Rousseau—sans bâtisses.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trente-unième jour d'août prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois Rivières, 16 mars 1878. 2365 3
[Première publication, 23 mars 1878.]

lands of *La Hetriere*, on one side to the north east by Hubert Veillet, and on the other side to the south west by Mrs. widow Philippe Marceau—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot situate in the parish of Saint Narcisse, concession south of the river des Chutes, of three arpents in front by the depth there may be between the river des Chutes and the road of the said range; from which place the said land measures only two arpents in front by the depth there may be between the said land and the division line of the lands of *La Hetriere*, on one side to the north east partly by François Hamelin or representatives and partly by François Rousseau, on the other side to the south west by Archange Cossette—with a house and a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A piece of land situate in the parish of Saint Narcisse, concession south of the river des Chutes, of one half arpent in front by the depth there may be between the front road and the lands of *La Hetriere*; bounded in front by the said road, in rear by the lands of *La Hetriere*, on the north east side by François Hamelin or his representatives, and on the other side to the south west by François Rousseau—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWENTY FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirty first day of August next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 16th March, 1878. 2366
[First published, 23rd March, 1878.]

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 4 juillet 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil de nommer Thomas Barron, écuyer, de Lachute, comté d'Argenteuil, commissaire *per dedimus potestatem*. 5095

Québec, 4 juillet 1878.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR d'associer à la commission de la paix les messieurs dont les noms suivent, savoir :

Pour le district de Montmagny.—Arthur Miville Déchène, de Saint-Pamphile, Etienne Leclerc, père, de Saint-Jean Port Joli, Wilfred Vézina, de l'île aux Grues, Joseph Nicolas, de Saint-Thomas, Hyppolite Morin, Prudent Boulé, George Morin, Léonard Martineau, de Saint-François, Rivière du Sud, Anthime Lemieux, Jean-Baptiste Dusseaut, Auguste Fafard, de l'Islet, Alexandre Bourgeault, de Saint-Jean Port Joli, Alfred Miville Deschênes, de Saint-Roch des Aulnais, Elzéar Pelletier, de Sainte-Louise, Joseph Mercier de Sainte-Perpétue, et Pierre Castonguay, de Saint-Pamphile.

Pour le district de Montréal.—George Hutton Paterson, James Shearer, James S. Evans, William Wainwright, James Sheridan, Louis Payette, A. D. Florant, Christopher Egan et John Murray, de la cité de Montréal.

Pour le district de Saint-Hyacinthe.—Napoléon Ovide Fortin, Charles St. Jean et Michael Wayland, du village d'Upton.

Pour le district de Terrebonne.—Michel Lande, John Robertson, de Saint-Hermas, comté des Deux Montagnes, Thomas Lamb, Ferdinand Dorion, Charles Wales, Martin Wanless, de Saint-André, comté d'Argenteuil, Thomas Hickson, de Lachute, et Pierre Carrier, de Chatham.

5097

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 4th July, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR in council has been pleased and appoint Thomas Barron, esquire, of Lachute, county of Argenteuil, commissioner *per dedimus potestatem*. 5096

Québec, 4th July, 1878.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace, to wit :

For the district of Montmagny.—Arthur Miville Déchène, of Saint Pamphile, Etienne Leclerc, senior, of Saint Jean Port Joli, Wilfred Vezina, of l'île aux Grues, Joseph Nicolas, of Saint Thomas, Hyppolite Morin, Prudent Boulé, George Morin, Léonard Martineau, of Saint François, Rivière du Sud, Anthime Lemieux, Jean-Baptiste Dusseaut, Auguste Fafard, of l'Islet, Alexandre Bourgeault, of Saint Jean Port Joli, Alfred Miville Deschênes, of Saint Roch des Aulnais, Elzéar Pelletier, of Sainte Louise, Joseph Mercier, of Sainte Perpetue, and Pierre Castonguay, of Saint Pamphile.

For the district of Montreal.—George Hutton Paterson, James Shearer, James S. Evans, William Wainwright, James Sheridan, Louis Payette, A. D. Florant, Christopher Egan and John Murray, of the city of Montreal.

For the district of Saint Hyacinthe.—Napoléon Ovide Fortin, Charles St. Jean and Michael Wayland, of the village of Upton.

For the district of Terrebonne.—Michel Lande, John Robertson, of Saint Hermas, county of Two Mountains, Thomas Lamb, Ferdinand Dorion, Charles Wales, Martin Wanless, of Saint André, county of Argenteuil, Thomas Hickson, of Lachute, and Pierre Carrier, of Chatham.

5097

Avis Divers.

DISTRICT ELECTORAL DE TEMISCOUATA.
Dépenses personnelles de G. H. Deschênes, écuyer,
candidat à l'élection du 1er mai 1878—Résumé :

Pour une chambre de comité	\$1.00
" télégramme	0.25
" frais d'hôtellerie et pension.....	10.85
" charretiers	5.50
	<u>\$17.60</u>

Québec, 21 juin 1878.

(Signé,) G. H. DESCHENES,
M. P. P.

Pour extrait,
ELIE MAILLOUX,
Officier-Rapporteur.

Par Félix F. Gagnon, écuyer, agent d'élection du
dit candidat—"Aucune dépense."
Cacouna, 27 juin 1878.

(Signé,) FELIX F. GAGNON,
Agent.

Pour extrait,
ELIE MAILLOUX,
Officier-Rapporteur.
Isle-Verte, 27 juin 1878. 5073

ETAT des dépenses faites pour le candidat, Lau-
rent Gagnon, à l'élection pour le district électo-
ral de Dorchester, faites le 1er mai 1878.

Dépôt à l'officier-rapporteur	\$200 00
Copie de listes de voteurs.....	22 25
Frais d'impressions.....	12 00
Charretiers, frais de voyages et port de lettres.....	88 00
	<u>\$322 25</u>

(Signé,) JOSEPH MERCIER,
Agent.

Certifié pour véritable, ce 4 juillet 1878.

J. E. ROULEAU,
Officier-rapporteur.

5075

DÉPENSES d'élection de R. F. Rinfret, écuyer,
candidat pour la division électoral de Quebec-
Centre :

Loyer de maisons de comités.....	\$ 50 00
Copies des listes et clerks de polls.....	37 50
Impressions et distributions de notices...	12 50
	<u>\$100 00</u>

Québec, 2 juillet 1878.

(Signé,) J. F. PEACHEY,
" F. R. RINFRET, M. D. } Agents.

C. ALLEYN,
Officier-Rapporteur
pour Quebec-Centre. 4979

ETAT des dépenses payées par Auguste Dupuis,
écuyer, agent de Jean-Baptiste Dupuis, écuyer,
candidat et député de l'Islet (1878.)

Payé pour dépenses de l'agent pour pen- sion, charretiers, voyages, etc., etc.....	\$ 55 10
Payé pour impressions de <i>L'Eclairer</i> , <i>L'Evénement</i> , <i>Le National</i> et <i>La Gazette des Campagnes</i>	62 50
Payé pour listes électorales au régistra- teur et autres.....	26 36
Payé pour loyers de maisons pour comités et assemblées.....	33 00
Dépenses personnelles du candidat pour télégrammes, postages, etc.....	3 00
	<u>\$ 179 96</u>

Saint-Roch des Aulnets, 24 juin 1878.

(Signé,) AUGTE. DUPUIS,
Agent.

Vraie copie,
ARSENE MICHAUD,
Officier-Rapporteur. 4995

Miscellaneous Notices.

ELECTORAL DISTRICT OF TEMISCOUATA.
Personal expenses of G. H. Deschênes, esquire,
candidate at the election held on the 1st of May,
1878—Summary :

For a committee room.....	\$1.00
" telegram.....	0.25
" hotel charges and board.....	10.85
" carters.....	5.50
	<u>\$17.60</u>

Quebec, 21st June, 1878.

(Signed,) G. H. DESCHENES,
M. P. P.

True extract,
ELIE MAILLOUX,
Returning-Officer.

By Felix F. Gagnon, esquire, election agent of the
said candidate—"No expenses."
Cacouna, 27th June, 1878.

(Signed,) FELIX F. GAGNON,
Agent.

True extract,
ELIE MAILLOUX,
Returning-Officer.
Isle-Verte, 27th June, 1878. 5074

STATEMENT of expenses incurred for the candidate,
Laurent Gagnon, at the election for the electoral,
district of Dorchester, held on the 1st of May
1878.

Deposited with returning officer.....	\$200 00
Copy of voters' lists.....	22 25
Costs of printing.....	12 00
Carters, travelling charges and postage...	88 00
	<u>\$322 25</u>

(Signed,) JOSEPH MERCIER,
Agent.

Certified correct, this 4th July, 1878.

J. E. ROULEAU,
Returning officer.

5076

ELECTION expenses of R. F. Rinfret, esquire, can-
didate for the electoral division of Quebec-
Centre :

Rents of houses for committees.....	\$ 50 00
Copies of lists and polls clerks.....	37 50
Printing and distributions of notices.....	12 50
	<u>\$100 00</u>

Quebec, 2nd July, 1878.

(Signed,) J. F. PEACHEY,
" F. R. RINFRET, M. D. } Agents.

C. ALLEYN,
Returning Officer
for Quebec Centre. 4980

STATEMENT of expenses paid by Auguste Dupuis,
esquire, agent of Jean Baptiste Dupuis, esquire,
candidate and member for l'Islet, (1878.)

Expenses of the agent for boarding, carters, travelling &c., &c.....	\$ 55 10
Printing at <i>'Eclairer</i> , <i>L'Evénement</i> , <i>Le National</i> and the <i>Gazette des Cam- pagnes</i>	62 50
For election lists to registrar and others.	26 36
For rents of houses for committee and meetings	33 00
Personal expenses of the candidate for telegrams, postages, &c.....	3 00
	<u>\$ 179 96</u>

Saint Roch des Aulnets, 24th June, 1878.

(Signed,) AUGTE. DUPUIS,
Agent.

True copy,
ARSENE MICHAUD,
Returning Officer. 4996

DISTRICT ELECTORAL DE TÉMISCOUATA.

Dépenses d'élection de Alphonse Pouliot, écuyer, candidat à l'élection du 1er mai 1878.—Résumé :

Pour impressions.....	\$19 25
“ Télégrammes et postages.....	9 23
“ Frais d'hôtellerie.....	57 70
“ Transports, voitures, chars et charretiers, etc.....	125 52
“ Listes électorales.....	7 39
“ Assemblées, loyers, salles, etc.....	3 60

Plus, frais d'agent et timbres..... 4 00

\$222 69

Fraserville, 1er juillet 1878.

(Signé) J. B. A. CHAMBERLAND,
Agent d'élection pour
Al. Pouliot, Cér., candidat.

Pour extrait,
ELIE MAILLOUX,
Officier-Rapporteur.

Isle-Verte, 3 juillet 1878. 5071

ACTE ÉLECTORAL DE QUEBEC 1875.

Etat détaillé des dépenses faites pour le candidat, l'Hon. P. Bachand, à l'élection pour le comté de Saint-Hyacinthe, faite le 1er mai 1878.

E. Richer, pour son compte du 16 au 29 avril, pour “ pass books ” et timbres de poste..... \$ 3 75

Gédéon Beaupré, un voyage à St-Barnabé avec l'Hon. P. Bachand, le 27 mars..... 3 00

Cléophas Cheval, pour divers déboursés pour copie de listes, extrait du rôle d'évaluation, télégrammes, etc..... 8 75

Le journal *Le National* pour impressions..... 14 00

Onésime Laflamme, pour divers voyages avec des orateurs dans diverses paroisses du comté, du 4 mars au 28 avril. 32 00

Pierre Morel, divers voyages avec des orateurs à St-Denis, St Damase, etc., en avril dernier..... 22 00

Frs. Fortier, pour divers voyages, du 31 mars au 28 avril..... 7 00

Dépenses personnelles du candidat..... 27 50

\$118 20

Saint-Hyacinthe, 27 juin 1878.

J. B. GERMAIN,
Agent pour l'Hon. P. Bachand.

Vraie copie,
H. G. GERMAIN,
Officier-Rapporteur. 5113

EXTRAIT des dépenses légales d'élections du candidat Michel Dosithée Stanislas Martel, écuyer, candidat élu pour le comté de Chambly, à l'élection du premier jour de mai 1878.

Loyer de maison, chauffage et éclairage pour la tenue des assemblées des comités..... \$14 50

Pension et dépenses du candidat, son agent et orateurs, frais de voyages d'orateurs..... 34 00

Copies des listes électorales..... 5 00

Impression de circulaires, blancs d'autorisation, etc..... 15 00

\$68 50

Saint-Hubert, 27 juin 1878.

(Signé,) LOUIS BROSSEAU,
Agent.
M. D. S. MARTEL,
Candidat.

Vraie copie du dit compte détaillé, déposée en mon bureau, le 27 juin 1878.

P. E. HURTEAU,
5107 Régistrateur et officier-rapporteur.

ELECTORAL DISTRICT OF TEMISCOUATA.

Election expenses of Alphonse Pouliot, esq., candidate at the election of the 1st of May, 1878.—

Summary :

Printing.....	\$19 25
Telegrams and postage.....	9 23
Hotel charges.....	57 70
Conveyance, vehicles, cars, carters, &c....	125 52

Election lists..... 7 39

Meetings, rent of halls, &c..... 3 60

\$222 69

Paid for agent and stamps..... 4 00

\$226 69

Fraserville, 1st July, 1878.

(Signed) J. B. A. CHAMBERLAND,
Election agent for
Al. Pouliot, Esq., candidate.

True extract,
ELIE MAILLOUX,
Returning-Officer.

Isle-Verte, 3rd July, 1878. 5072

QUEBEC ELECTION ACT 1875.

Detailed statement of the expenses incurred by the Hon. P. Bachand, candidate at the election held for the county of Saint Hyacinthe, on the 1st May, 1878.

E. Richer, for his account from the 16th to the 29th April, for pass-books and postage stamps..... \$ 3 75

Gédéon Beaupré, trip to Saint Barnabé with the Hon. P. Bachand, on the 27th March..... 3 00

Cleophas Cheval, for divers disbursements for copy of election lists, extract from the valuation roll, telegrams, &c. 8 95

The newspaper *Le National*, for printing. 14 00

Onésime Laflamme, for several trips with speakers into different parishes of the county from the 4th of March to the 28th of April..... 32 00

Pierre Morel, several trips with speakers to Saint Denis, Saint Damase, &c, in April last..... 22 00

Frs. Fortier, for several trips from the 31st of March, to the 28th of April..... 7 00

Personal expenses of the candidate..... 27 50

\$118 20

Saint Hyacinthe, 27th June, 1878.

J. B. GERMAIN,
Agent for the Hon. P. Bachand.

True copy,
H. G. GERMAIN,
Returning officer. 5114

EXTRACT of the legal election expenses of Michel Dosithée Stanislas Martel, esquire, candidate elected for the county of Chambly, at the election held on the first day of May, 1878.

Rent of house, fuel and light, to hold committee meetings..... \$14 50

Board and expenses of the candidate, his agent and speakers, and travelling expenses of his speakers..... 34 00

Copies of electoral lists..... 5 00

Printing circulars, blank powers of attorney, &c..... 15 00

\$68 50

Saint Hubert, 27th June, 1878.

(Signed,) LOUIS BROSSEAU,
Agent.
M. D. S. MARTEL,
Candidate.

True copy of the detailed account filed in my office, 27th June, 1878.

P. E. HURTEAU,
5108 Registrar returning officer.

Canada, } *District électoral de Gaspé.*
Province of Québec. }

Extrait de l'état de toutes les dépenses encourues par Edmund James Flynn, écuyer, membre élu pour représenter le dit district électoral de Gaspé, dans l'Assemblée Législative de Québec, et par M. John D. Flynn, son agent dûment autorisé, et payées par eux comme suit :

Dépenses personnelles du dit E. J. Flynn
Pour frais de voyage, d'hôtel, télégrammes, etc.....\$ 90 06
Dépenses faites et payées par l'agent John D. Flynn :
Pour salles de comités, circulaires, journaux.....\$ 35 27

\$125 33

Signature de l'agent,

J. D. FLYNN, Agent,

Lequel extrait je certifie correct,
Sainte-Anne des Monts, ce 27 juin 1878.

ALP. DUMAIS,

5045 Officier-Rapporteur.

EXTRAIT ou résumé des dépenses encourues pour l'élection dans la division électorale d'Hoche-laga. Election de 1878, pour la province de Québec.

Loyer des salles de comité..... \$ 395 90
Impressions des listes et annonces..... 534 08
Frais de voyage des représentants..... 267 50

\$1197 48

E. L. DE BELLEFEUILLE,

Agent électoral pour

L'HON. LOUIS BEAUBIEN,

Montréal, 25 juin 1878. 5059

EXTRAIT du rapport des dépenses de l'élection de O. Magnan, écuyer, M. P. P., pour le comté de Montcalm, à la dernière élection pour la province de Québec.

Pour frais de voyages encourus par son agent, copies de listes d'électeurs, service de notaire pour préparation de bulletin de présentation, etc., etc..... \$32 10
Sainte-Julienne, 12 juin 1878.

(Signed), LOUIS BEAUDRY,
Agent,

Vraie extrait, etc.,

JOSEPH ED. BEAUPRÉ,

5057 Officier-rapporteur.

ETAT des dépenses légales de E. T. Paquet, écuyer, candidat pour le comté de Lévis, à la dernière élection, et payées par son agent, Joseph Durand, écuyer :

Comité de Saint-Henri..... \$11 50
" Lauzon ouest..... 15 00
" Central et gardien..... 35 00
" Lauzon-est et contingent..... 26 75
" Saint-Romuald..... 10 58
Transport d'orateurs à Bienville..... 2 00
Liste de Notre-Dame de la Victoire..... 0 65
Impressions..... 31 60

\$136 08

Lévis, 28 juin 1878.

JOSEPH DURAND,

Agent.

ET. THEOD. PAQUET,

Candidat.

DÉPENSES PERSONNELLES.

Pension, Saint-Romuald..... \$11 75
" Lévis..... 11 50
Dépenses de voyage..... 15 25
A Omer Bégin, charretier..... 92 00
A N. Gingras, "..... 14 00
A divers autres charretiers..... 18 50

\$163 00

Lévis, 28 juin 1878.

4933

ET. THEOD. PAQUET.

Canada, } *Electoral district of Gaspé.*
Province of Québec. }

Extract of the statement of all the expenses incurred by Edmund James Flynn, esquire, member elected to represent the said electoral district of Gaspé, in the Legislative Assembly of Québec, and by Mr. John D. Flynn, his agent, duly authorized, and paid by them as follows :

Personal expenses of the said E. J. Flynn :
For travelling charges, hotel, telegrams, &c.....\$ 90 06
Expenses incurred and paid by the agent John D. Flynn :
For committees rooms, notices, news papers.....\$ 35 27

\$125 33

Signature of the agent,

J. D. FLYNN, Agent.

Which extract I certified correct,
Sainte Anne des Monts, 27th June, 1878.

ALP. DUMAIS,

5046 Returning officer.

EXTRACT resumed of the expenses incurred for the election in the electoral division of Hoche-laga. Election of 1878, for the province of Québec.

Rent for the committees rooms..... \$ 395 90
Printing of lists and advertisements..... 534 08
Travelling charges of the representatives..... 267 50

\$1197 48

E. L. DE BELLEFEUILLE,

Electoral agent for the

HON. LOUIS BEAUBIEN,

Montreal, 25th June, 1878. 5060

EXTRACT of the report of expenses in the election of O. Magnan, esquire, M. P. P., for the county of Montcalm, in the last election for the province of Québec.

For travelling charges incurred by his agent, copies of election lists, notary services for preparation of the bulletin of presentation, &c., &c..... \$ 32 10
Sainte-Julienne, 12th June, 1878.

(Signed), LOUIS BEAUDRY,
Agent.

True extrait, &c.,

JOSEPH ED. BEAUPRÉ,

5058 Returning officer.

STATEMENT of legal expenses of E. T. Paquet, esquire, candidate for the county of Lévis, at the last election, and paid by his agent, Joseph Durand, esquire :

Committee Saint Henri..... \$11 50
" Lauzon west..... 15 00
" Central and guardian..... 35 00
" Lauzon east and contingent..... 26 75
" Saint Romuald..... 10 58
Transport of speakers at Bienville..... 2 00
List of N.-Dame de la Victoire..... 0 65
Printing..... 31 60

\$136 08

Lévis, 28th June, 1878.

JOSEPH DURAND,

Agent.

ET. THEOD. PAQUET,

Candidate.

PERSONAL EXPENSES :

Boarding, Saint Romuald..... \$11 75
" Lévis..... 11 50
Travelling expenses..... 15 25
To Omer Bégin, carter..... 92 00
To N. Gingras, "..... 14 00
To others carters..... 18 50

\$163 00

Lévis, 28th June, 1878.

4984

ET. THEOD. PAQUET,

A Joseph Mayer, écuyer, officier-rapporteur, pour le district électoral de Beauharnois.

EXTRAIT des dépenses encourues par Célestin Bergevin, cultivateur, de la paroisse de Saint-Clément, candidat à l'élection locale de 1878.

Payé par M. Jean-Baptiste Roy, agent du dit Célestin Bergevin, pour frais de voyage, pension des orateurs, télégrammes et impressions..... \$138 47

Dépenses personnelles payé par le candidat Célestin Bergevin, pour frais de voyage, pension dans diverses hôtelleries du comté pour lui et orateurs..... 23 75

\$162 22

(Certifié Correct),
(Signé), J. B. ROY, Agent,
C. BERGEVIN, Candidat.

(Vraie copie),
JOS. MAYER,
Officier Rapporteur.
Beauharnois, 24 juin 1878. 5055

Election du district électoral de Charlevoix, dépenses d'Onésime Gauthier, écuyer, extrait des comptes produits :

Dépenses personnelles.....\$ 82 05

Par agent :

Pour télégraphie..... 24 43

Pour charretiers, messages, etc..... 182 00

Loyer de maisons, assemblées, etc..... 73 45

\$361 93

Malbaie, 28 juin 1878.
F. H. GIRARD,
Agent.

5049 P. H. CIMON,
Officier-rapporteur.

EXTRAIT des dépenses légales d'élections du candidat R. Préfontaine, écuyer, pendant l'élection qui s'est tenue pour le comté de Chambly, le 1er jour de mai 1878.

Dépenses personnelles du candidat pour frais de transports, charretiers, pension, messages, etc.....\$ 105 00

Payé par argent pour copies des listes électorales et fournitures du comité.... 15 00

\$120 00

Longueuil, 28 juin 1878.
(Signé), R. PREFONTAINE, Candidat.
M. BOUTHILLIER, Agent.

Vraie copie du compte détaillé, déposé à ma demeure, le 28 juin 1878.

5109 P. E. HURTEAU,
Régistrateur et officier-rapporteur.

ETAT des dépenses d'élection de J. B. Richard, écuyer, candidat pour l'élection pour représenter le district électoral de Richmond et Wolfe à l'Assemblée Législative de la province de Québec, à l'élection générale tenue le premier jour de mai dernier.

John McLeod, dépenses de voyage et pension..... \$10 25

Patrice Blais, voyages et pension..... 7 50

Nérée Gervais, affiches posées..... 10 50

Raphael Biron, affiches posées et dépenses de voyage..... 6 50

P. B. Hamelle, pour lui-même et sa voiture 3 00

James Barlow, pour sa voiture..... 4 25

L. N. Bourgeois, voyages et dépenses..... 1 25

Télégrammes..... 4 04

Ad. Bissonnette, pension et logement..... 15 00

Total..... \$62 29

Certifié comme étant un extrait de l'état reçu de L. N. Bourgeois, écuyer, agent du candidat, en date du 18 juin 1878, montrant le montant total des dépenses tel que données.

Richmond, P. Q., 3 juillet 1878.

5079 C. P. CLEVELAND,
Officier-Rapporteur.

To Joseph Mayer, esquire, returning officer, for the electoral division of Beauharnois.

EXTRACT of the expenses incurred by Célestin Bergevin, farmer, of the parish of Saint Clement, candidate at local election of 1878.

Paid by Mr. Jean Baptiste Roy, agent of the said Celestin Bergevin, for travelling charges, boarding of the speakers, telegrams and printing..... \$138 47

Personal expenses paid by the candidate Celestin Bergevin, for travelling charges, boarding at divers hotels, in the county for him and speakers..... 23 75

\$162 22

(Certified correct),
(Signed), J. B. ROY, Agent,
C. BERGEVIN, Candidate

(True copy),
JOS. MAYER,
Returning Officer,
Beauharnois, 24th June, 1878. 5056

Election of the electoral district of Charlevoix, expenses of Onesime Gauthier, esquire, extract of the accounts produced :

Personal expenses.....\$ 82 05

By the agent :

For telegrams..... 24 43

For carters, messages, &c..... 182 00

Rent of houses, meetings, &c..... 73 45

\$361 93

Malbaie, 28th June, 1878.
F. H. GIRARD,
Agent.

5050 P. H. CIMON,
Returning officer.

STATEMENT of the legal expenses of R. Préfontaine, esquire, a candidate at the election held for the county of Chambly, on the 1st day of May, 1878.

Personal expenses of the candidate for conveyance, carters, board, messages, &c.....\$ 105 00

Paid by his agent for copies of election lists and furnishing committee..... 15 00

\$120 00

Longueuil, 28th June, 1878.
(Signed), R. PREFONTAINE, Candidate.
M. BOUTHILLIER, Agent.

True copy of the detailed account filed with me this 28th June, 1878.

5110 P. E. HURTEAU,
Registrar and returning officer.

STATEMENT of election expenses of J. B. Richard, esquire, a candidate for election to represent the electoral district of Richmond and Wolfe, in the Legislative Assembly of the province of Quebec, at the general election held on the first day of May last.

John McLeod's, travelling expenses and board..... \$10 25

Patrice Blais, travelling and boarding..... 7 50

Nérée Gervais, posting notices..... 10 50

Raphael Biron, posting notices and travelling expenses..... 6 50

P. B. Hamelle, for self and team..... 3 00

James Barlow, use of team..... 4 25

L. N. Bourgeois, travelling and expenses. 1 25

Telegrams..... 4 04

Ad. Bissonnette, boarding and lodging.... 15 00

Total..... \$62 29

Certified a true extract from statement received from L. N. Bourgeois, esquire, candidates agent of date 18th June, 1878, shewing total amount of expenditure as therein given.

Richmond, P. Q., 3rd July, 1878.

5080 C. P. CLEVELAND,
Returning Officer.

EXTRAIT des états de dépenses d'élection de Ed. Laberge, écuyer, candidat pour le district électoral de Chateauguay.

Dépenses personnelles :	
A Saint-Jean Chrysostôme, Saint-Antoine Abbé, Ormstown et Chateauguay.....	\$14.35
Payé par son agent :	
Pour copies de "L'Eclairer".....	7.50
A Evariste Chartrand, représentant.....	8.00
A M Gervais pour liste électorale.....	8.50
Pour loyer d'une salle de comité.....	2.00
A N. P. Laberge, pour salle de comité.....	5.00
A M. Aims, représentant.....	2.50
A M. Winter, pour voyage.....	4.00
A A. M. Gagnier, pour liste électorale.....	1.64

\$45.49

(Signé,) E. LABERGE, M. D.
JAMES McGOWAN, Agent.

Véritables extraits,
Sainte-Martine, 2 juillet 1878.
A. M. GAGNIER,
5117 Officier-Rapporteur pour le dit district.

EXTRAIT de l'état des dépenses d'élection de Philemon Laberge, écuyer, candidat pour le district électoral de Chateauguay.

Dépenses personnelles. \$ cts.	
A Saint-Jean Chrysostôme, Chateauguay, Saint-Urbain, Norton Creek, Durham et Howick.....	14 70
Pour pamphlets.....	4 00
" salles de comités à Sainte-Martine....	8 00
" charretiers.....	2 00

\$28 70

PHILEMON LABERGE, Candidat.

Véritable extrait,
Sainte-Martine, 2 juillet 1878.
A. M. GAGNIER,
Officier-rapporteur pour le dit district électoral.
5119

EXTRAIT des dépenses d'élection de l'Honorable George Irvine, candidat élu pour le district électoral de Mégantic, à l'élection générale du premier jour de mai 1878, faites pour messagers, loyers de chambres pour assemblées, listes de voteurs, papeterie et dépenses de voyage, à savoir :

Montant payé par John Whyte, agent....	\$63 00
(Signé), JOHN WHYTE, Agent.	
Montant payé par Octave Ouellette, agent.....	109 52
(Signé), OCT. OUELLETTE, Agent.	
Montant payé par George W. Lambly, agent.....	74 15
(Signé), G. W. LAMBLY, Agent.	

Montant total..... \$246 67

Certifié correct,
Inverness, 2 juillet 1878.
5111
W. H. LAMBLY,
Officier rapporteur.

Etat des dépenses d'élection de Jacques Picard, écuyer, candidat élu pour représenter le district électoral de Richmond et Wolfe, à l'Assemblée Législative de la Province de Québec, à l'élection générale tenue le premier jour de mai dernier.

Dépenses personnelles du candidat pour pension, voitures, chars et aides pour organiser les assemblées avant le jour de la votation.....	\$ 137 00
Impressions.....	20 00
Dépenses et frais pour le transport des orateurs.....	128 75

Total.....\$285 75

Certifié comme étant un extrait de l'état reçu

EXTRACT from the election expenses of Ed. Laberge, esquire, candidate for the electoral district of Chateauguay.

Personal expenses:	
At Saint Jean Chrysostôme, Saint Antoine Abbé, Ormstown and Chateauguay.....	\$14.35
Paid by his agent:	
For copies of "L'Eclairer".....	7.50
To Evariste Chartrand, representative.....	8.00
To Mr. Gervais for election list.....	8.50
For leasing committee room.....	2.00
To N. P. Laberge, for committee room.....	5.00
To Mr. Aims, representative.....	2.50
To Mr. Winter, for trip.....	4.00
To A. M. Gagnier, for election list.....	1.64

\$45.49

(Signed,) E. LABERGE, M. D.
JAMES McGOWAN, Agent.

True extracts,
Sainte Martine, 2nd July, 1878.
A. M. GAGNIER,
5118 Returning Officer for said district.

STATEMENT of election expenses of William Laberge, esquire, candidate for the electoral district of Chateauguay.

Personal expenses. \$ cts.	
At Saint Jean Chrysostome, Chateauguay, Saint Urbain, Norton Creek, Durham, and Howick.....	14 70
For pamphlets.....	4 00
" Leasing rooms at Sainte Martine.....	8 00
" carters.....	2 00

\$28 70

PHILEMON LABERGE, Candidate.

True extract,
Sainte Martine, 2nd July, 1878.
A. M. GAGNIER,
Returning officer for said electoral district.
5120

EXTRACT of election expenses of the Honorable George Irvine, candidate elected, for the electoral district of Mégantic, at the general election of the first day of May, 1878, incurred for messagers, rent of rooms for meetings, voters lists, stationery and travelling expenses, viz:

Amount paid by John Whyte, agent.....	\$ 63 00
(signed), JOHN WHYTE, Agent.	
Amount paid by Oct. Ouellette, agent....	\$ 109 52
(Signed), OCT. OUELLETTE, Agent.	
Amount paid of George W. Lambly, agent.	74 15
(Signed), G. W. LAMBLY, Agent.	

Total amount.....\$246 67

Certified correct,
Inverness, 2nd July, 1878.
5112
W. H. LAMBLY,
Returning Officer.

STATEMENT of election expenses of Jacques Picard, esquire, candidate elected to represent the electoral district of Richmond and Wolfe, in the Legislative Assembly of the Province of Quebec, at the general election held on the first day of May last.

Personal expenses of candidate for board, carriages, railway fare and assistance to organize meetings before voting day.....	\$ 137 00
Printing.....	20 00
Expenses and cost of conveyance for speakers.....	128 75

Total.....\$285 75

Certified a true extract from statement received

de F. A. Brien, écuyer, agent du candidat, en date du 28 juin 1878, montrant le montant total des dépenses tel que données.

Richmond, P. Q., 3 juillet 1878.

C. P. CLEVELAND,
Officier-Rapporteur.

5077

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Emile Raza, du village de Napierville, dans le district d'Iberville et province de Québec, et Jacques E. Bureau, de Saint-Rémi, dans les dits district et province, commerçants, faisant affaires ensemble à Napierville, sous les nom et raison d'Emile Raza, tant individuellement que tels associés et commerçants, faillis.

Je, soussigné, Robert W. Oliver, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le vingt-quatrième jour de juillet courant, à onze heures de l'avant-midi, dans le but de nommer des inspecteurs à la dite faillite, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ROBERT W. OLIVER,
Syndic.

Bureau d'Oliver & Miller,
No. 43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 3 juillet 1878. 5021

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Gauthier & Gauthier, de Montréal, faillis.

Un premier et dernier bordereau de dividendes a été préparé et est sujet à objection jusqu'au vingt-troisième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 3 juillet 1878. 5037

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hermidas Gariépy, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividendes sur les produits de vente de la propriété a été préparé et est sujet à objections jusqu'au vingt-quatrième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes.
Montréal, 3 juillet 1878. 5039

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph A. Dumouchel, de la cité de Montréal, chapelier et pelletier, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Rhind et Fulton, No. 26, rue Saint-François-Xavier, Montréal, vendredi, le dix-neuvième jour de juillet courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

WILLIAM RHIND,
Syndic officiel.

No. 26, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 4 juillet 1878. 5101

from F. A. Brien, esquire, candidate's agent of date 28th June, 1878, shewing total amount of expenditure as therein given.

Richmond, P. Q., 3rd July, 1878.

C. P. CLEVELAND,
Returning Officer.

5078

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Emile Raza, of the village of Napierville, in the district of Iberville, and province of Quebec, and Jacques E. Bureau, of Saint Rémi, in said district and province, traders, doing business together at Napierville, under the name style and firm of Emile Raza, as well individually and as co-partners and traders, Insolvents.

I, the undersigned, Robert W. Oliver, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet in my office, No. 43, Saint François Xavier street, Montreal, on Wednesday, the twenty fourth day of July instant, at eleven o'clock in the forenoon, for the purchase of appointing inspectors to said estate, and ordering of affairs of estate generally.

ROBERT W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
No. 43, Saint-François-Xavier street.
Montreal, 3rd July, 1878. 5022

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Gauthier & Gauthier, of Montreal, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the twenty third day of July instant, after which day dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 3rd July, 1878. 5038

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Hermidas Gariépy, of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet on the produce of sale of the property, has been prepared subject to objection until the twenty fourth day of July instant, after which day dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No 11, Place d'Armes Hill.
Montreal, 3rd July, 1878. 5040

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Joseph A. Dumouchel, of the city of Montreal, hatter and furrier, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet within the office of Rhind and Fulton, 26, Saint François-Xavier street, Montreal, on Friday, the nineteenth day of July current, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,
Official assignee.

26, Saint François-Xavier street,
Montreal, 4th July, 1878. 5102

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'André Bisson, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividendes sur les produits de vente de la propriété a été préparé et est sujet à objection jusqu'au dix-neuvième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 3 juillet 1878. 5033

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Ulric Boudreau, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 3 juillet 1878. 5005

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles A. Roy, du village de Laprairie, failli.

Une assemblée des créanciers en cette affaire sera tenue à mon bureau, No. 15, Place d'Armes, Montréal, mercredi, le vingt-quatrième jour de juillet 1878, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

15, Place d'Armes,
Montréal, 3 juillet 1878. 5015

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. N. Laurin, de la paroisse de la Longue-Pointe, failli.

Un bordereau de dividendes sur les produits de vente de la propriété portant les Nos. 3 et 4, aux plan et livre de renvoi de la paroisse de la Longue-Pointe, a été préparé et est sujet à objection jusqu'au dix-huitième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 11, Côte Place d'Armes,
Montréal, 3 juillet 1878. 5035

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Oct. Matte, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mercredi, le vingt-quatrième jour de juillet courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Bureau de Wurtele & Lortie,
Syndics et Comptables,
Québec, 4 juillet 1878. 5093

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Régis Labelle, de la cité de Montréal, marchand de bois et commerçant, failli.

Un premier bordereau des dividendes sur immeubles a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-deuxième jour de juillet, A. D. 1878, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
5081

Montréal, 4 juillet 1878.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of André Bisson, of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet on the produce of the sale of the property has been prepared and his submit for objection until the nineteenth day of July instant, after which day dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 3rd July, 1878. 5034

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Ulric Boudreau, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 3rd July, 1878. 5006

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Charles A. Roy, of the village of Laprairie, an Insolvent.

A meeting of the creditors in this matter will be held at my office, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on Wednesday, the twenty fourth day of July, 1878, at three of the clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge signed in this matter.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

15, Place d'Armes,
Montreal, 3rd July, 1878. 5016

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS:

In the matter of J. N. Laurin, of the parish of the Longue-Pointe, an Insolvent.

A dividend sheet on the produce of the sale of the property marked Nos 3 and 4, of the plan and book of reference of the parish of the Longue-Pointe, has been prepared subject to objection until the eighteenth day of July instant, after which day the dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 11, Place d'Armes Hill,
Montreal, 3rd July 1878. 5036

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Oct. Matte, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until Wednesday, the twenty fourth day of July instant, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Office of Wurtele & Lortie,
Assignees and Accountants,
Quebec, 4th July, 1878. 5094

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Régis Labelle, of the city of Montreal, lumber merchant and trader, an Insolvent.

A first dividend upon immoveables has been prepared subject to objection until Monday, the twenty second day of July, A. D. 1878, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
5082

Montreal, 4th July, 1878.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Callahan et Patrick Callahan, tous deux de la cité de Montréal, épiciers et marchands de boissons, faisant ci-devant affaires sous les nom et raison de Callahan Freres, faillis.

Je, soussigné, Alexander Moffat, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leur réclamations entre mes mains sous un mois.

ALEX. MOFFAT,
Syndic.

112, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 3 juillet 1878. 5089

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Caldwell, de la cité de Montréal, agent à commission, failli.

Je, soussigné, Alexander Moffat, de la cité de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ALEX. MOFFAT,
Syndic.

112, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 4 juillet 1878. 5087

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Couture & Brochu, de Lévis, faillis.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de la ville de Lévis, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés par le présent que, lundi, le vingt-deuxième jour de juillet prochain, à deux heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 28, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée des créanciers pour prendre en considération un acte de composition et décharge par l'un des faillis, Ignace Couture, dont les termes sont de payer dix centins dans la piastres par billet promissoire, à trois mois avec garanties.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 2 juillet 1878. 5115

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Arthur Prévost et Armand Prévost, marchands, de la cité de Montréal, district de Montreal, dans la province de Québec, et y faisant affaires sous les nom et raison sociales de A. Prévost et Cie., Demandeurs; vs. Jacques Nault, marchand, de la cité de Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, dans la province de Québec, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir aux Trois-Rivières, dans mon bureau, mardi, le seizième jour du mois de juillet 1878, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et donner les instructions nécessaires pour le règlement de cette affaire.

J. B. O. DUMONT,
Syndic officiel.

À Trois-Rivières, 4 juillet 1878. 5085

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Eusébe S. Gibeau et Desire Parent, tous deux épiciers, des cité et district de Montréal, y faisant affaires en société sous les nom et raison de Gibeau & Parent, faillis.

Un bref de saisie-arrêt ayant été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60, rue

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of James Callahan and Patrick Callahan, both of the city of Montreal, grocers and spirit merchants, heretofore carrying on business under the name of Callahan Brothers, insolvents.

I, the undersigned, Alexander Moffat, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

112, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 3rd July, 1878. 5090

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of John Caldwell, of the city of Montreal, commission agent, an Insolvent.

I, the undersigned, Alexander Moffat, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALEX. MOFFAT,
Assignee.

112, Saint François Xavier street.
Montreal, 4th July, 1878. 5088

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Couture & Brochu, of Lévis, insolvents.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of the town of Lévis, has been appointed assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified that, on Monday, the twenty second day of July next, at two o'clock in the afternoon, will take place at my office, No. 28, Saint Peter street, in the city of Québec, a meeting of the creditors to take into consideration a deed of composition and discharge by one of the insolvents Ignace Couture, which terms are to pay ten cents in the dollar by a promissory note, at three months with securities.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Québec, 2nd July, 1878. 5116

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Arthur Prévost and Armand Prévost, merchants, of the city of Montreal, in the district of Montreal, province of Québec, and carrying on business as such there under the name, style and firm of A. Prévost & Co., Plaintiffs; vs. Jacques Nault, merchant, of the city of Three Rivers, district of Three Rivers, in the province of Québec, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in Three Rivers, on Tuesday, the sixteenth day of July, 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and to settle the affairs of the estate generally.

J. B. O. DUMONT,
Official Assignee.

Three Rivers, 4th July, 1878. 5036

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Eusébe S. Gibeau and Desire Parent, both grocers, of the city and district of Montreal, there doing business in co-partnership under the name or firm of Gibeau & Parent, insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60,

Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le dix-huitième jour de juillet 1878, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 4 juillet 1878. 5083

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Adelard Jodoin, de la cité de Montréal, hôtelier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 4 juillet 1878. 5105

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James A. McHardy, de Drummondville, district d'Arthabaska, province de Québec, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans le village d'Arthabaskaville, dans la dite province, avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Les lots un et deux du deuxième rang du township de Grantham, et la moitié sud-est du lot numéro deux, du troisième rang du même township, dans le comté de Drummond, district d'Arthabaska.

Pour être vendus au bureau du soussigné, au dit village d'Arthabaskaville, le SIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, à TROIS heures p. m.

LOUIS RAINVILLE,
Syndic.

Arthabaskaville, 4 juillet 1878. 5067
[Première publication, 6 juillet 1878]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Ulric Boudreau, de la cité de Montréal, boucher et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article

Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the eighteenth day of July, 1878, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 4th July, 1878. 5084

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS

In the matter of Adelard Jodoin, hotel keeper and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not yet done so are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Louis Dupuy,
No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 4th July, 1878. 5106

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of James A. McHardy, of Drummondville, district of Arthabaska, province of Quebec, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Arthabaskaville, in the said province, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Lots Nos. one and two of the second range of the township of Grantham, and the south east half of lot number two, of the third range of the same township, in the county of Drummond, district of Arthabaska.

To be sold at the office of the undersigned, in the said village of Arthabaskaville, on the SIXTH day of SEPTEMBER next, at THREE o'clock p. m.

LOUIS RAINVILLE,
Assignee.

Arthabaskaville, 4th July, 1878. 5068
[First published, 6th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

In the matter of Ulric Boudreau, of the city of Montreal, butcher and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the movables hereinafter mentioned, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-

700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requise de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel cinquante-sept (57), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine; borné en front par la rue Saint-Bonaventure, en arrière par le lot numéro officiel 84, du dit quartier, d'un côté par le lot numéro officiel cinquante-six, du dit quartier, et d'autre côté par le lot numéro officiel cinquante-huit, du dit quartier—avec les bâtisses dessus construites.

2. Un certain lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro officiel trois cent trente-neuf (339), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine; borné en front par la rue Saint-Bonaventure, en arrière par partie du lot numéro officiel trois cent quarante (340), d'un côté par le lot numéro officiel trois cent trente-huit, et d'autre côté par le lot numéro officiel trois cent soixante et neuf—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, Montréal, LUNDI, le SEIZIEME jour de SEPTEMBRE, A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 3 juillet 1878. 5007
[Première publication, 6 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de T. Saucier & Cie., faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, en la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain situé au premier rang de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, contenant dix-huit perches environ de front sur environ quatorze arpents de profondeur; borné au bout nord-ouest à Pierre Miville, écuyer, maintenant représenté par Alfred Miville, au bout sud-est au dit Pierre Miville, représenté comme susdit, au côté sud-ouest à Paschal Amable Dionne ou ses représentants, et au nord-est à la route du moulin.

2. Un emplacement situé au premier rang de la dite paroisse de Saint-Roch des Aulnets, contenant un demi-arpent de front sur un demi arpent de profondeur; borné au bout nord au dit Paschal Amable Dionne ou représentant, au bout sud-est au chemin Royal, au côté nord-est et au côté sud-ouest à Pierre Miville, écuyer, maintenant Alfred Miville—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un circuit de terre situé au même lieu, contenant environ quatorze arpents de profondeur sur environ dix-huit perches de largeur; borné au

Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land situate and being in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, known and designated as lot official number fifty seven (57), on the official plan and in the book of reference for the said Saint Antoine ward; bounded in front by the Saint Bonaventure street, in rear by the lot official number 84, of the said ward, on one side by the official number fifty six, of the said ward, and on the other side by the official number fifty eight, of the said ward—with the buildings thereon erected.

2. A certain lot of land situate and being in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, known and designated as the lot official number three hundred and thirty nine, on the official plan and on the book of reference for the said Saint Antoine ward; bounded in front by the Saint Bonaventure street, in rear by part of the lot official number three hundred and forty (340), on one side by the lot official number three hundred and thirty eight, and on the other side by the lot official number three hundred and sixty nine—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned, No. 15, Place d'Armes, Montreal, on MONDAY, the SIXTEENTH day of SEPTEMBER A. D. 1878, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes.
Montreal, 3rd July, 1878. 5008
[First published, 6th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of T. Saucier & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed at the office, of the undersigned, in the city of Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A land situate in the first range of the parish of Saint Roch des Aulnets, measuring eighteen perches or thereabouts in front by about fourteen arpents in depth; bounded at the north western extremity by Pierre Miville, esquire, now represented by Alfred Miville, at the south eastern extremity by Pierre Miville, represented as aforesaid, and on the south west side by Paschal Amable Dionne or representatives, and on the north eastern side by the mill road.

2. A land situate in the first range of the said parish of Saint Roch des Aulnets, measuring one half arpent in front by one half arpent in depth; bounded at the north end by the said Paschal Amable Dionne or representatives, at the south west end by the Queen's highway, on the north east and south west sides by Pierre Miville, esquire, now Alfred Miville—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A circuit of land situate at the same place, measuring about fourteen arpents in depth by about eighteen perches in width; bounded on the

nord et au sud à Alfred Miville, à l'ouest à Jean-Baptiste Bélanger, et au nord-est à la route dite route du moulin—circonstances et dépendances.

4. Un arpent de terre de front sur environ quarante arpents de profondeur, situé au quatrième rang de la seigneurie de Saint-Roch des Aulnais, paroisse de Sainte-Louise; borné au nord aux terres du troisième rang, au sud aux terres nommées Le Reste, au nord-est à Adolphe Pruno—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la salle publique de la paroisse de Saint-Roch des Aulnais, MERCREDI, le ONZIEME jour de SEPTEMBRE, à DEUX heures de l'après-midi.

D. LORTIE,
Syndic.
5091

Québec, 4 juillet 1878.

[Première publication, 6 juillet 1878.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS

Dans l'affaire de William Henderson, de la cité de Montréal, marchand de bois, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du susdit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Ces cinq lots de terre sis et situés au Lac Saint-Louis, à Lachine, dans le district de Montréal, et connus et désignés sur un certain plan de propriété appartenant à Thomas Amos Dawes, brasseur, de la ville de Lachine, dans le district de Montréal, fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, en date du dix-huitième jour de juillet dix-huit cent soixante et douze, et déposé dans l'étude de E. H. Stewart, notaire, le septième jour d'août de la dite année, comme lots numéros six, sept, huit, neuf et dix, sur le dit plan, contenant les dits lots comme suit: lots six et sept étant contigus l'un à l'autre, contenant cent six pieds de front sur un chemin public, cent cinq pieds en arrière; étant bornés aux lots numéros neuf et dix ci-dessous mentionnés, deux cent vingt pieds sur le côté, bornés en partie aux lots numéros cinq et huit, sur le dit plan, cent quatre-vingt-dix pieds de l'autre côté, bornés à la propriété appartenant à un nommé Richardson; les dits lots étant connus et désignés sur le plan de cadastre et au livre de renvoi officiels de la dite ville de Lachine, comme lots numéros cent trois (103), cent quatre (104), cent huit (108), cent douze (112) et cent treize (113).

Pour être vendus à la Real Estate Exchange, coin des rues Notre-Dame et Place d'Armes, en la cité de Montréal, MARDI, le TREIZIEME jour d'AOÛT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FULTON,
Syndic.

31, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 4 juillet 1878.

5099

[Première publication, 6 juillet 1878.]

north and south by Alfred Miville, on the west by Jean-Baptiste Belanger, and on the north east by the road known as the mill road—circumstances and dependencies.

4. An arpent of land in front by about forty arpents in depth, situate in the fourth range of the seigniorie of Saint Roch des Aulnais, parish of Sainte Louise; bounded on the north by the lands of the third range, south by the "Reste" lands, north east by Adolphe Pruno—circumstances and dependencies.

To be sold in the public hall of the parish of Saint Roch des Aulnais, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of SEPTEMBER, at TWO o'clock in the afternoon.

D. LORTIE,
Assignee.
5092

Quebec, 4th July, 1878.

[First published, 6th July, 1878.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of William Henderson, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

Those certain five lots of land situated, lying and being at Lake Saint Louis, in Lachine, in the district of Montreal, and known and distinguished upon that certain plan of property belonging to Thomas Amos Dawes, of the town of Lachine, in the district of Montreal, brewer, made by Joseph Rielle, provincial land surveyor, dated the eighteenth day of July eighteen hundred and seventy two, and deposited in the office of E. H. Stuart, notary, the seventh day of August of said year, as lots numbers six, seven, eight, nine and ten, on said plan, containing the said lots as follows: lots six and seven being contiguous to one another, containing one hundred and six feet in front on a public road, one hundred and five feet in rear; abutting on lots numbers nine and ten hereinafter mentioned, two hundred and twenty feet on side; abutting partly on lots numbers five and eight, on said plan, one hundred and ninety feet on the other side, abutting on property belonging to one Richardson; said lots being known and designated on the cadastral plan and official book of reference of the said town of Lachine, as lots numbers one hundred and three (103), one hundred and four (104), one hundred and eight (108), one hundred and twelve (112), and one hundred and thirteen (113).

To be sold at the Real Estate Exchange, corner Notre-Dame street and Place d'Armes, in the city of Montreal, on TUESDAY, the THIRTEENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FULTON,
Assignee.

31, Saint François-Xavier street,
Montreal, 4th July, 1878.

5100

[First published, 6th July 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Olivier Lacoste dit Languedoc, de la ville de Longueuil, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lopin de terre situé au dit village de Longueuil, sur le chemin qui conduit de Longueuil à Chambly, contenant soixante et quinze pieds de front sur cent sept pieds de profondeur; borné en front par le dit chemin de Chambly, en profondeur et du côté ouest par André Truteau, d'autre côté à l'est par Charles Bélair—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées, connu et désigné comme faisant partie du lot officiel No. 82, du cadastre du village de Longueuil. Cette vente est faite sujette au paiement d'une rente annuelle et non rachetable de douze piastres par année, en faveur d'André Truteau, du village de Longueuil ou ses représentants.

Pour être vendu au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, en la cité de Montréal, LUNDI, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain A. D. 1878, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 4 juillet 1878. 5103
[Première publication, 6 juillet 1878.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hilaire Turgeon, de Lévis, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

1. Un terrain sis et situé en la ville de Lévis, au côté sud de la rue Saint-Laurent, mesurant vingt-huit pieds de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la dite rue Saint-Laurent au Cap; borné en front par la dite rue, en arrière par le Cap, d'un côté aux représentants de John Cassidy, et à l'autre côté à un terrain appartenant à Quebec Warehouse Company—avec une bâtisse à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre Dame, dans la ville de Lévis, LUNDI, le NEUVIEME jour de SEPTEMBRE prochain (1878), à ONZE heures de l'avant-midi.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 28 juin 1878. 4329 2
[Première publication, 6 juillet 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Lacoste dit Languedoc, of the town of Longueuil, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the said village of Longueuil, on the road leading from Longueuil to Chambly, measuring seventy five feet in front by one hundred and seven feet in depth; bounded in front by the said Chambly road, in rear and on the west side by André Truteau, and on the other side to the east by Charles Bélair—with a house and outbuildings thereon erected, known and designated as forming part of lot number eighty two (82), on the cadastre of the village of Longueuil. Said sale to be made subject to the payment of a yearly and irredeemable rent of twelve dollars a year, in favor of André Truteau, of the village of Longueuil or his representatives.

To be sold at the office of the undersigned, No. 15, Place d'Armes, in the city of Montreal, on MONDAY, the NINTH day of SEPTEMBER next, A. D. 1878, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 4th July, 1878. 5104
[First published, 6th July, 1878.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

In the matter of Hilaire Turgeon, of Lévis, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situated in the town of Lévis, on the south side of Saint Laurent street, measuring twenty eight feet in front by the depth that is to be found between the said Saint Laurent street to the Cape; bounded in front by the said street, in rear by the Cape, on one side by the representatives of John Cassidy, and on the other side to a lot of ground belonging to the Quebec Warehouse Com, any—with a two storey building thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame, in the town of Lévis, on MONDAY, the NINTH day of SEPTEMBER next, (1878), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Québec, 28th June, 1878. 4330
[First published, 6th July, 1878.]

Ratifications.

Canada,
Province of Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 539.
Ex parte: J. B. RENAUD,
Requérant.

Avis public est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe du protonotaire de la cour supérieure du district de Québec, au palais de justice, en la cité de Québec, un acte fait et passé devant Mtre. A. LeMoine, notaire public, le huitième jour de juin mil huit cent soixante dix-huit, en la cité de Québec, district susdit, entre Dame Mary McGrath, veuve de feu Bartholomew Conrad Augustus Gagy, en son vivant, de la paroisse de Beauport, écuyer, avocat, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice de Mademoiselle Mary Gagy, sa fille mineure, issue de son mariage avec le dit feu B. C. A. Gagy, ayant été dument élue et nommée comme telle sur avis de parents et amis de la dite mineure, dument homologué en justice, à Québec, le vingt-quatrième jour de juin mil huit cent soixante seize, et enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, sous le numéro 51001, et Demoiselle Leila Gagy, fille majeure et usant de ses droits, et Dame Blanche Gagy, épouse séparée de biens de George Herman Ryland, écuyer, tous de la dite paroisse de Beauport, le dit George Herman Ryland aussi présent à l'acte pour assister et aider et autoriser sa dite épouse, d'une part, et Jean-Baptiste Renaud, écuyer, de la cité de Québec, marchand, de l'autre part.

Etant une vente par les dites veuve Bartholomew Conrad Augustus Gagy, Dame George Herman Ryland et Demoiselle Leila Gagy, agissant comme susdit, au dit Jean-Baptiste Renaud, d'une certaine étendue de terre de forme irrégulière, située en la paroisse de Beauport, comté de Québec, côte nord du chemin du Roi, et contenant trente-trois arpents, quatre-vingt-deux perches et deux cent quatre-vingt-dix pieds de terre en superficie; la dite étendue de terre formant partie du lot numéro cinq cent trente-un (531), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre, pour la dite paroisse de Beauport; bornée au nord partie par le lot No. 531-6, et partie par la Rivière de Beauport, à l'ouest partie par le No. 622 et par un petit terrain appartenant aux venderesses, détaché du dit No. 531, et partie par une route qui communique du chemin public au terrain présentement vendu, laquelle route sera commune entre l'acquéreur et les voisins qui y ont droit, au sud par les numéros 531-19, 531-18, 617, la partie du numéro 531, concédée à un nommé Nollet, les numéros 616-A., 616, 615, 531-17, le chemin public, les numéros 531-16-J., 531-15-I., 531-14-H., 531-13-C., 531-12-F., 531-11-E., 531-10-D., 531-9-C., le chemin public, les numéros 531-8-B. et 531-7-A., et à l'est par les numéros 591 et 585—circonstances et dépendances; la dite étendue de terre en la possession de feu Bartholomew Conrad Augustus Gagy et de ses héritiers, Dame veuve Bartholomew Conrad Augustus Gagy, Dame George Herman Ryland et Demoiselle Leila Gagy, agissant comme susdit, comme propriétaires pendant les trois dernières années, et toutes personnes qui auraient ou prétendraient avoir quelque privilège ou hypothèque en vertu d'aucun titre ou par quelque moyen que ce soit sur la dite étendue de terre, immédiatement avant l'enregistrement du dit acte par lequel la dite étendue de terre a été acquise par le dit Jean-Baptiste Renaud, sont notifiées par le présent qu'il sera présenté à la dite Cour, le CINQUIÈME jour de DECEMBRE prochain, une demande de ratification de titre, et qu'à moins que leurs réclamations ne soient telles que le registraire est tenu par les dispositions du Code de Procédure Civile du Bas-Canada de les mentionner

Ratifications.

Canada,
Province of Québec, }
District of Québec. } *Superior Court.*
No. 539.
Ex parte: J. B. RENAUD,
Petitioner.

Public notice is hereby given that there has been filed in the office of the Protonotary of the Superior Court for the district of Québec, at the court house, in the city of Québec, a deed passed before Mtre. A. LeMoine, public notary, on the eighth day of June one thousand eight hundred and seventy eight, at the city of Québec, district aforesaid, between Dame Mary McGrath, widow of the late Bartholomew Conrad Augustus Gagy, in his lifetime, of the parish of Beauport, esquire, advocate, acting as well in her own name as in her quality of tutrix to Miss Mary Gagy, her minor child, issue of her marriage with the said late B. C. A. Gagy, having been duly elected and appointed as such upon the advice of a council of the relatives and friends of the said minor, duly homologated according to law, at Québec, on the twenty fourth day of June, one thousand eight hundred and seventy six, and filed in the registry office at Québec, under number 51001, and Miss Leila Gagy, *fille majeure usant de ses droits*, and Dame Blanche Gagy, wife separated as to property of George Herman Ryland, esquire, all of the said parish of Beauport, the said George Herman Ryland being also present at the deed for the purpose of assisting and authorizing his said wife, of the one part, and Jean-Baptiste Renaud, esquire, of the city of Québec, merchant, of the other part.

Being a sale from the said widow Bartholomew Conrad Augustus Gagy, Dame George Herman Ryland and Miss Leila Gagy, acting as aforesaid, to the said Jean Baptiste Renaud, of a certain lot of land of irregular outline, situate in the parish of Beauport, county of Québec, north side of the King's highway, containing thirty three arpents, eighty two perches and two hundred and ninety feet of land in superficies; said tract of land forming part of lot number five hundred and thirty one (531), on the official plan and in the book of reference to the cadastre for the said parish of Beauport; bounded on the north partly by lot No. 531-6, and partly by the Beauport river, on the west partly by No. 622 and partly by a small piece of land belonging to the vendor, detached from the said No. 531, and partly by a by-road leading from the public road to the lot now sold, which said by-road shall be in common between the purchaser and the neighbors entitled thereto, on the south by numbers 531-19, 531-18, 617, part of number 531, deeded to one Nollet, numbers 616-A, 616, 615, 531-17, the main road, numbers 531-16-J., 531-15-I., 531-14-H., 531-13-C., 531-12-F., 531-11-E., 531-10-D., 531-9-C., the main road, numbers 531-8-B. and 531-7-A., and on the east by numbers 591 and 585—circumstances and dependencies; said tract of land having been in the possession of the late Bartholomew Conrad Augustus Gagy, and his heirs, Mrs. widow Bartholomew Conrad Augustus Gagy, Mrs. George Herman Ryland and Miss Leila Gagy, acting as aforesaid, as proprietors during the three years now last past; and all persons who have or claim to have any privilege or hypothec under any title or by any means whatsoever in or upon the said immovable, immediately previous to and at the time of the registration of the said deed of purchase by the said Jean-Baptiste Renaud, are hereby notified that application will be made to the said court, on the FIFTH day of DECEMBER next, for a judgment of confirmation, and that unless their claims are such as the registrar is bound by the dispositions of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, to include in his certificate, to be filed in this cause, under the said Code, they are hereby required to signify

dans son certificat à être produit en cette cause en vertu du dit Code, elles sont par le présent requises de signifier leurs oppositions par écrit et de les produire au greffe du dit protonotaire, huit jours au moins avant ce jour-là, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcloses du droit de ce faire.

J. B. R. DUFRESNE,
Bureau du Protonotaire. Dép. P. C. S.
Québec, 4 juillet 1878. 5053
[Première publication, 6 juillet 1878.]

in writing their oppositions, and file the same in the office of the said prothonotary, eight days at least before the said day, in default of which they will be forever precluded from the right of so doing.

J. B. R. DUFRESNE,
Prothonotary's Office, D. P. S. C.
Quebec, 4th July, 1878. 5054
[First published, 6th July, 1878].